



**Nations Unies**

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations  
Unies pour le développement,  
du Fonds des Nations Unies  
pour la population  
et du Bureau des Nations  
Unies pour les services  
d'appui aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2012**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2012  
Supplément n° 15



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2012  
Supplément n° 15

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations  
Unies pour le développement,  
du Fonds des Nations Unies  
pour la population  
et du Bureau des Nations  
Unies pour les services  
d'appui aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2012**



Nations Unies • New York, 2013



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
<b>Première partie. Première session ordinaire de 2012</b>	
I. Questions d'organisation .....	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et arrangements de programmation .....	2
III. Égalité des sexes au PNUD .....	5
IV. Programmes de pays et questions connexes .....	8
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
V. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives ...	10
VI. Audit et contrôle internes .....	14
VII. Programmes de pays et questions connexes .....	15
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives ...	16
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes .....	19
X. Rapport au Conseil économique et social .....	24
XI. Questions diverses .....	26
Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial) .....	27
<b>Deuxième partie. Session annuelle de 2012</b>	
I. Questions d'organisation .....	34
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel .....	34
III. Engagements de financement .....	38
IV. Rapport sur le développement humain .....	39
V. Programmes de pays et questions connexes .....	40
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies .....	42

VII.	Volontaires des Nations Unies . . . . .	43
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII.	Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel . . . . .	45
	<i>Débat consacré aux questions commune</i>	
IX.	Audit et contrôle internes . . . . .	47
X.	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	51
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XI.	Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel . . . . .	53
XII.	Engagements de financement . . . . .	57
XIII.	Programmes de pays et questions connexes . . . . .	58
XIV.	Questions connexes . . . . .	59
	<b>Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2012</b>	
I.	Questions d'organisation . . . . .	61
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	61
III.	Programmes de pays et questions connexes . . . . .	65
IV.	Évaluation . . . . .	66
V.	Arrangements de programmation . . . . .	70
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VI.	Déclaration du Directeur exécutif et évaluation . . . . .	71
VII.	Programmes de pays et questions connexes . . . . .	75
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	76
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
IX.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA . . . . .	78
X.	Questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	80
XI.	Visites sur le terrain . . . . .	82
XII.	Questions diverses . . . . .	83
	<b>Annexes</b>	
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012 . . . . .	84
II.	Composition du Conseil d'administration en 2012 . . . . .	123

**Première partie**  
**Première session ordinaire de 2012**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York**  
**du 1<sup>er</sup> au 3 février 2012**

## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU, à New-York, du 1<sup>er</sup> au 3 février 2012. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié les membres du Conseil pour leur confiance. Il a également remercié le Président et les membres du Bureau sortants pour leur direction et leur participation active aux travaux du Conseil. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection. Il a noté que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient un rôle primordial à jouer dans la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'ONU. Il a ajouté qu'il attendait avec intérêt les débats riches et constructifs qui se tiendraient au cours des sessions de 2012 du Conseil d'administration.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2012 le Bureau suivant, lors d'une réunion tenue le 9 janvier 2012 :

Président : S.E. M. Maarten Grandit (Suède)  
 Vice-Président : M. Tarik Iziraren (Maroc)  
 Vice-Président : S.E. M. Yusra Khan (Indonésie)  
 Vice-Président : M<sup>me</sup> Candida Novak Hornakova (République tchèque)  
 Vice-Président : M. Eduardo Porretti (Argentine)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2012/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel révisé pour 2012 (DP/2012/CRP.1/Rev.1) ainsi que le plan de travail provisoire pour la session annuelle 2012.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011 figurent dans le document DP/2012/2, qui est accessible à l'adresse [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

5. Dans sa décision 2012/8, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2012 :

Session annuelle de 2012 : 25 au 29 juin 2012 (Genève)  
 Deuxième session ordinaire de 2012 : 4 au 10 septembre 2012

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et arrangements de programmation

6. Dans ses remarques liminaires au Conseil d'administration (disponible sur le site internet du Conseil d'administration), l'Administratrice a remercié la Présidente et les vice-présidents sortants pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2011, et a félicité le Président et les vice-présidents nouvellement élus. Elle a évoqué les faits marquants de 2011, la volonté de changement de plus en plus marquée et l'espoir et la motivation que cette volonté suscitait chez des millions de personnes.

7. Elle a souligné l'appui fourni par le PNUD aux pays de la Région des États arabes en 2011, en soutenant les processus électoraux, les efforts engagés en matière de gouvernance, une croissance sans laissés pour compte et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Elle a évoqué l'efficacité du dispositif d'intervention face à la crise du PNUD (SURGE) pour garantir un déploiement rapide de l'aide en cette période cruciale de transition dans la région. Elle a également souligné le travail fourni par le PNUD pour bâtir une nation au Soudan du Sud ainsi que ses activités en matière d'assistance humanitaire et d'aide au développement dans la région du Sahel.

8. Se tournant vers l'avenir, l'Administratrice a insisté sur les perspectives qui s'offraient au PNUD en 2012 pour faire progresser le programme de développement. Elle a souligné le rôle de l'organisation dans des domaines jugés prioritaires par le Secrétaire général dans son Plan d'action ainsi que son engagement dans des processus mœurs de la coopération au développement : le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le cadre de développement de l'après-2015 et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'ONU. Elle a affirmé que le PNUD était prêt à travailler à l'élaboration d'« objectifs de développement durable » à l'occasion de Rio+20, de l'après-2015 et d'autres rencontres à venir.

9. Le PNUD a participé activement, avec des membres du Conseil d'administration, au parachèvement du nouveau plan stratégique 2014-2017, à la seconde révision des arrangements en matière de programmation, au programme de réforme interne, et aux progrès vers davantage de transparence et de respect du principe de responsabilité. Elle a expliqué comment le plan stratégique 2014-2017 du PNUD lui permettrait de se positionner en tant qu'organisation de développement de premier plan, résolue à obtenir des résultats. Présentant la seconde révision des arrangements en matière de programmation 2008-2013 (DP/2012/3), l'Administratrice a examiné les trois options de sélection et les quatre modèles d'attribution. Elle a attiré l'attention sur les efforts engagés par le PNUD pour mieux faire part de sa contribution spécifique grâce à l'amélioration de ses rapports de résultats et au renforcement des capacités de son personnel.

10. C'est avec satisfaction que l'Administratrice a mis les collègues au fait de la participation active du PNUD à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, de son classement parmi les « dix premiers » à l'occasion du lancement de l'indice de transparence de l'aide, de l'adoption, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de son engagement de rendre publics les rapports de vérification internes du PNUD, dans leur intégralité, d'ici la fin de l'année 2012.

11. Dans leurs commentaires généraux, les délégations ont encouragé le PNUD à profiter pleinement du processus d'examen quadriennal complet et à coupler celui-ci à sa stratégie en matière d'activités de développement à l'échelon mondial, comme le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD, Rio+20 et, plus largement, le cadre de développement de l'après-2015.

12. Les délégations se sont réjouies des progrès accomplis par l'organisation et de la direction stratégique qu'elle a adoptée, et que reflètent les trois cadres structurels : le nouveau plan stratégique, le budget intégré et le programme de réforme de l'organisation. Ils ont formulé un grand nombre de commentaires sur les

points suivants : a) questions relatives à l’attribution des ressources du PNUD et situation du financement en ce qui concerne les arrangements en matière de programmation; b) nécessité pour le PNUD de saisir les occasions qui se présentent à la faveur des processus internes (plan stratégique, programme de réforme, budget intégré) et des processus externes (Rio+20, processus d’examen quadriennal complet) en cours, dans le droit fil du plan d’action du Secrétaire général; et c) nécessité d’améliorer l’efficacité, la transparence et la redevabilité dans le contexte de la réforme plus vaste du système des Nations Unies. Ils attendent avec intérêt les prochaines discussions sur ces sujets, et ont demandé des détails quant aux jalons menant au développement pour les trois cadres structurels.

13. S’agissant des arrangements de programmation et de l’affectation des ressources, les délégations sont de manière générale convenues que le PNUD devait continuer à se concentrer sur les besoins en ressources des pays à faible revenu et des pays les moins avancés tout en adoptant une approche différenciée pour les pays à revenu intermédiaire dans lesquels, ont-ils noté, les conditions et des besoins varient grandement.

14. Les délégations ont souhaité en apprendre davantage sur les options de sélection et les modèles d’attribution proposés, mais ont recommandé de ne pas prendre de décision ferme sur le sujet à ce stade. À cet égard, ils ont réaffirmé que les trois principes fondamentaux (progressivité, prévisibilité et universalité) devaient continuer à guider les arrangements de programmation.

15. De même, ils ont demandé un complément d’information sur les propositions d’allocations aux activités des programmes autres que les montants ciblés pour l’allocation des ressources de base. Ils ont en outre demandé des éclaircissements sur les propositions du PNUD d’inclure le Fonds d’équipement des Nations Unies dans les arrangements de programmation et de créer un fonds de réserve. Ils ont souligné qu’il était important de montrer, dans le modèle de budget intégré, comment les ressources seront liées au plan stratégique.

16. De nombreuses délégations ont une nouvelle fois souligné l’importance de disposer d’un niveau durable et prévisible de contributions volontaires, avertissant qu’un déclin non maîtrisé des ressources de base aurait des répercussions néfastes sur la qualité des activités d’aide au développement des Nations Unies et entacherait la légitimité de l’organisation à long terme.

17. Dans un domaine connexe, les délégations ont reconnu la nécessité d’une flexibilité de la présence physique du PNUD dans les pays, jugeant que cette présence devait se fonder sur les besoins de développement spécifiques d’un pays et non répondre à un schéma unique censé convenir à tous. Elles ont accueilli avec satisfaction les considérations plus détaillées sur la présence stratégique à l’échelle mondiale, dans le droit fil des délibérations sur le nouveau plan stratégique.

18. Les délégations se sont réjouies de la proposition d’accélérer la pleine diffusion des rapports de vérification interne en demandant au Conseil d’administration de parvenir à un accord d’ici à la session annuelle de 2012. Bon nombre d’entre elles ont toutefois souligné la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires et d’harmoniser les calendriers pour le PNUD, le FNUAP et l’UNOPS. Il a en outre été demandé de mettre en place un dialogue suffisant avec le Conseil sur cette question avant la session annuelle de 2012.

19. L'Administratrice a remercié les délégations pour leurs commentaires et leurs conseils quant à la marche à suivre dans le contexte du développement international, notant en particulier les préparatifs de Rio+20. Elle a salué l'action et l'engagement de nombreux membres du Conseil d'administration en vue de trouver un juste équilibre entre développement économique et social et la sauvegarde des écosystèmes. Dans ce contexte, elle a souligné la nécessité de renforcer les trois piliers (économique, social et environnemental) dans le cadre de Rio+20.

20. L'Administratrice a indiqué que le PNUD se réjouissait de voir les délégations s'investir dans l'élaboration de l'examen quadriennal complet et les a remerciées pour leur soutien sans faille dans le cadre des réformes internes. Le PNUD continuera à collaborer avec les membres du Conseil d'administration à l'élaboration du plan stratégique, qui reflétera le budget intégré, des niveaux accrus de transparence et de redevabilité, et la publication des rapports de vérification interne.

21. L'Administratrice a affirmé que l'organisation était prête à créer et à développer de nouveaux partenariats stratégiques. Elle a noté la pression exercée sur le financement des activités de base et dit à quel point le PNUD appréciait le soutien sans faille des membres du Conseil d'administration aux ressources de base, en ces temps d'extrême rigueur budgétaire. Elle a réaffirmé l'importance du financement pour permettre au PNUD d'agir de manière plus stratégique et davantage tournée vers l'avenir.

22. Réagissant au débat sur les arrangements de programmation, l'Administratrice associée a souligné l'importance de la relation entre le plan stratégique, le budget intégré (qui incorporerait les arrangements programmatiques) et le programme de réforme de l'organisation. Elle a indiqué que des discussions informelles sur les arrangements de programmation et les questions connexes se poursuivraient jusqu'à la session annuelle. L'Administratrice associée a rappelé trois points essentiels qui orienteraient les discussions à venir : a) la priorité élevée accordée à la présence du PNUD, physique ou par l'entremise de programmes, dans les pays à faible revenu; b) un engagement constant dans les pays à revenu intermédiaire; et c) une réflexion et une analyse des formes d'engagement les plus appropriées dans les pays à revenu intermédiaire. S'agissant de la question des trois options de sélection et des quatre modèles d'attribution, elle a demandé au Conseil d'administration de continuer à fournir des indications quant aux possibilités de réduire le nombre d'options et de modèles afin que le PNUD soit en mesure de lui communiquer davantage d'informations et d'analyses détaillées pour éclairer ses prises de décision.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/1 : Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013.

### **III. Égalité des sexes au PNUD**

24. L'Administratrice associée a présenté le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, décrivant les principaux domaines d'intervention pour chaque objectif : a) réduction de la pauvreté et réalisation des OMD, y compris l'examen des aspects sexospécifiques du VIH/sida; b) gouvernance démocratique; c) prévention des crises et relèvement; et d) gestion du climat et de l'environnement pour un développement durable. Elle a exposé les mesures institutionnelles prises par le PNUD pour

s'assurer de parvenir à des résultats en matière d'égalité des sexes, comme le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes et les travaux du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes. Elle a également évoqué la relation positive entre ONU-Femmes et le PNUD et la mise en œuvre de la politique de parité au sein du PNUD.

25. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport oral de l'Administratrice ainsi que les efforts visant à intégrer l'égalité des sexes dans les projets et programmes. Elles ont félicité le PNUD d'avoir œuvré à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, comme en témoignent les résultats des activités de développement définies dans sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes. Elles se sont réjouies des résultats obtenus par le PNUD par l'intermédiaire du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes et du marqueur politique de l'égalité hommes-femmes. Elles ont félicité le PNUD pour son action en faveur d'une plus grande redevabilité en matière d'égalité des sexes au niveau de l'organisation et au niveau des pays, et l'ont encouragé à intensifier ses efforts.

26. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur la situation de l'examen à mi-parcours de 2011 et la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi qu'un bilan des progrès réalisés en matière de parité des sexes au sein du PNUD et des difficultés subsistantes, notamment au niveau des cadres moyens. Elles ont instamment demandé au PNUD de renforcer l'égalité des sexes dans le secteur des ressources humaines et du personnel. Notant la diminution du pourcentage de fonds apportant une contribution significative à l'égalité des sexes, elles ont souligné la nécessité d'intégrer l'égalité des sexes dans ses programmes et projets.

27. Les délégations ont demandé à recevoir les documents de travail longtemps avant les sessions et ont souhaité que des précisions soient données dans les prochains rapports sur la participation des femmes à la vie politique, aux négociations de paix, à la consolidation de la paix et à la reconstruction, domaines dans lesquels elles estiment que le PNUD a un rôle majeur à jouer. Se réjouissant que la question de l'autonomisation des femmes ait été abordée, elles ont souhaité en savoir davantage sur la manière dont le PNUD envisage d'intégrer les questions sexospécifiques à sa contribution aux efforts mis en œuvre à l'échelle mondiale pour parvenir au développement durable. Elles attendent avec intérêt que le PNUD adopte une stratégie de promotion de l'égalité des sexes, qui éclairerait et accompagnerait son plan stratégique.

28. Les délégations ont encouragé le PNUD à renforcer son partenariat avec ONU-Femmes pour donner plus de force à leurs avantages comparatifs respectifs et garantir des résultats au niveau des pays. Ils ont noté qu'ONU-Femmes défendait efficacement la cause de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes à l'échelle mondiale, tandis que le PNUD bénéficiait d'une forte présence à l'échelle internationale. Elles ont encouragé ce dernier à renforcer le dialogue avec ONU-Femmes sur les activités opérationnelles, les activités thématiques ainsi que les capacités et la coordination en matière d'égalité des sexes.

29. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'informations sur les enseignements tirés, au niveau national, de la mise en œuvre d'activités de promotion de l'égalité des sexes dans le cadre d'une coordination interorganisations. Elles ont demandé des informations sur ce que faisait le PNUD au sein de son organisation pour amener des changements de comportement dans le domaine de

l'égalité des sexes et comment ces actions se reflétaient dans les cadres de résultats. Elles ont souhaité savoir comment le PNUD utilisait le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes pour évaluer les résultats et orienter sa planification.

30. L'Administratrice associée a remercié les délégations pour leurs commentaires et a noté, en ce qui concerne le déclin dans les chiffres du marqueur politique de l'égalité hommes-femmes, que le PNUD avait fait de ce marqueur une composante clé de ses activités de planification, d'établissement de rapports et de suivi à l'échelle du système. Par l'intermédiaire du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, le PNUD travaille avec chaque bureau pour tenter de trouver une solution à ce déclin et inverser la tendance. En ce qui concerne les documents relatifs aux programmes de pays, elle a affirmé aux délégations que le PNUD était en train d'appliquer des mesures de contrôle de la qualité et d'examiner ces documents afin de s'assurer qu'ils soient axés sur la planification, le suivi et la communication des résultats dans le domaine de l'égalité des sexes.

31. Elle a noté que le PNUD faisait régulièrement le point avec ses partenaires sur la question du renforcement de la paix et les situations postconflituelles afin de veiller à ce que les femmes participent aux négociations de paix. S'agissant de l'émancipation économique, elle a souligné que le PNUD, fondant son action sur des données factuelles, considérait l'autonomisation économique des femmes comme le point de départ de leur autonomisation politique.

32. En ce qui concerne la coordination interorganisations, elle a insisté sur les bonnes relations de travail entre le PNUD et ONU-Femmes, notant que les deux institutions étaient désireuses de collaborer avec des organisations de Nations Unies afin de maximiser leurs avantages comparatifs à l'échelle mondiale au profit des femmes.

33. Notant que le PNUD avait avec succès intégré les questions d'égalité des sexes dans son cadre de planification et de résultats, elle a souligné que l'organisation s'employait à former son personnel et ses cadres à des méthodes de planification, de suivi et d'établissement de rapports axées sur l'égalité des sexes, qui permettront d'évaluer et de garantir les résultats. Elle a informé les délégations que l'examen à mi-parcours avait été utilisé pour éclairer les plans stratégiques, présents et à venir.

34. La Directrice de l'équipe chargée des questions d'égalité hommes-femmes au sein du PNUD a axé sa réponse sur deux points a) : le marqueur politique de l'égalité hommes-femmes et la possibilité d'utiliser un marqueur unique pour l'ensemble du système des Nations Unies; et b) les comportements sexistes et l'égalité hommes-femmes sur le lieu de travail. Elle a informé les délégations que le PNUD, pionnier du marqueur de l'égalité hommes-femmes, coorganisait un groupe d'étude sur le marqueur et avait formé un certain nombre d'organisations à son utilisation. Le groupe d'étude examine également les moyens d'harmoniser l'outil. Le PNUD collabore étroitement dans ce cadre avec ONU-Femmes, qui promouvra l'initiative une fois l'outil harmonisé. S'agissant des attitudes sexistes sur le lieu de travail, elle a affirmé aux délégations que le PNUD examinait en détail ses politiques en la matière afin de s'assurer qu'elles favorisent et renforcent une culture de l'égalité des sexes, en particulier au niveau national.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/2 : Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

#### IV. Programmes de pays et questions connexes

36. L'Administratrice associée a introduit le sujet, indiquant que 18 programmes de pays examinés à la deuxième session ordinaire de 2011 étaient prêts à être approuvés selon la procédure d'approbation tacite. Elle a présenté, pour approbation par le Conseil d'administration, le descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/1) et a donné au Conseil un aperçu des efforts soutenus mis en œuvre par le PNUD pour améliorer la qualité de ses programmes. Le Directeur adjoint du bureau régional pour l'Afrique a ensuite à son tour fait un compte rendu détaillé du travail effectué par le PNUD avec ses partenaires pour soutenir la République du Soudan du Sud, comme prévu dans le descriptif de programme de pays.

37. Les discussions se sont portées sur le descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud. Soulignant les défis considérables auxquels le pays doit faire face, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir élaboré un programme de pays qui soit en phase avec les priorités nationales et le plan de développement national. Elles ont noté que le descriptif de programme de pays était un programme intérimaire, qui devrait être suivi en 2012-2013 d'une évaluation conjointe et de l'élaboration d'un programme de pays commun, initiative dont elles se réjouissent vivement. Elles ont souligné l'importance de la maîtrise nationale et du rôle de chef de file du gouvernement, notamment en matière de sécurité, et ont déconseillé le recours à des processus parallèles des Nations Unies.

38. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité d'une étroite collaboration entre les organisations des Nations Unies lors de l'élaboration de l'évaluation conjointe avec des partenaires internationaux et d'une meilleure coordination entre les équipes de pays à Khartoum et à Djouba. Elles ont souligné l'importance de planifier les interventions d'urgence, d'atténuer les risques et d'adopter une approche coordonnée de l'aide humanitaire, du relèvement et du développement, en particulier dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). À cet égard, elles ont encouragé le PNUD à adopter une structure plus souple afin de garantir une meilleure adaptabilité aux changements éventuels des conditions locales.

39. Les délégations ont instamment demandé au PNUD et au système des Nations Unies de mener des évaluations indépendantes sur une base régulière, en plus des évaluations spécifiques à chaque institution, et ont encouragé le PNUD à améliorer le suivi et l'établissement de rapports. Les délégations ont souligné la nécessité de mieux appréhender toute la complexité de la question des « rapatriés », notamment dans la perspective de la problématique hommes-femmes. Elles ont demandé que les rapports à venir comportent des analyses de la problématique hommes-femmes et fondées sur des données ventilées par sexe.

40. Tout en félicitant le PNUD d'avoir intégré la problématique de l'égalité des sexes dans le programme de pays, une délégation a fait remarquer que cette question n'était pas suffisamment prise en compte dans le cadre de résultats transitoires. Appréciant à sa juste valeur la qualité du cadre de résultats, la délégation a noté que les données de référence étaient manquantes pour certains indicateurs et que l'évaluation et l'atténuation des risques étaient insuffisantes. Sur la question du financement, la délégation a noté que les allocations budgétaires étaient inférieures

à ce qui avait été demandé et a demandé quelles étaient les chances d'obtenir les fonds nécessaires, en particulier pour le résultat 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

41. Afin d'éviter les répétitions inutiles et la fragmentation, les délégations ont souligné la nécessité de définir et de hiérarchiser les rôles et responsabilités. Elles ont encouragé le PNUD à utiliser les directives et les principes régissant les interventions dans les États fragiles, définies lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, à Busan.

42. Le Directeur adjoint du bureau régional pour l'Afrique, remerciant les délégations pour leurs commentaires, a dit que le PNUD ferait rapport au Conseil sur la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre des politiques en la matière, sur la base d'analyses de la problématique hommes-femmes et fondées sur des données ventilées par sexe. Il a indiqué que le PNUD travaillait en étroite collaboration avec la MIMUSS et d'autres organisations des Nations Unies, en mettant l'accent sur leurs avantages comparatifs afin de remédier aux lacunes et chevauchements.

43. Convenant que la collecte de données restait un défi de taille, le Directeur adjoint a affirmé que le PNUD travaillait avec le Gouvernement au renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données fiables et actualisées. Le PNUD concentre ses efforts sur le renforcement des capacités des ministères de la planification, en collaboration avec la communauté des donateurs. Il a affirmé que le PNUD mènerait des évaluations indépendantes, conformément à l'usage.

44. L'Administratrice associée, remerciant les délégations, a expliqué que le PNUD avait accompli des progrès dans les domaines de l'analyse et de la gestion du risque, comme en témoigne le descriptif de programme de pays, mais qu'un suivi attentif de la situation était indispensable. Elle a assuré au Conseil d'administration que le PNUD suivait de très près la situation au Soudan du Sud et veillerait à garantir la flexibilité et le suivi. Notant que les analyses avaient révélé qu'une fragmentation tendait à se produire dans les pays à faible revenu, le PNUD a pris des mesures pour garantir que le descriptif de programme de pays soit ciblé et stratégique, se concentrant sur des domaines dans lesquels l'organisation dispose d'un avantage comparatif.

45. S'agissant du budget, elle a souligné que les ressources de base du PNUD avaient été allouées aux pays concernés par les programmes en fonction de leurs besoins; les bureaux de pays évaluent en générale de manière assez précise les projets se trouvant dans la filière et les ressources financières nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. Elle a souligné que le PNUD attachait la plus grande importance à la coordination avec les organismes humanitaires partenaires, attirant l'attention sur les liens étroits qui unissent le PNUD et le HCR.

46. Le Conseil d'administration a approuvé les 18 programmes de pays suivants, selon la procédure d'approbation tacite, sans qu'ils aient été examinés ni débattus, conformément à la décision 2006/36 : (région Afrique) Cap-Vert (programme commun de pays), Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine; (région Asie et États du Pacifique) Papouasie-Nouvelle-Guinée (programme commun de pays), République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Thaïlande, Viet Nam (programme commun de pays); (région des États

arabes) Algérie et Yémen; et (région Amérique latine et Caraïbes) Brésil, Guyana, Panama, Pérou, République dominicaine et Suriname.

47. Conformément à la décision 2011/40, le Conseil d'administration a également approuvé le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud, à titre exceptionnel.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **V. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administrative**

48. Dans sa déclaration (disponible à l'adresse [www.unfpa.org/public/home/news/pid/9946](http://www.unfpa.org/public/home/news/pid/9946)), le Directeur exécutif a présenté les grandes lignes des travaux menés par la FAO en 2011 (y compris une courte vidéo) et ses priorités pour 2012 en ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action. Il a donné des détails sur le FNUAP et le nouveau programme de développement; le respect du principe de responsabilité; la sûreté et la sécurité du personnel; et la situation financière du Fonds. Il a présenté le projet de budget institutionnel 2012-2013 (DP/FPA/2012/1); la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/3); et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 et la révision du Règlement financier et des règles de gestion (DP/FPA/2012/2). Il a souligné qu'avec deux ans pour obtenir les résultats prévus dans le cadre du plan stratégique et du plan d'action actuels, il était essentiel de bien situer le FNUAP et sa mission dans le contexte des nouvelles questions de développement durable à étudier avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au-delà de l'évaluation de 2014. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une occasion unique de définir les priorités du FNUAP de façon stratégique à tous les niveaux de l'organisation. Il a ajouté que renforcer le respect du principe de responsabilité restait sa priorité institutionnelle pour l'organisation. Il a remercié tous les États Membres pour leur soutien. (Une courte vidéo de la campagne Actions 7 Milliards a été diffusée).

49. Les délégations ont apprécié la déclaration très instructive du Directeur exécutif et ont félicité le FNUAP pour l'appui fourni aux pays grâce à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de son approche fondée sur les droits. Il a été noté que le mandat du Fonds était essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance d'indiquer des résultats clairs et quantitatifs dans le domaine de la santé maternelle dans les pays bénéficiant d'un appui a été mise en exergue. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'appui fourni par le FNUAP dans des domaines clés tels que la santé procréative et sexuelle et les droits de la procréation; la population et le développement; et l'égalité des sexes. Ils ont salué l'accent mis par le FNUAP sur les besoins des jeunes. Les délégations ont souligné la nécessité constante de réduire la mortalité maternelle, de favoriser la planification familiale et de lutter contre la violence sexuelle et sexiste, y compris dans les situations de conflit et d'après-conflit. La stratégie d'intervention humanitaire de deuxième génération a été saluée. Le rôle de chef de file que joue le

Fonds, depuis plus de quarante ans, dans la promotion de la santé procréative et sexuelle et des droits de la procréation a été mis à l'honneur. Les efforts du FNUAP pour améliorer l'efficacité des programmes ont également été salués.

50. Bon nombre de délégations ont insisté sur le fait que l'action du FNUAP devait se concentrer sur les pays les moins avancés (PMA) dans lesquels les besoins sont les plus grands. La vulnérabilité de ces pays et leur besoin de savoir-faire technique et de ressources financières ont été soulignés. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour son appui aux partenariats avec les pays à revenu intermédiaire. Certaines délégations ont indiqué qu'une plus grande attention devrait être consacrée aux pays qui connaissent un déclin démographique. Les délégations ont souhaité en apprendre davantage sur le projet de création de centres d'information stratégiques, et certaines d'entre elles ont demandé comment ce projet était envisagé en Europe de l'Est et en Asie centrale. L'importance de la coopération Sud-Sud a également été mise en exergue par plusieurs délégations. Elles ont également indiqué que celle-ci ne pouvait se substituer à la coopération Nord-Sud. Certaines délégations ont encouragé le FNUAP à poursuivre sa collaboration avec ONU-Femmes dans des domaines tels que l'égalité des sexes et la prévention du VIH.

51. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP pour l'approche ouverte et sans exclusive de sa présentation du budget institutionnel. Elles ont noté que l'approche fondée sur les résultats avait permis aux donateurs et aux autres États Membres d'évaluer les revenus et les dépenses par rapport aux résultats escomptés et obtenus. Certaines délégations ont affirmé qu'elles partageaient l'avis positif du CCQAB sur les progrès réalisés par le FNUAP dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des initiatives connexes telles que la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP. Tout en félicitant le FNUAP d'avoir modifié le Règlement financier selon les commentaires du CCQAB et du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, une délégation a apprécié l'offre de poursuivre le dialogue sur certaines de ces questions.

52. Bon nombre de délégations ont salué la diminution des coûts de gestion et l'augmentation dans la proportion des fonds disponibles pour la mise en œuvre des programmes. Notant que la réduction des coûts constituait une étape importante vers une plus grande efficacité, les délégations ont ajouté que l'utilisation de locaux et de services communs pourraient permettre de réaliser de nouvelles économies et de nouveaux gains d'efficacité. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le renforcement de l'appui aux bureaux de terrain, qui à son tour permettrait une meilleure mise en œuvre des programmes au niveau des pays. Le renforcement de la présence sur le terrain et la création d'un second bureau régional en Afrique ont été salués par les délégations, en particulier au regard du nombre et de la complexité des programmes dans la région. Il a été demandé au FNUAP de poursuivre ses efforts en vue de réduire les taux de vacance de postes.

53. Les délégations ont dit attendre avec intérêt l'élaboration d'un budget intégré unique en 2014 et ont salué l'adoption par le Fonds du nouveau système de classification des coûts, comme convenu avec le PNUD et l'UNICEF. Elles se sont également félicitées de la perspective de l'examen conjoint des taux de recouvrement des coûts avec ces deux mêmes organismes. Certaines délégations ont demandé si des fonds du budget institutionnel seraient affectés à la politique

humanitaire à l'élaboration des politiques humanitaires, aux activités techniques et à l'appui aux chefs de file des groupes sous-sectoriels. Elles ont demandé des rapports plus détaillés sur les activités humanitaires et les dépenses effectuées au titre de toutes les sources de financement.

54. Les délégations ont souligné l'importance des garanties locales et d'un suivi régulier de la part du Siège pour assurer le contre-pouvoir financier et administratif approprié. Il a été demandé au FNUAP de continuer à se concentrer sur la réduction des risques et le renforcement de la bonne gestion des ressources, y compris le suivi de la modalité d'exécution nationale. Les délégations ont dit espérer que des ressources supplémentaires seraient affectées aux programmes dans les six pays qui, ensemble, représentent la moitié de la mortalité maternelle dans le monde. Plusieurs délégations ont apprécié les informations fournies sur les contributions du secteur privé au FNUAP et ont salué les partenariats entre le Fonds et des donateurs non traditionnels. Elles ont encouragé le FNUAP à étudier l'expérience et les bonnes pratiques des autres organisations des Nations Unies en matière de mobilisation de fonds.

55. Tout en appréciant le compte rendu sur le plan d'action, une délégation a demandé un état actualisé de chacune des 15 recommandations et a souhaité que l'accent soit davantage mis sur une planification basée sur des données factuelles. Saluant la volonté du Fonds de mettre en place une plus grande transparence et une plus grande redevabilité, la délégation a vivement recommandé que des consultants indépendants soient engagés pour l'examen de l'évaluation à venir, afin d'en garantir l'impartialité. Elle a également plaidé en faveur d'une plus grande transparence en ce qui concerne le budget des programmes mondiaux et régionaux. La délégation a ajouté que la fonction d'évaluation devrait être indépendante des services chargés des programmes afin de préserver l'objectivité et la fiabilité du travail d'évaluation.

56. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à continuer à s'investir pleinement dans les préparatifs de la prochaine conférence Rio+20 et ont noté que les questions démographiques devraient avoir leur place dans le document de Rio+20. Ils ont souligné que les questions sociales comme la population et la santé procréative, y compris la planification familiale, étaient des composantes importantes du développement durable, qui est un concept axé sur l'humain.

57. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs commentaires encourageants et leur appui au mandat du FNUAP. Il a souligné que l'accent stratégique mis par le Fonds sur la santé sexuelle et procréative, et notamment la planification familiale, répondait aux besoins des pays et était indispensable pour garantir l'autonomie des femmes et des jeunes filles. Il a insisté sur le fait que le FNUAP s'emploie résolument à répondre aux besoins des jeunes. Il a noté que les délégations avaient mis en évidence l'intégration de concepts sociaux et économiques dans le programme d'action pour le développement durable de la conférence Rio+20 et au-delà. Il a indiqué que la voie à suivre consistait à intégrer la dynamique des populations, de manière globale, dans le document de Rio+20. Il a trouvé encourageants les commentaires du Conseil d'administration relatifs à la collaboration du Fonds avec le secteur privé. Il a également apprécié les observations relatives à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il a assuré au Conseil que le FNUAP s'occupait tant de la croissance démographique dans les PMA que du déclin démographique dans les autres pays. Il a souligné que la santé

sexuelle et procréative et les droits de la procréation concernait toutes les régions du monde. En effet, le FNUAP tient compte de différents aspects de la dynamique des populations, notamment le vieillissement et la migration. Le Fonds poursuit également ses efforts pour prévenir la violence sexiste. Il a fait observer que le Conseil avait félicité le FNUAP d'avoir été en première ligne de l'initiative « Unis dans l'action ». En ce qui concerne la collaboration suivie avec ONU-Femmes, il a noté que récemment, le Directeur exécutif d'ONU-Femmes et lui-même avaient envoyé un courrier à tous leurs bureaux de terrain au sujet de la coopération entre les deux organisations et des domaines dont chacune des deux entités devrait répondre.

58. Le Directeur exécutif a apprécié que les membres du Conseil d'administration aient salué le fait que le budget institutionnel du FNUAP reflète une réduction des coûts administratifs et une augmentation des ressources allouées à la mise en œuvre des programmes. Il a souligné que le FNUAP était résolu à obtenir d'excellents résultats. Il a assuré aux membres du Conseil que le FNUAP utiliserait ses ressources de manière efficiente et travaillerait avec efficacité afin d'obtenir un soutien accru auprès des donateurs traditionnels et non traditionnels. S'agissant du programme mondial et régional, il a noté que le FNUAP donnait déjà suite à différents problèmes évoqués dans l'évaluation interne et s'employait à rationaliser le programme pour rentabiliser au mieux les investissements. Il a indiqué que le FNUAP travaillait en étroite collaboration avec le PNUD et l'UNICEF à l'adoption d'une approche harmonisée du budget intégré. LE FNUAP poursuivra également le dialogue avec le Conseil, ainsi qu'avec le PNUD et l'UNICEF, sur la question du recouvrement des coûts.

59. Le Directeur exécutif a indiqué que la procédure de recrutement du Directeur de la Division des ressources humaines était terminée et que le nouveau Directeur accélérerait le plan pour les ressources humaines, y compris l'attribution des postes vacants. Le Directeur exécutif a noté que pour étudier les problèmes soulevés dans l'évaluation interne, il avait mis sur pied un comité d'audit, qu'il préside et qui se réunit chaque mois. Le FNUAP a également fait appel à une société d'audit mondiale afin qu'elle apporte son concours à l'évaluation des projets exécutés par des entités nationales. Des formations relatives aux modalités d'exécution nationales ont été mises sur pied. Le FNUAP attache une grande importance aux projets exécutés par des entités nationales et s'emploie résolument à aider les pays à gérer leurs programmes de manière plus efficace. S'agissant de l'évaluation et du besoin d'indépendance, il a noté que la Division des services de contrôle interne était l'unité chargée de l'évaluation pour le Fonds et qu'elle était pleinement indépendante. Il a indiqué que cette division avait été renforcée à la suite de la demande du Conseil d'administration. En outre, comme recommandé par le Conseil, le FNUAP a lancé un processus d'examen indépendant de la politique d'évaluation. En conclusion, le Directeur exécutif a assuré aux délégations que le FNUAP maintiendrait un dialogue ouvert et transparent avec le Conseil.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/3 : Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013; et la décision 2012/4 : Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

## VI. Audit et contrôle internes

61. Le Directeur exécutif du FNUAP a exposé les grandes lignes du plan d'action interne visant à donner suite aux recommandations du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2010 (DP/FPA/2011/5) et garantir que le FNUAP s'acquitte des engagements de son plan stratégique avec efficacité, efficacie et dans le respect total du principe de responsabilité. Soulignant que le respect du principe de responsabilité constitue sa priorité institutionnelle pour le FNUAP, il a indiqué que l'organisation avait accompli des progrès notables pour améliorer la transparence et donner suite aux recommandations de l'audit. Il a explicité les sept domaines de priorité du plan d'action et a signalé qu'une stratégie de communication à l'échelle du Fonds serait mise en œuvre pour accroître la collaboration entre le siège du FNUAP, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Il a en outre donné des détails sur les principales mesures prises pour faire progresser l'organisation, notamment : un meilleur ciblage du plan stratégique; la création d'un comité de suivi des audits; la révision du mémorandum d'accord signé avec ses partenaires d'exécution; la révision du mandat de l'audit de l'exécution nationale des projets; la rationalisation de la gestion et des opérations; et la mise en conformité de l'organisation avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

62. La Directrice adjointe de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a indiqué que les 15 recommandations de la Division des services de contrôle interne avaient été prises en considération dans la redéfinition des priorités du FNUAP et l'élaboration du plan d'action pour traduire ces priorités en termes opérationnels. Certaines actions ont été entreprises et plusieurs doivent encore être mises en œuvre. La Division des services de contrôle interne serait en position de valider la mise en œuvre du plan d'action au cours des prochains 12 à 24 mois. La Directrice adjointe a informé le Conseil d'administration qu'une liste des rapports publiés par la Division était disponible sur son site internet et pouvait être consultée conformément aux décisions et aux directives du Conseil d'administration. Elle a également annoncé que le système de lecture électronique des rapports était désormais opérationnel.

63. En ce qui concerne le plan d'action, une délégation a demandé quels étaient le calendrier, les priorités et les objectifs pour le suivi des recommandations du rapport de la Division sur les activités d'audit et de contrôle internes. Une délégation s'est enquis des changements de relations hiérarchiques et de leurs conséquences sur l'organigramme du FNUAP. Tout en exprimant sa satisfaction quant au fait que le respect du principe de responsabilité constitue une priorité du FNUAP, une délégation a demandé si l'adoption des normes IPSAS avait eu des conséquences directes sur le lancement du plan d'action. La même délégation s'est informée de l'harmonisation entre la Division des services de contrôle interne et le plan d'action et a également demandé où en étaient les enquêtes sur la fraude et les cas suivis.

64. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs commentaires et a observé que le plan d'action avait déjà été partagé avec les membres du Conseil d'administration lors d'une réunion informelle et qu'il était disponible sur le site Internet. Il a indiqué que le Conseil serait tenu au courant de l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action. Il a fait remarquer que l'adoption des normes IPSAS avait été progressive et venait compléter le plan d'action. En outre, le Comité des commissaires aux comptes avait annoncé que le FNUAP avait terminé l'adoption

des normes IPSAS. S'agissant de l'organigramme du FNUAP, le Directeur exécutif a noté que les groupes des systèmes d'information portant sur les achats et la gestion feraient désormais rapport au Directeur exécutif adjoint (Gestion) plutôt qu'à la Division des services de gestion. De même, le Groupe juridique fera rapport au Bureau du Directeur exécutif plutôt qu'à la Division des ressources humaines, afin d'éviter tout conflit d'intérêt lors des enquêtes. Il a annoncé la nomination de deux nouveaux directeurs, pour la Division des services de contrôle interne et pour la Division des ressources humaines.

65. La Directrice adjointe de la Division des services de contrôle interne a observé que le plan d'action avait été pris en considération dans les audits et serait entrepris par la Division sur la base du modèle de risque. De plus, les 15 recommandations formulées par la Division dans son rapport antérieur (DP/FPA/2011/5) ont été prises en considération dans le plan d'action. S'agissant de la question relative aux enquêtes sur les cas de fraude, elle a indiqué qu'un système électronique de la fraude ou de la fraude potentielle était en train d'être mis en place. Des informations complémentaires figureraient dans le rapport de la Division, qui serait présenté à la session annuelle de 2012.

## VII. Programmes de pays et questions connexes

66. Conformément à la décision 2066/36, les 17 programmes de pays suivants, qui avaient été examinés à la deuxième session ordinaire de 2011, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite sans avoir été examinés ni débattus : Cap Vert, Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine et Tchad pour la région Afrique; Algérie et Yémen pour les États arabes; Iran (République islamique d'), Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Viet Nam Pour l'Asie et le Pacifique; et Brésil, Panama, Pérou et République dominicaine pour la région Amérique latine et Caraïbes. En outre, conformément à la décision 2011/40, le Conseil a approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud. Comme prévu dans la décision 2011/40, le Conseil a examiné le descriptif de programme de pays lors d'une consultation informelle préalable à la première session ordinaire de 2012.

67. De nombreuses délégations ont salué la présentation rapide et opportune du programme de pays du Soudan du Sud et ont encouragé une étroite collaboration entre les différentes organisations des Nations Unies participant à une analyse complète de la période de transition. Ils ont insisté sur l'importance de mener des évaluations indépendantes; de recueillir et d'utiliser les enseignements tirés; de définir soigneusement les priorités; d'améliorer la gestion des projets et l'établissement de rapports sur les projets; d'éviter les processus parallèles; de procéder à une planification des interventions d'urgence; de poursuivre les activités d'aide humanitaire et de relèvement; et d'adopter une approche intégrée en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, et la population et le développement. L'importance de la maîtrise nationale et du renforcement des capacités nationales a été mise en exergue. Les délégations ont encouragé le FNUAP et les autres organisations des Nations Unies à utiliser les directives et les principes régissant les interventions émanant du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement.

68. Soulignant les défis incommensurables auxquels doit faire face le Soudan du Sud, une délégation a observé que le pays avait le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde et certains des plus mauvais indicateurs de la santé. La délégation a félicité le programme de s'être aligné sur les priorités nationales ainsi que sur les priorités définies dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), notamment dans les domaines importants de la violence sexiste, de la santé procréative et des droits de la procréation. La délégation a estimé que les éléments suivants revêtaient une importance pour la mise en œuvre des programmes : assurer le suivi des priorités conjointes du PNUAD au moyen d'une coordination et d'une collaboration avec d'autres instances des Nations Unies; adapter des solutions souples aux conditions locales; renforcer le bureau de pays; et répondre au besoin de données de référence pour évaluer les progrès et faire rapport des résultats. L'importance d'une bonne coopération avec le secteur de l'aide humanitaire et la nécessité de mettre l'accent sur l'évaluation et l'atténuation des risques dans la planification et la mise en œuvre des programmes ont été soulignées.

69. Les délégations d'Algérie, du Myanmar et du Viet Nam ont remercié le Conseil d'administration pour l'approbation de leurs programmes de pays respectifs. Elles ont apprécié le soutien fourni par le FNUAP et d'autres partenaires et le fait que les programmes reflètent les priorités et les plans nationaux.

70. Le Directeur du Bureau régional du FNUAP pour l'Afrique a remercié les délégations pour leurs commentaires et a observé que la coordination au des Nations Unies au Soudan du Sud était solide. Il a indiqué que la lutte contre la violence sexiste constituait un pan important du programme du FNUAP au Soudan du Sud. Constatant qu'effectivement, certains des indicateurs de la santé au Soudan du Sud comptaient parmi les plus mauvais au monde, il a souligné que l'attention de toutes les instances était nécessaire pour résoudre le problème. Il a reconnu que la définition de priorités était essentielle, eu égard aux nombreux défis auxquels le pays doit faire face. Il a assuré au Conseil d'administration que des mesures seraient prises pour donner suite aux remarques formulées par les membres du Conseil, notamment en ce qui concerne le manque d'informations sur l'évaluation et l'atténuation des risques, les données de référence, et l'évaluation indépendante.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **VIII. Déclaration du Directeur exécutif et questions financières, budgétaires et administratives**

71. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté la Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/1), y compris les annexes 1 et 2, et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion (DP/OPS/2012/2). Il a fait remarquer que ces révisions étaient indispensables pour assurer la conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

72. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a résumé les réalisations de l'UNOPS en 2011, les activités en cours et les plans à venir. Il a dit qu'il attendait avec impatience de pouvoir travailler en étroite collaboration avec les membres du

Conseil en tout au long de l'année 2012, qui serait une année importante pour l'organisation.

73. Évoquant l'année 2011, il a indiqué que l'UNOPS avait été actif sur le terrain en aidant les partenaires à mettre en œuvre plus de 1 000 projets dans les domaines du développement de l'infrastructure, du déminage, de la gestion des centres de santé, du relèvement après un tremblement de terre, de la mise à disposition d'abris pour les victimes d'inondations et de l'organisation d'élections régulières dans de nombreux pays.

74. Ces interventions, a-t-il observé, ont été fructueuses en grande partie grâce aux services de gestion de classe mondiale de l'UNOPS, reconnus pour leur qualité, leur rapidité et leur excellent rapport coût-efficacité. À cet égard, il a souligné que l'UNOPS avait reçu en 2011 la certification de l'International Organization for Standardization (ISO) 9001 et la certification de l'Institut agréé des achats et des approvisionnements pour ses politiques et procédures en matière d'achats. Il a ajouté que l'UNOPS lançait une nouvelle initiative en vue d'obtenir la certification ISO 14001 pour ses systèmes de gestion environnementale, qui lui impose des normes très strictes en matière d'achats et d'infrastructures. Pour d'atteindre cet objectif, l'UNOPS concentre ses efforts sur la réforme de la gestion, la gestion du changement et l'apprentissage, tant individuel qu'institutionnel.

75. Comme indiqué lors de la précédente session du Conseil d'administration, les résultats de l'UNOPS, sur le plan financier, ont été inférieurs aux niveaux record atteints en 2010. Le Directeur exécutif a noté que ce changement était principalement dû à des variations annuelles de la valeur des achats dans les pays à revenu intermédiaire, deux d'entre eux en particulier. Il a fait remarquer, toutefois, que les résultats de l'UNOPS dans les pays les moins avancés et les pays touchés par les conflits ou les catastrophes étaient restés stables ou avaient, dans certains cas, augmenté.

76. À la suite de son adhésion à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) en octobre 2011, l'UNOPS a été le premier organe des Nations Unies à publier les détails de ses activités au format IATI. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS avait déjà publié des informations sur quelque 1 150 projets, y compris des détails concernant le décaissement de près de 4 millions d'USD. L'UNOPS, a-t-il affirmé, continuerait à œuvrer à une plus grande transparence en géocodant ses projets et en publiant un descriptif des projets et de leurs résultats tout en donnant aux utilisateurs les outils pour comprendre et utiliser les données. L'UNOPS élabore également des modèles uniformisés d'établissement de rapports pour les secteurs d'activité fondamentaux de son mandat, la gestion des contrats et le développement de l'infrastructure.

77. En ce qui concerne le plan stratégique 2010-2013, le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS lançait un examen à mi-parcours afin d'intégrer les enseignements tirés des deux dernières années et de refléter les décisions du Conseil d'administration, les résolutions de l'Assemblée générale, les observations des partenaires et les modifications du climat politique et économique. L'UNOPS utiliserait l'examen à mi-parcours pour établir le dialogue avec ses partenaires – via une plateforme d'échange nouvellement créée et des entrevues en face-à-face – afin de déterminer comment ils perçoivent sa valeur ajoutée.

78. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS était prêt à travailler avec le plus grand nombre possible de membres du Conseil pour déterminer la voie à suivre par l'organisation au cours des deux prochaines années, via l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017.

79. Les délégations ont félicité le Directeur exécutif pour sa direction et ont salué les révisions du Règlement et des règles de gestion financière, notant en particulier que l'adoption des normes IPSAS avait aidé l'UNOPS à gérer les ressources de manière plus responsable et à les comparer. Elles ont remercié l'UNOPS pour ses comptes rendus informels réguliers des progrès réalisés et l'ont encouragé à continuer à donner suite aux suggestions du CCQAB.

80. Une délégation a souligné le rôle important que pouvait jouer l'UNOPS dans la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable, étant donné l'appui spécialisé qu'il fournit aux pays au lendemain de catastrophes naturelles pour reconstruire les infrastructures endommagées. L'UNOPS a été encouragé à élargir ce type de services, qui sont particulièrement importants dans le contexte de la promotion du développement durable. Une autre délégation a demandé à l'UNOPS de réintégrer une référence à l'Assemblée générale dans le Règlement financier sur la question des paiements *ex gratia*. Elle a demandé à l'UNOPS d'harmoniser totalement le Règlement et les règles de gestion financière avec les recommandations formulées par le CCQAB et le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies.

81. Une autre délégation a félicité l'UNOPS pour avoir synchronisé l'adoption des normes IPSAS avec les autres organisations des Nations Unies. Elle a instamment demandé à l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour atteindre ses quatre objectifs de contribution de haut niveau traitant de consolidation de la paix et d'intervention humanitaire et l'a encouragé à collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies afin de définir des jalons et des systèmes permettant de mesurer sa contribution à l'efficacité du développement.

82. Remerciant les délégations pour leurs commentaires, le Directeur exécutif a souligné que l'organisation avait mis sur pied un système de présentation des résultats en vue de mettre en évidence les résultats et les indicateurs permettant de suivre l'évolution des quatre objectifs de haut niveau. Il a réaffirmé que l'UNOPS intervenait en fonction des besoins et n'acceptait que les projets qui servaient la réalisation des quatre objectifs de haut niveau. Il a conclu en remerciant les délégations pour la confiance qu'ils avaient placée en sa gestion de l'organisation.

83. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a à son tour formulé une demande technique par rapport à la demande d'approbation des paiements *ex gratia* par le Conseil d'administration. Il a expliqué que dans le contexte des Nations Unies, il y avait des situations dans lesquelles malgré l'absence d'un contrat juridiquement contraignant, le Directeur exécutif pouvait autoriser un paiement pour des raisons d'ordre purement moral. Les catastrophes naturelles et les attaques terroristes sont le type même d'événements pour lesquels des paiements *ex gratia* sont effectués. Il a toutefois fait remarquer que l'UNOPS n'avait effectué aucun paiement de ce type au cours des six dernières années, et avait en fait cherché à en réduire l'utilisation. Toutefois, les décisions d'effectuer ce type de paiement se prenant dans l'urgence, il est impossible de les faire approuver par le Conseil.

84. S'agissant de la réserve pour la croissance et l'innovation, il a noté que le terme « réserve » était trompeur. S'il est techniquement un « fonds », l'UNOPS s'est vu contraint de modifier la terminologie pour adhérer aux règles IPSAS. Il a assuré les membres du Conseil d'administration qu'il n'avait nullement l'intention de créer une nouvelle réserve en plus de la réserve opérationnelle, mais qu'il utiliserait la réserve existante. Il a expliqué que dans le cadre de l'excédent de la réserve opérationnelle, il pourrait y avoir des cas dans lesquels l'UNOPS devrait investir dans des activités de croissance et de développement.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/5 : Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS.

## **Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS**

### **IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

86. Le Directeur exécutif du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2008-2009 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2012/5). L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2008-2009 (DP/2012/4). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2008-2009 (DP/OPS/2012/3).

87. Dans une déclaration conjointe, plusieurs délégations ont félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour leurs rapports instructifs et pour avoir mis en œuvre beaucoup des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont exprimé leur confiance quant au fait que le reste des recommandations seraient mises en œuvre. Les délégations ont souligné l'importance de donner suite aux recommandations liées aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui selon elles donnera une idée satisfaisante de la situation financière des organisations.

#### *Fonds des Nations Unies pour la population*

88. Les délégations se sont félicitées de la volonté du FNUAP de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les efforts entrepris pour s'attaquer aux raisons profondes pour lesquelles l'opinion d'audit pour 2008-2009 a été assortie de réserves. Elles ont observé, en particulier, que les 13 recommandations liées à l'exécution nationale avaient été mises en œuvre dès le mois d'août 2011. Elles ont salué la présentation en temps voulu des rapports d'audit de l'exécution nationale. Notant que ceci était à porter au crédit d'une société d'audit extérieure, elles ont demandé comment le FNUAP avait l'intention de maintenir l'élan, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et des connaissances du personnel. Les délégations ont demandé au FNUAP de tenir le Conseil d'administration informé des efforts déployés par le Fonds pour remédier aux causes profondes par l'intermédiaire des rapports annuels de la Division des services de contrôle interne. Elles ont également demandé que le conseil soit tenu

informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit sur le renforcement de la redevabilité et de la gestion ainsi que dans l'application des normes IPSAS. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son rapport clair et transparent, y compris le regroupement des recommandations autour de catégories de risque. Une délégation a noté avec satisfaction que donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes était une priorité au plus haut niveau du FNUAP et que l'organisation avait donné suite à un plus grand nombre de recommandations qu'auparavant. La délégation a salué la trajectoire globalement positive du rapport. Elle s'est enquis du type de formation dispensée au personnel sur la conduite des audits des projets d'exécution nationale. Elle s'est félicitée de l'adoption des normes IPSAS, qui permettra une mise en œuvre plus efficace des programmes.

89. Le Directeur exécutif du FNUAP a remercié les délégations pour leurs commentaires. Il a expliqué que les dispositions prises avec la société d'audit mondiale visait à garantir le renforcement des capacités sur le terrain à la fois du personnel du FNUAP et des partenaires d'exécution du Fonds, notamment en ce qui concerne le respect des procédures, des politiques et des délais. Il a noté que bon nombre des problèmes du passé provenaient d'une mauvaise documentation et du non-respect des délais. Il a souligné que lorsqu'il avait pris ses fonctions en tant que Directeur exécutif du FNUAP, il était communément admis au sein du Fonds que si un partenaire ne se conformait pas au cadre de responsabilisation du FNUAP, le Fonds ne travaillerait pas avec eux. La société d'audit mondiale avait été engagée pour trois ans, étant donné que les partenaires d'exécution du Fonds en étaient à différents stades de développement. Notant que le FNUAP avait révisé le mémorandum d'accord avec les partenaires d'exécution, il a indiqué que le cadre de gouvernance plus solide renforçait le message de respect du principe de responsabilité transmis aux partenaires d'exécution. De même, il a été demandé aux bureaux de pays du FNUAP d'entreprendre un examen et une analyse systématiques visant à évaluer la capacité de travail des partenaires d'exécution, et il a été précisé que le plus important était la qualité du travail sur le terrain et non le nombre de partenaires. Faisant référence aux normes IPSAS, il a observé que le FNUAP était en conformité avec ces normes depuis janvier 2012 et que les états financiers du Fonds publiés en janvier 2012 le seraient également. Il a souligné que le FNUAP était résolu à donner une suite énergique à toutes les recommandations en suspens de l'audit. Il a noté que certaines n'étaient pas encore appliquées soit en raison de leur complexité, soit parce leur mise en œuvre dépasse le cadre du FNUAP et de ses institutions sœurs des Nations Unies. Il a assuré au Conseil d'administration que toutes les questions soulevées lors de l'audit étaient prises en considération et qu'une dynamique avait été créée au sein du FNUAP pour aborder les problèmes encore en suspens de manière proactive (plutôt que réactive).

#### *Programme des Nations Unies pour le développement*

90. Plusieurs délégations ont salué les améliorations apportées par le PNUD à la gestion des recommandations de l'audit et ont félicité l'organisation pour son système de suivi, qui a été reconnu comme une pratique exemplaire. Ils ont beaucoup apprécié les progrès accomplis par le PNUD dans la mise en œuvre de ses dix priorités arrêtées à partir des résultats de l'audit, notant toutefois qu'il restait davantage à faire pour donner suite à la priorité N°2 relative à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes. À cet égard, elles ont demandé un

complément d'information sur la manière dont le PNUD évaluerait l'impact des améliorations sur la qualité des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des programmes de pays et des plans de travail intégrés. Notant les progrès accomplis dans le cadre de la priorité N° 3 sur la gestion des achats, elles ont demandé un bilan de l'impact des améliorations dans le domaine de la fonction d'enquête et des mécanismes de lutte contre la fraude dans le rapport d'audit annuel à la session annuelle de 2012.

91. Les délégations ont souhaité savoir où en étaient les recommandations en suspens, et en particulier si elles seraient appliquées d'ici à mars 2012. À cet égard, elles ont demandé des informations supplémentaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que la raison pour laquelle le PNUD pourrait ne pas être en mesure de récupérer la totalité des montants dus, une conclusion tirée de l'examen des soldes antérieurs. Félicitant le PNUD pour la mise en œuvre des normes IPSAS et son investissement dans la formation du personnel, elles se sont réjouies de recevoir le module d'information externe IPSAS. En conclusion, elles ont encouragé le PNUD à envisager, à l'avenir, l'inclusion de références explicites à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes dans la liste des dix priorités d'audit.

92. L'Administratrice associée du PNUD, remerciant les délégations pour leurs commentaires, a précisé que la liste des dix priorités était basée sur des auto-évaluations. Elle a ensuite expliqué que le PNUD ne s'était pas attribué une note plus élevée principalement parce qu'il cherchait à placer la barre plus haut pour ses propres performances en tant qu'organisation dans les deux domaines concernés. Les faits montrent clairement que le PNUD a agi; toutefois, sans perspective d'impact à long terme, l'organisation ne peut pas affirmer avec certitude que les mesures prises ont fait une différence au niveau de la mise en œuvre. Elle a ajouté que ces notes seraient réexaminées lorsque le Comité des commissaires aux comptes aurait mis un point final à son rapport d'audit pour l'exercice biennal 2010-2011.

93. Sur la question de la gestion des programmes et des projets, l'Administratrice associée a souligné que le renforcement des capacités et des performances du PNUD dans sa gestion des résultats des activités du développement était un processus à long terme qui nécessitait une attention de tous les instants. En ce qui concerne la conception, le suivi et l'évaluation des projets, elle a indiqué qu'au niveau des pays, sur la base de l'analyse des forces, des faiblesses, des perspectives et des menaces, le PNUD était déterminé à tourner la page et à exploiter ses avantages comparatifs pour répondre aux besoins des pays. De cette manière, il pourrait abandonner les domaines d'intervention dans lesquels il ne dispose pas d'un avantage comparatif, ce qui lui permettrait de concentrer son action de manière plus stratégique sur le changement en profondeur, dans le cadre duquel les trois critères régissant les interventions menées au titre des programmes sont la possibilité de les transposer à plus grande échelle, la possibilité de les reproduire, et leur capacité à éclairer les politiques. Ce changement culturel signifie que même si un projet est important pour un pays, le PNUD se bornerait à assister les autres partenaires tout en concentrant ses efforts dans les domaines dans lesquels il dispose d'un avantage comparatif clair. Gardant ceci à l'esprit, le PNUD a encouragé ses bureaux de pays à utiliser ATLAS pour la gestion des programmes. Elle a observé que le PNUD travaillait à l'élaboration d'un mécanisme plus efficace pour le contrôle de la qualité des programmes et des projets. À cet égard, elle a dit que les systèmes de contrôle

de la qualité existants au PNUD étaient complexes et que des processus plus simples étaient en cours d'élaboration.

94. À la lumière des différentes mesures mentionnées dans la déclaration de l'Administratrice associée, le PNUD est convaincu qu'avec le temps, ces mesures, associées à des efforts constants de renforcement des compétences et de révision des systèmes, permettraient d'améliorer la qualité de la conception des projets et des programmes ainsi que leur suivi et leur évaluation.

95. L'Administratrice associée a précisé que des progrès importants avaient été accomplis dans le cadre du plan d'action du PNUD en matière d'achats, qui a été approuvé par le Groupe d'appui à la performance de l'organisation et vise à changer l'approche du PNUD en matière d'achats. Elle a par exemple souligné que l'organisation avait jusqu'à présent suivi une méthode unique pour la délégation de pouvoir, des exceptions étant appliquées sur une base ad hoc. Désormais, toutefois, le PNUD s'orientait vers une méthode différente, commençant par évaluer et noter les capacités au niveau de la mise en œuvre sur le terrain et déterminant ensuite seulement quel était le niveau de pouvoir requis pour les opérations d'achat. Le PNUD ne veut pas se contenter de contrôler le risque, mais le gérer.

96. Elle a fait observer que le PNUD attachait une importance croissante aux capacités et aux performances des bureaux (y compris le nombre de fonctionnaires chargés des achats) lorsqu'il accorde des niveaux plus élevés de délégation de pouvoir pour les activités d'achat. Le PNUD a l'intention d'intégrer la planification des programmes, des projets et des achats pour obtenir un meilleur rapport coût-efficacité sans imposer de charge de travail supplémentaire aux bureaux de pays.

97. En conclusion, elle a souligné que la qualité de la coordination au sein du système des Nations Unies et le PNUAD bénéficiaient de l'accent mis sur le développement de mécanismes plus efficaces de contrôle de la qualité des programmes. Pour sa part, elle a noté que le PNUD avait mis au point un cadre de résultats basé sur le modèle du PNUAD et qui tient compte de la contribution apportée par le PNUD aux résultats du PNUAD.

98. L'Administrateur assistant adjoint du Bureau de la gestion du PNUD, évoquant le financement de l'assurance maladie après la cessation de service, a indiqué que le passif total, sur la base de l'évaluation la plus récente, était de 463 millions de dollars. Il a noté que sur une période de 11 ou 12 ans, le PNUD avait déjà fourni 429 millions d'USD, laissant un solde de 43 millions d'USD, pour lequel le PNUD était en train de créer un plan de financement qui serait prêt dès qu'il aurait reçu les résultats de l'évaluation la plus récente, dans le courant du mois. Ce plan permettrait au PNUD de garantir que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service soient intégralement financés.

99. S'agissant des recommandations de l'audit liées à l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont au nombre de cinq, il a noté, en ce qui concerne la première, que grâce à l'adoption des normes IPSAS le PNUD provisionnerait la totalité des engagements. En ce qui concerne la deuxième recommandation, portant sur le financement, il a réitéré sa déclaration sur le plan de financement pour les sommes encore dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. En ce qui concerne la troisième, la publication des données qui concernent les engagements relatifs aux congés et les autres engagements, il a dit que le PNUD élaborait un plan de financement qui serait bouclé avec l'adoption des normes

IPSAS. À cet égard, il a noté que le passif total serait publié dans le bilan à partir de 2012. En ce qui concerne l'argent investi pour couvrir les engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service, il a répété que le PNUD avait déjà mis de côté une somme d'argent considérable.

100. Sur la question de savoir pourquoi le PNUD n'était pas en mesure de récupérer les montants dus, il a souligné que les sommes en question remontaient à près de 25 ans et avaient traversé quatre générations de systèmes, avec parfois des pertes d'information en chemin. Il a noté que le PNUD avait été en mesure de régler de nombreux soldes interinstitutions. Il a indiqué que le PNUD avait commencé avec 200 millions d'USD de soldes non réglés, qui aujourd'hui avaient été ramenés à 18 millions d'USD. Le PNUD n'a pas été en mesure de fixer des crédits pour certaines institutions en raison de discussions en cours et d'un manque d'informations requises. Dans un certain nombre de cas, le PNUD n'a pas été en mesure de récupérer des sommes parce que le financement était lié aux projets.

*Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets*

101. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis par l'UNOPS, notant en particulier ses efforts en matière de stratégies d'atténuation des risques et sa publication d'un manuel des achats révisé reflétant des principes essentiels tels que la transparence et la concurrence efficace. Elles ont salué la publication sur le site Internet de l'UNOPS des plans d'achats de plus de 50 000 USD. Elles ont demandé davantage d'informations sur les procédures d'achat, en particulier celles qui sont suivies lors des appels d'offres et pour le traitement des réclamations des fournisseurs et des acheteurs. Félicitant l'UNOPS pour la mise en œuvre des normes IPSAS, elles ont souhaité en savoir davantage sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés au cours du processus.

102. Le Directeur général adjoint de l'UNOPS a réagi à deux questions du Conseil d'administration relatives aux politiques conformes aux normes IPSAS et aux soumissions des fournisseurs. En ce qui concerne les politiques, il a souligné que bien que les normes IPSAS soient ciblées à un très haut niveau et ne fournissent pas énormément de détails, l'UNOPS travaille en étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes pour interpréter correctement les normes dans le contexte des activités de l'UNOPS. Sur la question de l'impact financier, il a indiqué que l'UNOPS ne connaîtrait avec certitude l'impact de l'application des normes IPSAS dans la gestion des transactions que vers la fin de l'année 2012. En ce qui concerne les rapports financiers, il a affirmé que l'UNOPS se conformerait pleinement à toutes les exigences relatives à l'obligation de publication et d'établissement de rapports. En ce qui concerne les divergences dans l'application des normes entre les différentes organisations, il a dit que l'harmonisation des systèmes d'établissement de rapports entre les agences restait un défi que les trois organisations abordaient de manière coordonnée. S'agissant de l'analyse coûts-bénéfices, l'UNOPS a cherché à réduire au minimum l'impact financier de la mise en œuvre des normes et avait décidé de mettre en place des politiques conformes aux normes en interne plutôt que de faire appel à des consultants extérieurs, afin de garantir la viabilité à long terme et la connaissance institutionnelle.

103. En ce qui concerne les appels d'offre, il a indiqué que l'UNOPS était la première organisation des Nations Unies à avoir instauré, en 2009, un système indépendant pour traiter les réclamations des fournisseurs. Grâce à ce système, ces

réclamations ont pu être traitées non pas par l'unité administrative de l'UNOPS ou par d'autres membres du personnel impliqués dans la procédure, mais par une unité totalement indépendante. Dans les cas les plus graves, les réclamations peuvent être traitées par des entités extérieures indépendantes. Il a noté que si elles pouvaient parfois sembler fastidieuses, ces procédures étaient justifiées par la volonté de l'UNOPS de mettre en place une plus grande transparence.

#### *Comité des commissaires aux comptes de l'ONU*

104. Le Directeur du Comité des commissaires aux comptes a remercié le Conseil d'administration de lui donner la parole. Il a noté que la mise en œuvre des recommandations du Comité témoignait incontestablement du sens des responsabilités du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et indiquait clairement que ces organisations étaient en mesure d'accroître leur efficacité et de gérer les risques qui se posaient lors de la mise en œuvre des programmes. Il a noté avec satisfaction que le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/66/139) indiquait que des progrès sensibles avaient été accomplis par les trois organisations. Il a ajouté que le Comité des commissaires aux comptes procéderait à son examen final en avril/mai 2012, et qu'il espérait que la totalité des recommandations seraient mises en œuvre. S'agissant de l'application des normes IPSAS, il a précisé que le Comité avait énormément travaillé avec les trois organisations sur leurs plans, leurs politiques et les changements requis. Il a observé que le Comité vérifierait la procédure d'application des normes IPSAS ultérieurement et partagerait les résultats de son évaluation avec le Conseil d'administration. En ce qui concerne l'opinion d'audit assortie de réserves reçue plus tôt par le FNUAP, il a indiqué que le comité avait beaucoup travaillé avec le FNUAP pour donner suite aux recommandations relatives à l'audit de l'exécution nationale des projets. Il a remercié le Directeur exécutif du FNUAP d'avoir pris des mesures décisives dans ce domaine et a indiqué que des améliorations sensibles avaient été observées. L'audit 2011 de l'exécution nationale des projets serait entrepris plus tard. D'ici là, il a affirmé que les signes étaient positifs et qu'il espérait que le FNUAP maintiendrait ses efforts pour garantir que les avancées se traduisent par des résultats tangibles en 2011 et au-delà.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/6 : Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009.

## **X. Rapport au Conseil économique et social**

106. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a présenté le rapport conjoint de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social (E/2012/5).

107. Une seule délégation a pris la parole et a souligné l'importance du rapport (E/2012/5) pour le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 2007, notamment la résolution 62/208. Notant que le rapport jouait un rôle déterminant dans le contexte de la préparation de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de l'ONU, la délégation a demandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS quels éléments des orientations reçues en 2007 étaient toujours valables et lesquels devaient être renforcés dans les recommandations à

venir. Notant l'importance de faire le point avec réalisme, la délégation a demandé quelles recommandations devaient être réexaminées afin de déterminer si elles étaient dépassées ou trop complexes pour être mises en pratique. Sur la question essentielle du financement, la délégation a exprimé son inquiétude quant au déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources et a souligné que le financement des activités de base était indispensable pour préserver la neutralité, l'universalité et le multilatéralisme de l'appui des Nations Unies. La délégation a exprimé sa préoccupation quant aux difficultés d'harmonisation des pratiques de fonctionnement mentionnées dans le rapport. La délégation a souligné l'importance d'une coordination stratégique dans l'ensemble du système des Nations Unies dans tous les domaines clés, particulièrement en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, la coopération Sud-Sud et la transition du relèvement au développement.

108. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a noté que les trois organisations avaient formulé des commentaires (dans le document E/2012/5) sur les enseignements tirés au cours des trois dernières années lors de la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. Convenant que les ressources de base étaient essentielles au maintien de l'universalité, de la neutralité et de l'indépendance du financement, il a souligné qu'il était indispensable de rester souple pour répondre aux besoins des États Membres. S'agissant de l'orientation des Nations Unies pour l'avenir, il a observé qu'une réflexion en profondeur était indispensable dans des domaines tels que les interventions dans les pays à revenu intermédiaire et l'évaluation, notamment dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action ». Faisant référence à la discussion en cours sur l'infrastructure d'évaluation à l'échelle de l'organisation, il a souligné l'importance de trouver le bon équilibre entre indépendance et apprentissage, et a plaidé instamment pour un accroissement de l'investissement dans les activités d'apprentissage. Mettant en évidence une question à examiner à l'occasion de l'examen quadriennal complet, il a attiré l'attention sur la forte croissance actuellement observée dans les pays à revenu intermédiaire et le potentiel de nouvelles ressources de développement, et a demandé si le système des Nations Unies devait modifier ses méthodes de mobilisation des ressources, notamment en perfectionnant les instruments existants, sans pour autant abandonner les ressources traditionnelles.

109. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des ressources et des affaires extérieures du PNUD a souligné l'importance des commentaires formulés et des questions relatives à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et a suggéré que ces questions soient abordées sous un autre point de l'ordre du jour, qui laisserait davantage de temps au débat. Elle a noté que la délégation avait mentionné un certain nombre de points essentiels sur lesquels le PNUD est en train de débattre avec des membres du groupe des Nations Unies pour le développement et des États Membres en vue de l'examen quadriennal complet. Parmi ces points, elle a relevé la direction, la crédibilité, le rôle, la pertinence et les performances des équipes de pays des Nations unies et du système de développement des Nations Unies aux niveaux national et mondial, ainsi que les besoins en ressources et le niveau de volonté politique derrière le système de coordination. S'agissant du financement, elle a fait remarquer que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources n'était plus une tendance mais une situation à long terme pour laquelle une solution viable devait encore être trouvée. Ces questions sont fondamentales, a-t-elle indiqué, et touchent à l'appui politique et aux possibilités pour le système

des Nations Unies d'honorer ses promesses en matière de neutralité et d'impartialité de manière crédible. Les discussions doivent être abordées dans le contexte des nouvelles tendances de développement accompagnant la nouvelle architecture de changement, comme reflété dans le contexte de l'après-Busan, tendances définies par les nouvelles réalités dans lesquelles le système des Nations Unies doit trouver son rôle. En ce qui concerne le rapport lui-même, le PNUD a souhaité mettre en exergue les avancées survenues dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elle a conclu que les préparatifs de l'examen quadriennal complet fournissaient le contexte idéal pour examiner ces questions plus avant.

110. Le Directeur du Bureau pour l'Amérique du Nord de l'UNOPS, faisant référence à des lignes directrices antérieures, a affirmé que l'UNOPS était bien placé pour répondre. Il a insisté sur le fait que l'UNOPS était, et resterait dans un avenir proche, une organisation fonctionnant sur la base de projets et autofinancée, et reconnue comme une ressource centrale pour l'infrastructure et les achats au sein du système des Nations Unies. Comme il a été démontré lors de la session du Conseil d'administration, l'UNOPS s'est montré réactif aux demandes de changement des partenaires. Il a assuré aux membres du Conseil que l'UNOPS était très actif au sein des équipes de pays des Nations Unies dans les pays dans lesquels il était présent, soulignant que l'organisation était particulièrement présente et active dans les situations de catastrophes naturelles et de postconflit.

111. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/7 : Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS.

## **XI. Questions diverses**

112. Les réunions d'information/consultations suivantes ont été menées :

a) Consultation conjointe PNUD/ FNUAP et UNOPS sur le plan conçu pour parvenir à la transparence complète en matière de communication de rapports d'audit interne;

b) Séance d'information UNOPS sur les préparatifs de Rio+20 : Infrastructure et développement durable;

c) Séance d'information conjointe PNUD/ FNUAP et UNICEF sur les échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts;

d) Consultation sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public au PNUD;

e) Réunion d'information par le Directeur exécutif du FENU sur les résultats préliminaires 2011 du FENU et ses perspectives pour 2012-2013.

## **Rapport de la réunion conjointe<sup>1</sup> des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial**

### **I. Pays à revenu intermédiaire : rôle et présence de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés sur le plan international**

1. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a ouvert la réunion et invité le Directeur exécutif du FNUAP à faire une déclaration liminaire au nom des six organismes. Des exposés ont ensuite été faits par quatre intervenants : S. E. Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Abdel Malek Achergui, Chef de la Division du système des Nations Unies pour le développement, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Maroc; M. Ravi Kanbur, professeur T.H. Lee sur les questions mondiales, professeur international d'économie appliquée, professeur d'économie, Université Cornell; et M. Diego Palacios, représentant, équipe de pays des Nations Unies et représentant du FNUAP, Mexique (par vidéoconférence).

2. Après les exposés, les États Membres, les intervenants et les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ont eu un échange dynamique et interactif où les grandes questions évoquées par les délégations ont été les suivantes :

a) Les pays à revenu intermédiaire ont encore besoin de l'appui de la communauté de développement en raison de la persistance de la pauvreté et de l'inégalité et d'autres aspects de leur programme de développement inachevé. Se désintéresser de ces pays serait négliger la majorité des pauvres et des déshérités du monde, ce qui serait inadmissible;

b) Le dialogue multilatéral et le renforcement des partenariats avec ces pays sont particulièrement importants car il faut veiller à ce que l'assistance qu'ils reçoivent profite à toutes les catégories de pays, notamment les moins avancés. Ici donc l'importance des Nations Unies perdure tandis que s'accroît le rôle du Sud-Sud et des partenariats triangulaires, qui devraient compléter et non remplacer l'aide Nord-Sud au développement. L'étoffement des capacités nationales est primordiale;

c) Il faut modifier le système de classement des pays. Nul indicateur isolé, comme le revenu, ne peut saisir la diversité des problèmes de développement.

<sup>1</sup> La réunion conjointe a eu lieu à l'Organisation des Nations Unies, à New York, les 30 et 31 janvier 2012. L'ordre du jour, les notes de synthèse pour les quatre débats et les exposés disponibles sont accessibles aux sites Web respectifs des six organismes : [www.beta.undp.org/content/undp/en/home/operations/executive\\_board/documents\\_for\\_sessions/adv2012-first.html](http://www.beta.undp.org/content/undp/en/home/operations/executive_board/documents_for_sessions/adv2012-first.html); [www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/8683](http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/8683); [www.unops.org/english/whoweare/ExecutiveBoard/EBsessiondocs/Pages/EB2012.aspx](http://www.unops.org/english/whoweare/ExecutiveBoard/EBsessiondocs/Pages/EB2012.aspx); [www.unicef.org/about/execboard/index\\_59925.html](http://www.unicef.org/about/execboard/index_59925.html); [www.unwomen.org/about-us/governance/executive-board/joint-meeting-2012](http://www.unwomen.org/about-us/governance/executive-board/joint-meeting-2012); [documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/resources/wfp24903.pdf](http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/resources/wfp24903.pdf).

S'écarter d'un critère universel pourra mener à concevoir un classement plus raffiné des pays « à développement intermédiaire » et le recours aux indicateurs multiples liés aux divers volets du programme de développement inachevé – pauvreté, faim, mortalité infantile et maternelle, inégalité des sexes et manque d'accès à l'éducation. Pour élaborer un nouveau classement, l'ONU pourra se fonder sur l'expérience des organisations partenaires qui disposent déjà de plusieurs indicateurs dans leurs systèmes d'affectation des ressources. Ces derniers devraient être harmonisés par tous les organismes des Nations Unies;

d) L'hétérogénéité des pays à revenu intermédiaire exige une démarche contextualisée, sur mesure et dynamique. La souplesse est primordiale car il n'y a pas de solution uniforme;

e) L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités opérationnelles dépend de l'engagement catalytique des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire, créateur de synergies entre organisations partenaires et d'une meilleure utilisation des ressources. Pour « faire plus avec moins », il faut se fonder sur les pratiques optimales et leur adaptation à différents contextes. Pour réaliser l'efficacité, l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources disponibles est essentiel.

3. On attendait du débat à la réunion conjointe qu'il alimente les discussions en cours sur l'élaboration d'un cadre souple, cohérent et stratégique pour impliquer les Nations Unies avec les pays à revenu intermédiaire.

## **II. Pays les moins avancés : concours des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul**

4. La réunion a commencé lorsque la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a accueilli les représentants des six organismes des Nations Unies et les quatre orateurs invités. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a été prié de présenter la note de synthèse au nom des six organismes. Il a évoqué l'accent remis par le Programme d'action d'Istanbul (2011) sur l'étoffement des capacités de production, sur l'équilibre dans l'affectation des ressources entre les secteurs économique et social, et sur le renforcement des capacités face aux crises.

5. Après les exposés des orateurs invités, six délégations ont pris la parole sur les points suivants :

a) Les activités opérationnelles des Nations Unies dans les pays à faible revenu, les pays les moins avancés (PMA) et les pays touchés par les conflits devraient être renforcées tandis que leur présence dans les pays à revenu intermédiaire devrait surtout être financée par des contributions nationales;

b) En renforçant les capacités de production des PMA, il faudrait veiller à des schémas de production et des emplois de ressources qui soient durables;

c) Bien que l'exécution du Programme d'action d'Istanbul incombe aux PMA mêmes, l'aide internationale – y compris les initiatives Sud-Sud – est essentielle. Il est impératif de faire appel à une vaste gamme de partenaires comme le secteur privé et les économies émergentes (par exemple la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud);

d) En étant « Unis dans l'action », on a plus de cohérence, de transparence, d'efficacité, d'efficience et d'harmonie : c'est donc à encourager;

e) Les six organismes des Nations Unies devraient coopérer plus étroitement avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et participer activement aux équipes de travail établies pour expliciter la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

6. Les points suivants ont été soulignés par les représentants des six organismes des Nations Unies :

a) Les six organismes ont confirmé leur soutien sans réserve aux PMA et noté que la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul serait prise en compte dans les nouveaux plans stratégiques;

b) Le problème pour la prochaine génération d'« Unis dans l'action » est, en simplifiant les processus internes, de réduire encore les coûts de transaction dans le système des Nations Unies;

c) Le PNUD apportera encore son concours aux pays dans le secteur extractif (minéraux, pétrole et gaz) afin d'aider les négociations, les politiques de redistribution des revenus et l'édification des capacités commerciales;

d) L'infrastructure doit être inscrite au programme de développement et pourra être décisive pour capter le potentiel des PMA. L'appui aux équipements collectifs – dispensaires, routes rurales, maisons et écoles – doit se fonder sur les connaissances et l'expérience locales;

e) Pour renforcer les économies locales et promouvoir la viabilité, les achats publics peuvent être un puissant moyen. Par exemple, le PAM travaille à des règles plus favorables aux agriculteurs locaux tandis que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'UNOPS travaillent à des directives d'achats judicieuses;

f) Il faut se pencher sur les prestations et sur le dépistage des grandes barrières à l'accès aux services intéressant la santé sexuelle et procréative, la planification familiale et l'éducation, et les débouchés économiques dans les PMA, en songeant notamment aux jeunes et aux femmes. Le suivi et l'évaluation doivent mener à une analyse plus serrée et à une programmation rigoureuse pour qu'on puisse tirer les enseignements des pratiques optimales avérées;

g) Le capital social et humain doit être protégé. Par exemple, il est essentiel d'investir dans les réseaux de sécurité alimentaire car la malnutrition reste la principale cause de mortalité post-infantile.

### **III. Mettre l'activité opérationnelle de l'ONU au service d'un développement rapide : examen quadriennal complet des politiques (Unis dans l'action, des rapports axés sur les résultats)**

7. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a présidé la réunion. Après les propos liminaires de l'Administratrice du PNUD et du Directeur exécutif de l'UNICEF, les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, d'ONU-Femmes et du PAM ainsi que plusieurs délégations ont eu des entretiens approfondis qui ont débouché sur d'utiles recommandations.

8. Plusieurs délégations ont approuvé l'accent mis sur l'équité, notamment sur la mesure des résultats. Elles ont souligné le suivi des résultats, les principes récemment adoptés sur les rapports axés sur les résultats, les résultats en matière d'égalité des sexes, la ventilation des résultats et l'importance des indicateurs socioéconomiques. Une délégation a dit que les renseignements sur les résultats devraient aider à influencer les décisions des États Membres. S'agissant du cadre de suivi dit « Cup », qui est axé sur l'obtention de résultats par le dépistage et le déblocage des goulets d'étranglement, des délégations ont dit qu'outre l'UNICEF, les organismes des Nations Unies, pourraient, s'il y a lieu, adopter cette approche. Une délégation a souligné l'importance des résultats pour d'autres domaines que les rapports : planification, prestations, mesures, viabilité et responsabilisation. On a dit que l'adoption d'une approche de gestion basée sur les résultats renforcerait la crédibilité du système des Nations Unies.

9. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de solutions fondées sur les contextes nationaux. D'autres ont souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté étaient les grandes priorités des Nations Unies. On a également noté l'importance de la coordination – sans doubles emplois – des divers programmes et initiatives de développement en cours et à venir, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et la planification pour après 2015.

10. On a également préconisé d'accroître l'appui au renforcement des capacités, à l'utilisation des ressources locales et au resserrement de la coopération Sud-Sud. Dans le contexte mouvant du développement, certaines délégations se sont dites inquiètes de la réduction des ressources de base.

11. Tout en notant que le déroulement et l'issue du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu en 2011 à Busan en République de Corée, dépassaient l'ONU même, certaines délégations ont dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement menées par l'Organisation devraient refléter l'efficacité du programme d'aide issu de Busan, y compris le « nouveau pacte » pour une mobilisation internationale en faveur des États fragiles. Des délégations ont également souligné l'importance des questions des États après conflit et des États fragiles.

12. Dans ses observations finales, l'Administratrice du PNUD a souligné les priorités de l'examen quadriennal complet : a) affirmer l'utilité du système des

Nations Unies; b) reconnaître la diversité et les atouts des organismes des Nations Unies; et c) souligner l'importance de la cohérence dans les opérations de développement des Nations Unies, notamment pour les questions multisectorielles.

13. Le Directeur exécutif de l'UNICEF a réitéré son ferme appui à Unis dans l'action tout en notant que les enseignements tirés de l'évaluation indépendante étaient encore attendus. Il a souligné que le financement constant d'Unis dans l'action exigerait des résultats probants sur le terrain.

14. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a levé la séance en soulignant que les organismes des Nations Unies devraient travailler collectivement en visant le développement et en mettant de côté leur mandat individuel, s'il le faut, pour se concentrer sur les grandes questions.

#### **IV. Transition**

15. Présidé par le Président du Conseil d'administration du PAM, le débat sur la transition était coordonné par ONU-Femmes et par le PAM.

16. En présentant la note de synthèse au nom des six organismes, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a parlé des avantages comparatifs des Nations Unies dans les situations transitoires et des problèmes qui se posent en pareil cas. Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a souligné que la réponse humanitaire n'avait guère les moyens d'édifier les capacités et les systèmes à long terme. L'ONU doit appuyer les pactes nationaux et ses organismes devraient coopérer à des priorités communes. Il fallait des stratégies de développement communes et des modules humanitaires aptes à jouer un rôle dans le renforcement des capacités. Le représentant du Bureau des affaires humanitaires a souligné le rôle du Coordonnateur résident dans la cohésion stratégique.

17. Les États Membres se sont félicités du débat sur la transition et souligné l'importance de l'appropriation nationale. Ils ont souligné que nul n'est mieux placé que l'ONU pour faire passer d'une situation de secours à une situation de développement; et que le programme transformateur du Comité permanent interorganisations était la clef de la réussite. Les délégations ont noté que les missions intégrées des Nations Unies pourront avoir un effet sur l'espace humanitaire et elles ont souligné l'importance de l'expérience des affaires humanitaires dans la sélection des coordonnateurs résidents.

18. Les délégations ont recommandé que la planification du développement commence tôt dans la transition et elles ont invité les organisations et les donateurs à analyser, gérer et accepter les risques. La nécessité d'une meilleure coordination entre tous les partenaires a été soulignée. Les délégations ont exhorté à encourager les pactes préconisés dans le nouveau pacte en faveur des États fragiles. On a dit qu'il fallait des mécanismes de financement souples, une direction ferme et un déploiement rapide de personnel qualifié et ayant l'expérience nécessaire.

19. On a appelé l'attention sur les questions de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État et sur l'importance de veiller à ce que les organismes des Nations Unies soient impliqués et à ce qu'il y ait un appui suffisant pour les coordonnateurs résidents. On a dit que, dans un contexte transitoire, l'action des Nations Unies devrait être signalée dans l'examen quadriennal complet.

20. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait renforcer la résilience, surtout pour les pays les plus vulnérables, même à revenu intermédiaire. Des délégations ont préconisé une plate-forme commune et des programmes des Nations Unies communs à ce sujet. Plusieurs délégations ont noté que les transitions pouvaient donner l'occasion de promouvoir l'égalité des sexes.

21. En réponse, l'UNICEF a souligné l'importance des services sociaux rendus équitablement par les partenaires nationaux. Le PNUD a dit que la gouvernance était importante et que la résilience devait être envisagée dans les cadres de planification des Nations Unies. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a souligné l'importance de la réduction des risques de catastrophes climatiques, de la restauration de l'espoir par la constatation de résultats probants, de l'accent sur les résultats et de la quête de la cohérence politique. Le FNUAP a appelé l'attention sur la nécessité d'une meilleure intégration des cadres de secours et de développement, y compris dans l'action de relèvement et de transition dès l'arrivée de l'aide d'urgence, et a dit qu'il fallait englober dans la planification au niveau du pays la prévoyance des crises, la réduction des risques de catastrophes et la résilience. Le PAM a affirmé la nécessité de la souplesse dans le financement des transitions et souligné que l'autonomisation des femmes devrait être reconnue en tant que principe mais aussi en tant que question de développement.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle de 2012**

Tenue à l'Office des Nations Unies à Genève  
du 25 au 29 juin 2012

## **I. Questions d'organisation**

1. La session annuelle de 2012 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 25 au 29 juin 2012.

2. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2012 (DP/2012/L.2) et approuvé le rapport sur sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/5 et Add.1).

3. Dans sa décision DP/2012/20, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2012 :

Deuxième session ordinaire 2012 : 4 au 10 septembre 2012.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012 sont consignées dans le document DP/2012/16 ([www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd)).

5. Les délégations ont salué les effets de la décision proposée et adoptée l'année précédente par l'Assemblée générale des Nations Unies, tendant à transférer aux différents fonds et programmes les coûts des réunions officielles supportés par le Secrétariat de l'ONU. Elles ont indiqué que les possibilités de réaliser des économies renforçaient encore le dialogue, le partage des connaissances et la transparence au niveau des prises de décisions, tout en assurant un équilibre de ressources suffisantes pour que les États Membres puissent exercer un contrôle des activités des trois organismes, notamment en ce qui concerne les langues de travail et les langues officielles et la traduction en temps voulu des documents, ainsi que la gestion. Elles ont préconisé un examen attentif des diverses méthodes de travail, en coordination avec les institutions et les entités pertinentes des Nations Unies.

### **Débat consacré au PNUD**

## **II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel**

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administratrice, M<sup>me</sup> Helen Clark, a présenté trois nouveaux membres de l'équipe de direction : l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes; l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion; et l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Elle a souligné l'engagement des membres du Conseil et des représentants des autres États Membres qui assistaient à la réunion, d'autant plus que celle-ci se tenait cette année dans une lignée de conférences et événements de haut niveau.

7. L'Administratrice a relevé les résultats essentiels des activités d'assistance du PNUD en 2011 et l'emploi dans le rapport annuel de nouveaux indicateurs de résultats et d'extrants. Elle a mis en exergue les succès obtenus dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'action engagée contre le VIH en faveur des femmes, la gouvernance démocratique, la prévention des crises

et le relèvement, et l'environnement et l'énergie. Elle a annoncé avec satisfaction le lancement du premier *Rapport du PNUD sur le développement humain en Afrique*.

8. Se tournant vers 2012 et au-delà, l'Administratrice, en sa qualité de chef du PNUD et de présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a développé une réflexion sur les possibilités de faire progresser le programme de développement. Elle a souligné les domaines d'engagement du PNUD dans les processus intergouvernementaux et dans le cadre des priorités définies dans le Programme d'action du Secrétaire général pour les cinq prochaines années, en évoquant : les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20); le cadre de développement pour l'après-2015 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); l'examen quadriennal complet et l'Évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » (Tirana). Elle a ensuite donné les grandes lignes de la feuille de route pour l'élaboration du Plan stratégique 2014-2017 et a commenté les liaisons réciproques entre l'examen quadriennal complet, le programme interne pour le changement organisationnel et le plan d'activités annuel.

9. L'Administratrice a insisté sur le ferme engagement du PNUD à améliorer la transparence et la responsabilité. Elle a rappelé les mesures prises pour élargir l'accès des États Membres et des bailleurs de fonds intergouvernementaux aux rapports d'audit interne et a réaffirmé que des garanties de confidentialité et des moyens appropriés seraient mis en place en vue d'une transparence complète dans la divulgation des rapports d'audit interne.

10. Dans leurs observations générales, des délégations ont noté avec satisfaction l'orientation stratégique et les progrès du programme interne pour le changement organisationnel ainsi que la présentation du plan d'activités annuel pour 2012. Elles ont salué le plan visant à encourager chaque bureau de pays et chaque unité de programme à suivre une stratégie à trois volets et attendaient avec intérêt les comptes rendus sur cette initiative. Plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les résultats et les effets concrets du programme interne pour le changement et du plan d'activités, en ce qui concernait l'amélioration et la transformation des comportements institutionnels, notamment au niveau des bureaux de pays, et les options offertes à la présence dans le pays pour répondre avec souplesse aux besoins sur le terrain par des moyens novateurs.

11. Certaines délégations ont insisté sur le rôle important du PNUD dans les échanges concernant l'examen quadriennal complet et sur la possibilité d'établir un cadre de collaboration efficace entre les organismes au niveau des bureaux de pays. Elles ont évoqué l'avenir de l'initiative « Unis dans l'action » dans la perspective de l'évaluation indépendante (Tirana), en soulignant les domaines ci-après : a) la nécessité de trouver des modalités de financement durable pour le Fonds du programme « Unis dans l'action »; b) le principe de l'unité d'action des Nations Unies comme principale modalité d'engagement au niveau des pays; et c) une collaboration plus agissante avec les institutions pour renforcer le rôle du coordonnateur résident et harmoniser les pratiques de fonctionnement.

12. Les délégations ont présenté diverses observations sur les priorités, les modalités de financement et les stratégies de développement à inclure dans le plan stratégique 2014-2017. À ce propos, elles ont souligné que le programme du PNUD devrait être compatible avec les textes issus de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Rio+20), le cadre de développement pour

l'après-2015 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'initiative « Unis dans l'action » (Tirana), la Conférence d'Istanbul sur les pays les moins avancés et l'examen quadriennal complet. Elles ont demandé au PNUD de privilégier un certain nombre de domaines intersectoriels, en particulier : a) les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, notamment en Afrique; b) le renforcement des capacités des pays en développement, en adoptant une approche différenciée pour les pays à revenu intermédiaire, dans des domaines tels que le transfert de technologies, l'autofinancement et autre mécanismes de financement, les initiatives pour la production d'énergie propre, l'emploi des jeunes, le commerce et l'agriculture; et c) l'utilisation plus fréquente et structurellement plus souple du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud pour contribuer aux politiques régionales et mondiales et aux efforts de développement.

13. Les délégations ont fait valoir que le PNUD devrait mieux définir sa position stratégique, compte tenu de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit le développement, de l'innovation technologique, de nouveaux pays donateurs et de nouveaux partenariats avec le secteur privé. Elles ont souligné l'importance d'inclure dans le prochain plan stratégique un meilleur cadre de gestion axée sur les résultats et de nouveaux indicateurs affinés, en mettant davantage l'accent sur les domaines où le PNUD apporte une valeur ajoutée. À cet effet, elles ont préconisé de s'employer davantage à renforcer la capacité de résilience, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et dans l'optique de l'élimination de la pauvreté, et à promouvoir le développement économique et social, plus précisément la croissance sans exclusion et la génération de revenus.

14. Dans cette perspective, un certain nombre de délégations ont jugé que la gouvernance démocratique était sans doute l'élément phare du travail du PNUD, en ce sens qu'elle sous-tendait bien des aspects du développement durable. Elles ont invité le PNUD à intégrer la gouvernance démocratique dans l'ensemble de ses programmes, en y incluant l'état de droit, les institutions démocratiques, la bonne gouvernance et les droits fondamentaux. Elles ont demandé d'y consacrer davantage de ressources, à financer, par exemple, par le Fonds thématique pour la gouvernance démocratique et par une affectation interne de ressources et des contributions.

15. Dans une déclaration faite par les États d'Afrique, on a souligné que la coopération internationale pour le développement devait s'efforcer de mieux mettre en place des conditions favorables au progrès en Afrique, notamment en ce qui concernait la réalisation accélérée des OMD. On a fait valoir que, du fait du retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire, bon nombre de nations africaines n'auraient pas les moyens de se lancer dans un programme pour l'après-2015, d'autant que ces pays étaient confrontés à des effets persistants du changement climatique, tels que l'insécurité humaine et alimentaire. Il était capital, a-t-on souligné, d'avoir accès aux financements et aux technologies, d'améliorer l'accès aux marchés et d'offrir de meilleures possibilités d'instruction, surtout aux jeunes, pour atteindre à la fois les objectifs d'adaptation au climat et de développement.

16. Des délégations ont salué le premier rapport annuel établi à partir de la nouvelle version du cadre axé sur les résultats comme une étape importante dans l'établissement par le PNUD de rapports axés sur les résultats et comme une tâche en cours de réalisation. Pour les rapports à venir, elles ont suggéré : a) d'affiner les définitions et les indicateurs de résultats afin de donner plus de crédibilité à la mesure des changements et de résultats positifs signalés; b) d'illustrer les exemples

de contribution spécifique du PNUD ou de valeur ajoutée par son appui au moyen de descriptions plus qualitatives, lesquelles pourraient être tirées en partie de la masse de données figurant dans les annexes; c) d'envisager d'autres options dans les cadres de résultats pour saisir la contribution du PNUD aux résultats nationaux; d) d'inclure les enseignements tirés, les risques et les problèmes (d'ordre politique, opérationnel, institutionnel), les motifs de non-réalisation des objectifs convenus et ce qu'il faut faire pour se remettre sur les rails; et e) d'introduire les questions intersectorielles des droits fondamentaux et de l'égalité des sexes, sans oublier la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire.

17. Un certain nombre de délégations ont souligné que la fonction d'évaluation avait une importance capitale pour justifier l'appui financier des pays donateurs et témoigner des améliorations apportées au niveau national. Elles ont demandé de faire meilleur usage des résultats des évaluations, surtout au niveau régional, que ce soit comme apprentissage pour améliorer les performances ou aux fins d'établissement de rapports et de planification des activités. Elles ont rappelé que l'équipe de direction avait la responsabilité de conduire des évaluations de la qualité au niveau des bureaux de pays.

18. Les délégations ont souligné que la transparence et la responsabilité étaient essentielles pour bien comprendre les points forts et les points faibles et elles ont salué les mesures prises par le PNUD à cet égard. Elles se sont déclarées dans l'ensemble satisfaites de la proposition concernant la divulgation totale des rapports d'audit interne avant la fin de l'année et ont souligné la nécessité de prévoir les garanties de confidentialité voulues ainsi que les moyens et capacités nécessaires pour répondre aux demandes d'information du public.

19. Les délégations ont noté la légère augmentation des ressources de base par rapport aux trois années précédentes mais se sont inquiétées de la baisse du volume global des ressources et des prévisions à la baisse des contributions aux ressources de base pour 2012. Elles ont invité instamment le PNUD à mettre en œuvre la notion de « masse critique », en fait, à « en faire plus avec moins », et d'en faire état dans le programme pour le changement institutionnel et dans le prochain plan stratégique. Réitérant leur appel à un financement prévisible et durable, bon nombre de délégations ont encouragé le PNUD à renouveler et à diversifier sa base de ressources, en s'adressant, par exemple, au secteur privé et à de nouveaux pays donateurs, et à régler la question du recouvrement des coûts. Elles se sont inquiétées de l'affectation croissante de ressources à des fins spécifiques et ont suggéré d'explorer la possibilité de recourir à des financements affectés avec souplesse dans des perspectives à plus long terme.

20. L'Administratrice a remercié les délégations de leurs encouragements et des observations constructives qu'elles ont présentées concernant les progrès obtenus au niveau des activités et des résultats en 2011, le rapport annuel révisé et la reconnaissance du rôle de premier plan joué par le PNUD dans les débats et les conférences consacrés à la coopération pour le développement. Elle a souligné la valeur de nouveaux accords de partenariat avec un certain nombre de pays à revenu intermédiaire et a salué les échanges récents de spécialistes des questions électorales, par exemple, entre le Mexique et les pays en transition du Moyen-Orient, ainsi que d'autres initiatives de coopération Sud-Sud. Évoquant les progrès réalisés au niveau des secours d'urgence, de leur coordination et des interventions en matière de développement, elle a mentionné les effets obtenus dans la situation

vulnérable du Sahel grâce au cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en citant l'exemple de la collaboration du PNUD avec le Niger pour la mise en place d'un plan d'action et de stratégies visant à remédier aux crises persistantes d'insécurité alimentaire.

21. L'Administratrice a réaffirmé que le Rapport annuel était une tâche en cours de réalisation. À cet égard, la collaboration avec les États Membres serait précieuse pour identifier un nombre plus restreint de résultats plus évidents afin d'en donner une image plus précise et de faire connaître avec plus de vigueur le rôle joué par le PNUD, notamment dans le cadre de la préparation du prochain plan stratégique et dans les rapports annuels à venir. Elle a reconnu la nécessité de réfléchir sur la pertinence des profils d'engagement et sur le problème posé par les rapports de bureaux de pays, où le même type d'activité était signalé sous différents résultats. Pour conclure, elle a remercié tous ceux qui financent le PNUD, en prenant acte avec satisfaction de leur responsabilité à l'égard du public, et a réaffirmé son engagement à améliorer l'établissement de rapports axés sur les résultats et d'expliquer plus clairement le rôle et l'action du PNUD.

22. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/9 : Rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011.

### **III. Engagements de financement**

23. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2012 et au-delà (DP/2012/8).

24. Pour commencer, quelques délégations ont proposé que, pour les sessions à venir, ce point soit regroupé avec le rapport annuel de l'Administratrice parce que la plupart des délégations font leurs commentaires sur les questions de financement lors des observations générales.

25. Des délégations se sont déclarées gravement préoccupées par la diminution du volume global des ressources et ont répété qu'il fallait assurer au PNUD un financement de base prévisible, stable, moins restrictif et, de préférence, pluriannuel pour lui permettre d'exécuter ses priorités stratégiques en faveur d'un développement durable. À ce propos, elles ont souligné que le PNUD devait continuer de faire évoluer son orientation axée sur les résultats et sa communication des résultats obtenus, tout en étant réaliste au niveau de la planification, sachant que la situation financière ne risquait pas de connaître des changements spectaculaires dans les années à venir. Elles ont en outre prié instamment les États Membres donateurs traditionnels de maintenir leurs contributions au moins aux niveaux actuels et les nouveaux donateurs d'augmenter les leurs.

26. Selon bon nombre de délégations, il était temps de sortir du débat opposant ressources de base et autres ressources. À leur avis, il était urgent d'introduire dans l'examen quadriennal complet et au-delà un débat ouvert sur le montant global des ressources, en incluant les points ci-après : a) le problème posé par l'usage sans cesse plus fréquent de verser des contributions pour le court terme, en les affectant à un projet ou à des fins spécifiques; b) les conditions requises pour que les donateurs affectent leurs contributions à des conditions plus souples ou selon des critères liés

au niveau des programmes, à un thème mondial, à une région, à un programme de pays dans son ensemble ou par secteur; et c) les moyens à mettre en œuvre pour que contribuer au PNUD devienne plus attractif (proposer une meilleure communication stratégique, par exemple, ou des taux différenciés pour le recouvrement des coûts).

27. Un bon nombre de délégations ont salué l'élaboration du cadre intégré de gestion des ressources, présenté dans le programme de réformes institutionnelles, qui doit permettre d'assurer un meilleur suivi des ressources au regard des priorités figurant dans le plan stratégique. Elles ont émis le souhait que, loin d'être un simple mécanisme de suivi, ledit cadre donne la possibilité de faire correspondre toutes les ressources de base et les autres ressources du PNUD aux priorités qu'il a établies et dont il est convenu avec le Conseil dans le plan stratégique. Elles ont demandé pourquoi ce cadre restait une affaire interne et ont suggéré de le présenter au Conseil avec le nouveau plan stratégique pour en discuter et décider du financement, l'objectif étant de mettre toutes les ressources en relation avec les résultats que le PNUD se propose de réaliser.

28. L'Administratrice assistante a remercié les délégations de leurs observations. Elle a réaffirmé que le PNUD était en parfait accord avec la ligne de pensée développée par les délégations sur la situation du financement, reconnaissant la nécessité de mener un certain nombre d'études pour un débat plus approfondi. Elle a demandé au Conseil ses directives pour établir une définition correcte d'une « masse critique » de ressources et des suggestions pour une communication plus efficace des résultats. Elle a mis en lumière ce que les évaluations et les bilans réalisés par le PNUD pouvaient mobiliser comme appui politique et financier. Elle a souligné les possibilités qu'offrirait l'après-Rio+20 pour le financement du développement, y compris avec le secteur privé. En conclusion, elle attendait avec intérêt de poursuivre avec le Conseil, à l'occasion du débat concernant le cadre intégré de gestion budgétaire, le dialogue sur l'assouplissement des préaffectations de fonds présenté comme un pas dans la bonne direction; quant aux pays qui avaient signé avec le PNUD un accord-cadre stratégique, elle serait heureuse qu'ils s'expriment sur l'orientation stratégique.

29. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/10 : État des engagements de financement pris à l'égard du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés pour 2012 et les années suivantes.

#### **IV. Rapport sur le développement humain**

30. En application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur adjoint du Bureau du rapport sur le développement humain a présenté une mise à jour sur l'état des préparatifs et consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2012/9). Il a en outre annoncé que le lancement du rapport sur le développement humain de cette année, à savoir l'essor des États du Sud : progrès humain dans un monde divers, était prévu pour fin octobre.

31. Les délégations ont réaffirmé que le rapport sur le développement humain était un instrument de grande valeur pour sensibiliser l'opinion mondiale aux questions du développement humain et l'ont appelé une publication phare. Elles se sont déclarées favorables à l'intégration de la perspective du développement humain dans le cadre de développement pour l'après-2015 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans d'autres programmes similaires de

coopération au service du développement. Bon nombre de délégations ont pris note avec satisfaction du processus de préparation et des efforts déployés à la recherche d'un consensus, ont souligné la quantité, la qualité, la diversité et la pertinence géographique des consultations et ont demandé de poursuivre cette approche à l'avenir.

32. Les délégations ont apprécié la pertinence du thème du rapport de 2012, qui avait toute son actualité compte tenu de l'évolution de la dynamique mondiale, des initiatives Sud-Sud et du programme pour l'après-2015. Elles ont souligné que dans sa teneur, le rapport devait notamment respecter les principes de neutralité, d'équité et d'intégrité statistiques, en appliquant les recommandations faites par la Commission de statistique des Nations Unies, et rendre compte du rôle du Nord, des disparités entre les États du Sud et des textes issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul).

33. Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour sur l'état des préparatifs et consultations concernant le rapport sur le développement humain.

## **V. Programmes de pays et questions connexes**

34. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question (DP/2012/10/Rev.1; DP/2012/10/Add.1). Reprenant la déclaration liminaire de l'Administratrice, elle a évoqué les possibilités qui s'offraient au PNUD d'agir au Myanmar en concevant un programme de pays complet, en complémentarité avec les partenaires et dans le contexte des réformes en cours dans le pays.

35. Les directeurs des bureaux régionaux et le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD en République de Moldova ont respectivement présenté 13 projets de programme de pays ainsi qu'un certain nombre de prorogations de programmes de pays et ont projeté des courts métrages sur les activités du PNUD en Afghanistan, au Rwanda et en Tunisie. Les délégations ont ensuite été invitées à s'exprimer.

36. Les délégations se sont déclarées satisfaites des projets de programmes de pays qui se conformaient davantage et répondaient mieux aux priorités des pays, correspondaient aux avantages comparatifs du PNUD et s'inséraient dans un cadre axé sur les résultats amélioré. Quelques délégations ont souligné la nécessité de réaliser les projets selon le calendrier proposé et l'importance de la responsabilité et de la transparence. Elles ont répété qu'il fallait insister davantage sur la fonction d'évaluation, dès les phases d'élaboration et de mise en œuvre, en soulignant l'inégalité des progrès réalisés dans ce domaine au cours des quelques dernières années. Elles ont invité les bureaux régionaux à respecter à tous les niveaux la pratique de l'évaluation et à la considérer comme un processus d'apprentissage pour améliorer les performances.

37. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il fallait mieux cibler les questions relatives à la problématique hommes-femmes, telles que la lutte contre les problèmes systémiques de violence sexiste et une meilleure intégration du souci de l'égalité des sexes dans l'ensemble du programme de chaque pays. Un petit nombre de délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure coordination avec les partenaires de développement concernant les questions intersectorielles et interdisciplinaires. Une délégation a demandé une nouvelle focalisation sur le rôle

essentiel que doit jouer l'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement, compte tenu de son importance pour la réalisation des OMD.

38. Les délégations ont, dans l'ensemble, soutenu la proposition d'élargir l'assistance du PNUD au Myanmar. Lors de la conception d'un programme de pays en vue d'une coopération pour le développement durable à long terme avec le Myanmar, le PNUD était invité à entreprendre les actions ci-après : a) tenir de larges consultations en dehors du Gouvernement, par exemple avec l'opposition, la société civile et le nombre croissant d'acteurs internationaux; b) utiliser des évaluations des besoins – et des risques – dûment étayées pour l'élaboration d'un programme; c) expérimenter et tester les formules avant de les réaliser à grande échelle; et d) créer un programme sur mesure, en donnant une priorité élevée : à la gouvernance; au renforcement des capacités; à la réduction de la vulnérabilité devant les catastrophes naturelles et le changement climatique; et aux énergies renouvelables, en étroite coordination avec les donateurs et les autres acteurs du développement. Elles ont demandé une stratégie pour le désengagement progressif de l'Initiative pour le développement humain, avant d'en transmettre la responsabilité à d'autres entités.

39. Les délégations des pays concernés par les nouveaux projets de programme de pays ont remercié le PNUD de son soutien et des processus de consultation qui s'étaient tenus au niveau des pays, notamment par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il y a eu quelques commentaires suggérant d'utiliser davantage les partenariats et la coopération Sud-Sud comme modalité principale d'exécution et de mieux exploiter les enseignements tirés des cycles de programmation précédents.

40. Le Conseil d'administration a examiné au total 13 projets de programme de pays répartis comme suit : région Afrique – Guinée, Lesotho, Maurice et Sierra Leone; région Asie-Pacifique – Inde, Malaisie et Sri Lanka; région États arabes – Djibouti et Jordanie; région Amérique latine et Caraïbes – Belize, Bolivie et Costa Rica; Europe et Communauté d'États indépendants – République de Moldova.

41. Le Conseil d'administration a approuvé, selon le principe de l'approbation tacite, la prorogation pour deux ans des programmes de pays pour la Colombie, les Comores et le Koweït ainsi qu'une deuxième prorogation d'un an pour la Namibie et la Tunisie, du 1<sup>er</sup> janvier à décembre 2013.

42. Le Conseil d'administration a également pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays du Bhoutan, de Cuba, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Mexique, du Nigéria et du Togo ainsi que de la prolongation de six mois du programme du Rwanda (DP/2012/10 et Add.1).

43. Le Conseil d'administration a pris note des projets de programmes de pays et des prorogations et a adopté sa décision 2012/11 : Assistance du PNUD au Myanmar; et sa décision 2012/17 : Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

## VI. Fonds d'équipement des Nations Unies

44. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question en donnant un aperçu de la structure et du mandat du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en tant qu'institution de financement du développement. Elle a souligné les principaux résultats obtenus par le FENU et ses initiatives pour promouvoir le développement durable et la croissance sans exclusion, en faisant remarquer que c'était le seul organisme opérationnel des Nations Unies s'occupant essentiellement des pays les moins avancés. Pour conclure, elle a rendu hommage à la Secrétaire exécutive par intérim pour le travail accompli depuis avril 2012.

45. La Secrétaire exécutive du FENU a donné les grandes lignes du rapport sur les résultats obtenus en 2011 (DP/2012/11) et a présenté les perspectives pour 2012 et au-delà. Elle a évoqué la croissance du budget et des programmes, les résultats et les progrès réalisés en 2011. S'agissant des priorités pour 2012 et au-delà, elle a mentionné le lancement de produits dans un ensemble de domaines intéressant le développement des finances locales, le changement climatique et les énergies propres. Elle a parlé de renforcer des partenariats en faveur de la sensibilisation, des connaissances et de la formation et de privilégier les performances, en investissant davantage dans la gestion et l'évaluation des programmes, la gestion des questions d'égalité entre les sexes, la gestion des connaissances et les ressources en personnel. Par ailleurs, elle a informé le Conseil que le FENU devait relever deux défis majeurs pour continuer sur la voie de la croissance et de l'innovation : a) l'étroitesse extrême de ses ressources de base; et b) la politique suivie en matière de recouvrement des coûts, où l'on pourrait introduire une plus grande souplesse, notamment en ce qui concernait les contributions de sources privées.

46. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation de 27 % enregistrée par les contributions du FENU par rapport au niveau de 2010 et ont reconnu la demande croissante de services. En même temps, elles se sont dites inquiètes de ce que l'augmentation des contributions était due essentiellement au volume des contributions affectées à des fins spécifiques. Elles s'inquiétaient également du fait qu'en lançant trop de produits avec une croissance trop rapide, on risquait de fragmenter le programme, affaiblissant ainsi la valeur ajoutée par le FENU et rendant difficile aussi bien la direction de l'organisation que le contrôle exercé par le Conseil d'administration. D'autre part, elles ont souligné le problème que risquait de poser l'utilisation des contributions des gouvernements pour compenser l'insuffisance des coûts recouverts auprès de fondations privées, surtout vu la taille réduite de l'institution, et ont désiré en savoir plus sur la façon dont le FENU traiterait cette question.

47. S'agissant des ressources à venir et des initiatives concernant le secteur privé, les délégations ont demandé d'augmenter les ressources de base. Pour trouver des sources durables de nouveaux financements, quelques délégations ont suggéré de faire participer davantage des pays à revenu intermédiaire, puisqu'il était dans l'intérêt de ces mêmes pays de voir le redressement de leurs régions respectives. À cet égard, elles ont souligné l'importance de l'appui différencié apporté par le système des Nations Unies pour permettre aux pays à revenu intermédiaire d'augmenter leur participation aux initiatives de développement. Il fallait donc pratiquer les ajustements voulus pour recouvrer les coûts afférents aux activités de coopération au développement des pays à revenu intermédiaire, qu'il s'agisse des secteurs public ou privé.

48. Pour les rapports à venir, les délégations ont souligné qu'une meilleure présentation des résultats obtenus au niveau des produits donnerait plus d'efficacité à la communication des résultats, tant positifs que négatifs. Elles attendaient avec intérêt la vaste consultation des parties prenantes qui aurait lieu plus tard dans l'année sur l'avenir du FENU.

49. La Secrétaire exécutive a remercié les délégations de leurs observations. Elle attendait avec intérêt de poursuivre avec le Conseil d'administration, à l'occasion de la prochaine réunion des parties prenantes, le dialogue sur la nécessité, en particulier, d'équilibrer la croissance et l'objectif du mandat et sur le modèle de financement qui convenait au FENU. En réponse aux questions posées, elle a indiqué que plusieurs initiatives et partenariats étaient engagés en ce qui concernait les possibilités de mieux mesurer l'impact, les énergies propres accessibles aux pauvres, la participation des pays à revenu intermédiaire à l'assistance aux pays les moins avancés et la capacité des autorités locales et nationales de générer leurs propres sources de revenus.

50. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/12 : Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2011.

## VII. Volontaires des Nations Unies

51. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question en soulignant l'importance du volontariat en tant qu'instrument agissant du développement. Elle a mis en lumière le rôle prépondérant joué par les Volontaires des Nations Unies dans la promotion du volontariat des jeunes, ainsi que le succès de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires, qui avait vu le lancement du tout premier *Rapport sur le volontariat dans le monde*. En conclusion, elle a rendu hommage à la mémoire des Volontaires des Nations Unies qui avaient trouvé la mort en 2010 et 2011 et a remercié tous les Volontaires des Nations Unies pour leurs contributions à la paix et au développement. En annonçant que la Coordinatrice exécutive et la Coordinatrice exécutive adjointe assistaient à leur dernière session du Conseil d'administration parce qu'elles arrivaient au terme de leur affectation, l'Administratrice associée a souligné qu'elles léguaient à VNU une œuvre immense et elle les en a remerciées.

52. La Coordinatrice exécutive de VNU a présenté le rapport annuel de l'Administrateur (DP/2012/12) en donnant un aperçu des résultats obtenus au cours de la période 2010-2011 et en indiquant les défis à relever et les chances à saisir pour l'avenir. Elle a également rendu hommage à tous les Volontaires des Nations Unies et au personnel de VNU pour leurs contributions à la paix et au développement par le volontariat.

53. Les délégations ont rendu hommage à la mémoire des Volontaires qui avaient trouvé la mort dans l'accomplissement de leur mission. Elles ont dit savoir gré à la Coordinatrice exécutive et à la Coordinatrice exécutive adjointe de l'impulsion qu'elles avaient donnée pour promouvoir le volontariat à l'appui des efforts de paix et de développement, notant en particulier la protection de l'environnement et l'action pour la jeunesse. C'est pourquoi les délégations voyaient d'un bon œil l'intégration du volontariat dans le programme pour l'après-2015, le Système des Nations Unies pour le développement et la programmation conjointe, de même que

dans la conception du plan stratégique du PNUD 2014-2017 et des nouveaux objectifs de développement.

54. Les délégations ont largement salué la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires ainsi que le lancement du premier *Rapport sur le volontariat dans le monde* et ont encouragé VNU à poursuivre la publication de ce rapport dans les années à venir. Elles ont également demandé un complément d'information sur les plans prévus pour développer la sensibilisation au volontariat et promouvoir des partenariats, notamment au niveau communautaire, chez les jeunes, auprès de nouveaux pays donateurs et dans le secteur privé.

55. Un certain nombre de délégations ont parlé particulièrement des effets positifs produits par les jeunes volontaires et les exemples d'initiatives dans leurs pays respectifs, en collaboration avec VNU, notamment à la conférence de Rio + 20. Ils ont souligné que la formation de jeunes au volontariat présentait des avantages constructifs aussi bien à court terme qu'à long terme, surtout quand ces jeunes étaient issus de milieux défavorisés. À ce sujet, elles étaient favorables à l'initiative d'établir un fonds d'affection spéciale destiné aux jeunes volontaires.

56. Les délégations ont pris note de la création d'un cadre de résultats et ont encouragé VNU à l'affiner et à continuer de le développer pour améliorer la communication des résultats obtenus, en s'appuyant sur l'expérience accumulée par VNU. En outre, elles ont encouragé VNU à entreprendre plus d'évaluations stratégiques, thématiques et axées sur les projets à l'échelle institutionnelle pour appliquer le principe de responsabilité et améliorer les performances du personnel et des Volontaires des Nations Unies. Elles souhaitaient voir inclus dans les futurs rapports les enseignements tirés de l'expérience et les mesures prises pour donner suite aux recommandations résultant des évaluations. Elles ont salué la publication du guide pratique pour évaluer l'apport du volontariat au développement et ont voulu savoir comment il serait utilisé pour appuyer les évaluations à venir.

57. Les délégations ont indiqué qu'elles croyaient savoir que tous les Volontaires internationaux des Nations Unies bénéficiaient des privilèges et immunités de fonction au titre des accords de base types du PNUD en matière d'assistance, indépendamment de l'entité des Nations Unies à laquelle ils étaient affectés. Elles se sont inquiétées de la rareté de volontaires femmes, notamment dans les missions de maintien de la paix, et ont dit qu'il fallait s'efforcer d'arriver à une représentation plus équilibrée des deux sexes.

58. Le Département de l'appui aux missions et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont chaleureusement salué et loué le travail de VNU au plan des résultats, des partenariats et des synergies, ainsi que l'importante contribution que les Volontaires de l'ONU apportaient à leurs activités. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a rappelé le partenariat solide qu'elle entretenait avec VNU, surtout dans les activités visant à faire reconnaître l'apport du volontariat.

59. La Coordonnatrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et encouragements concernant les activités de VNU et des Volontaires des Nations Unies. Elle a convenu que VNU ciblait déjà la création de possibilités pour les jeunes, surtout les plus défavorisés, et a pris note de l'exemple du Brésil (conférence de Rio+20) à cet égard. Elle a réaffirmé l'attachement de VNU au processus de sélection des Volontaires des Nations Unies pour assurer une

représentation équilibrée de toutes les nationalités ainsi que la constance des efforts visant à augmenter le nombre de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies, qui commençait déjà à porter ses fruits. Elle a évoqué les initiatives prises dans les domaines de l'évaluation, notamment les évaluations en cours ou à venir avec des partenaires, et a indiqué que ces évaluations et les réponses de l'Administration étaient disponibles sur le site Web du PNUD consacré à l'évaluation. Pour l'avenir, elle se félicitait de la coopération avec le secteur privé et les nouveaux donateurs, du renforcement des capacités des programmes nationaux de volontaires, ainsi que du rôle actif à jouer dans le plan stratégique 2014-2017 du PNUD, dans le programme pour l'après-2015 et dans d'autres cadres.

60. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/13 : Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **VIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel**

61. En présentant son rapport annuel pour 2011 (DP/OPS/2012/4), le Directeur exécutif a décrit les progrès constatés dans les résultats financiers, opérationnels et en matière d'achats, ainsi que les défis et les possibilités, en particulier dans le contexte de l'incertitude financière mondiale. Il a mis en lumière l'ampleur des activités de construction, d'achat et de formation exécutées à la demande de partenaires, la focalisation plus précise sur les pays à faible revenu et sur ceux qui sont touchés par un conflit et des succès validés par des critères internationaux en matière de qualité et de transparence. À cet égard, il a annoncé que l'UNOPS était devenu le premier organisme des Nations Unies à publier dans le format de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et a mentionné le lancement de [data.unops.org](http://data.unops.org), un site Web qui permet au public d'accéder facilement à l'information. Pour l'avenir, il a mentionné le renforcement de partenariats, l'établissement de rapports sur les résultats et les impacts, ainsi que des initiatives dans l'infrastructure durable, comme suite à Rio+20. Il a souligné que si cette année était celle des récompenses obtenues après plusieurs années de réformes difficiles, l'organisme n'en continuerait pas moins d'évoluer pour s'améliorer, identifier les défis de l'avenir et les relever.

62. Le Chef de la communication de l'UNOPS a ensuite fait le point sur l'état et l'orientation future des outils de transparence conçus pour le public, ainsi que sur la mobilisation en faveur de l'efficacité de l'aide au développement.

63. Les délégations se sont félicitées des résultats obtenus dans un vaste ensemble de domaines tels que l'adhésion au principe de l'autofinancement, la gestion et le ciblage des domaines de spécialisation de l'organisme, et ce, malgré les réductions globales de la valeur monétaire totale des programmes. Elles ont redit que l'UNOPS devait relever les défis pour évaluer les produits sur le long terme. À ce propos, elles aimeraient voir dans les futurs rapports plus de détails sur la contribution des activités de l'UNOPS au niveau des produits (comme dans l'encadré 5 du Rapport annuel) et ont prié l'UNOPS d'accélérer la concertation avec les partenaires pour la mesure de l'impact. En outre, l'UNOPS a été prié d'indiquer comment les services

consultatifs avaient renforcé les systèmes d'achat, l'infrastructure, la planification et la gestion dans les pays.

64. Les délégations ont réservé une mention spéciale pour des réussites telles que le dossier de la transparence et de l'harmonisation des données. Elles ont applaudi « une grande première » au sein des organismes des Nations Unies, célébrant, entre autres, les réalisations liées à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et la certification ISO 9001 obtenue pour le système global de gestion. Elles ont invité l'UNOPS à partager les pratiques optimales acquises dans ces domaines.

65. En ce qui concerne les opérations, les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation considérable des services fournis aux pays à faible revenu et aux régions touchées par des conflits. Elles ont approuvé la prépondérance de personnel recruté sur le terrain, l'utilisation des ressources locales et les contributions au développement des capacités. S'appuyant sur ces succès, les délégations ont suggéré de cibler plus précisément le renforcement des capacités des pays en développement en matière de gestion des projets, de responsabilité et d'efficacité des systèmes d'achat. Elles ont également proposé d'intégrer le programme de renforcement des capacités dans les activités de l'UNOPS en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

66. Les délégations ont exprimé leur satisfaction concernant les pratiques d'achat de l'organisme, en particulier la publication de cahiers des charges clairs et compréhensibles, l'obtention de la certification CIPS et la gestion du rapport coût-efficacité. Elles ont demandé plus d'efforts pour faire participer équitablement les pays en développement aux appels d'offre internationaux et pour encourager activement les autres organismes des Nations Unies à utiliser davantage les ressources locales.

67. Les délégations ont noté l'augmentation du nombre d'alliances nouées par l'UNOPS avec d'autres acteurs du développement, des institutions financières, d'éventuels pays donateurs et des entités privées à but non lucratif. Elles ont demandé à cet égard des informations concernant les stratégies de partenariat aux niveaux mondial, régional et national et les moyens d'exploiter le potentiel de la coopération Sud-Sud.

68. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations encourageantes. S'agissant de mieux présenter les effets obtenus au niveau des résultats dans les futurs rapports, il a réaffirmé son engagement à faire évoluer la mesure d'impact en collaboration avec les partenaires. Dans cette optique, il attendait avec intérêt la poursuite du dialogue avec le Conseil, lors des préparatifs du prochain plan stratégique (2014-2017), en vue de déterminer les domaines qu'il importait de mesurer et de signaler dans les rapports.

69. Il a reconnu le potentiel offert par la coopération Sud-Sud et a confirmé que c'était là un domaine à soutenir davantage. Il a mis en lumière les exemples les plus récents de la collaboration de l'UNOPS avec des pays en développement, comme la promotion de l'infrastructure tous-climats en général et à Rio+20, ainsi que l'appui apporté à des pays en développement en tant que donateurs, comme le Brésil et l'Inde, pour aider à construire des infrastructures dans des pays moins industrialisés comme Haïti.

70. Le Directeur a évoqué les résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Busan) comme la voie à suivre par

l'UNOPS pour établir des partenariats plus sélectifs et plus stratégiques et fournir des services consultatifs. Il a noté à ce sujet la demande croissante de conseils de la part de pays à revenu intermédiaire, dans des domaines allant des travaux routiers ou des systèmes de traitement des déchets solides aux procédures d'achat ou aux appels d'offres pour des produits d'urgence. En conclusion, il a proposé de partager l'expérience de l'UNOPS concernant l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide avec d'autres organismes des Nations Unies, d'autant que certains d'entre eux avaient déjà manifesté leur intérêt, et a remercié le PNUD pour son appui durant la phase initiale du projet.

71. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/16 : Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## **Débat consacré aux questions communes**

### **IX. Audit et contrôle internes**

72. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit et des investigations internes de l'UNOPS ont présenté leur rapport annuel respectif (DP/2012/13/Rev.1; DP/FPA/2012/9; et DP/OPS/2012/5).

73. L'Administratrice associée du PNUD, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté les réponses de l'administration de chacun de ces organismes.

74. Dans leurs observations générales, les délégations ont félicité la direction des trois organismes pour la qualité de leur réponse aux appels de la communauté internationale leur demandant de rendre leur organisme respectif plus responsable et plus efficace. Les délégations ont apprécié les gros progrès réalisés dans l'application des recommandations.

75. Les délégations ont appuyé la proposition conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relative à la divulgation complète des rapports d'audit. Elles ont souligné la nécessité de prévoir les garanties de confidentialité voulues. Elles ont en outre demandé un complément d'information sur les moyens prévus par chacun des trois organismes pour renforcer, dans leur bureau respectif d'audit et d'investigation, les capacités de répondre à l'augmentation attendue de questions sur les audits et/ou de demandes de rapport d'audit interne.

#### *PNUD*

76. Les délégations ont accueilli avec intérêt le rapport détaillé et ont apprécié l'ampleur des travaux entrepris. Elles se sont déclarées en faveur de l'organisation d'audits conjoints de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et de programmes « Unis dans l'action » et ont encouragé un échange dynamique des enseignements tirés pour les utiliser dans d'autres coentreprises, telles que l'harmonisation des transferts de fonds et l'élaboration d'orientations consultatives à l'intention du personnel. En outre, il y a eu une observation pour demander au PNUD de fournir un complément d'information sur les nouveautés en matière de conduite d'audits.

77. Les délégations se sont préoccupées du niveau toujours élevé de recommandations concernant les ressources humaines, la gestion des projets et la passation des marchés, et du nombre de fonctions ayant obtenu la mention « partiellement satisfaisant ». Elles ont demandé de procéder à des réformes et de suivre le comportement professionnel dans ces domaines. S'agissant des recommandations d'audit en cours d'application, elles voulaient qu'on leur confirme que des mesures correctives étaient en place pour réagir en cas de comportement médiocre. Plusieurs délégations voulaient savoir comment les recommandations étaient communiquées aux bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit pour le suivi de leur application; elles ont souligné que l'application des procédures devait être uniforme pour les audits menés par des sociétés privées.

78. Un certain nombre de délégations ont demandé que les futurs rapports fassent ressortir les avantages comparatifs du PNUD et que l'Administration donne dans sa réponse des informations plus explicites sur les conséquences des lacunes relevées.

79. Les délégations ont redit qu'il fallait affecter des ressources et des capacités suffisantes à la fonction d'audit. Elles ont observé que celles-ci demeuraient à un niveau minimum, malgré l'augmentation évidente du volume de travail. Elles ont souligné que faire des économies dans ce domaine ne serait guère judicieux, les contributions étant tributaires de la confiance qu'inspiraient des fonds bien gérés.

80. Les délégations ont, dans l'ensemble, appuyé la proposition concernant la divulgation des rapports d'audit interne. Un petit nombre d'entre elles ont demandé que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit également publié et mis à jour sur le site Web.

81. L'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations de leurs observations. Elle a indiqué que des mécanismes étaient mis en place dans le cadre du programme de réformes institutionnelles pour faire appliquer les recommandations en souffrance dans les domaines de préoccupation susmentionnés et que des mesures concernant les achats étaient prises en vue d'assurer aux bureaux de pays plus de souplesse pour répondre au contexte local et renforcer les capacités du personnel. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a observé en outre que le processus de sélection des bureaux d'audit serait renforcé pour assurer une application cohérente de critères et de résultats; il a réaffirmé son attachement au programme d'assurance-qualité et au principe d'une action rapide pour donner suite aux plaintes relatives à des pratiques répréhensibles.

82. Le Président du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit a réaffirmé qu'il importait de disposer de ressources suffisantes pour traiter les questions d'audit et d'investigations, surtout pour la divulgation au public des rapports d'audit interne.

#### *FNUAP*

83. Plusieurs délégations ont félicité le Directeur exécutif et le personnel du FNUAP pour les progrès substantiels faits dans l'application des recommandations d'audit, notamment au niveau de l'exécution nationale. Elles attendaient avec intérêt les nouveaux progrès, dont le nouveau programme de perfectionnement du personnel. Elles ont exprimé leur inquiétude devant les problèmes récurrents concernant le respect des processus et des procédures et espéraient voir augmenter la formation et le contrôle pour arriver à un score de 100 %. Elles ont demandé au

FNUAP de donner suite aux recommandations relevant de sa compétence et attendaient avec intérêt le rapport du Comité des commissaires aux comptes, où étaient reconnus les progrès faits par le FNUAP. Une délégation voulait en savoir plus sur les audits concernant les pays pilotes et les pays volontaires du programme « Unis dans l'action ». Se référant au projet de décision sur la divulgation des rapports d'audit interne, la délégation a appelé l'attention sur les principes énoncés dans la décision récemment adoptée par le Conseil d'administration de l'UNICEF, et en particulier sur l'importance des garanties de confidentialité.

84. Les délégations ont noté que la question essentielle pour le FNUAP était la mise en œuvre des 15 recommandations publiées par la Division des services de contrôle interne dans le document DP/FPA/2011/5. Elles ont loué la détermination du FNUAP à les appliquer, et notamment ses efforts pour développer la gestion des connaissances, la gestion axée sur les résultats, la programmation fondée sur des données factuelles, l'assurance-qualité et le relevé cartographique des risques des bureaux de pays. Notant les progrès manifestes dans ces domaines, elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts. Elles ont accueilli avec satisfaction la publication de l'état d'avancement de l'application des recommandations. Elles ont demandé de préciser dans les futurs rapports les groupes ou divisions chargés d'appliquer les recommandations d'audit.

85. Constatant que seules quelques missions d'audit interne avaient jugé les résultats « satisfaisants », les délégations ont encouragé le FNUAP à résoudre ces problèmes et ont demandé à entendre les observations de la Directrice de la Division des services de contrôle interne. Elles ont noté que les résultats de l'évaluation des projets d'exécution nationale avaient été jugés satisfaisants en raison des mesures énergiques prises par le FNUAP pour corriger les dysfonctionnements. S'agissant des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les délégations ont demandé au FNUAP de régler les questions concernant la gestion des stocks. En outre, elles ont demandé si le Service d'audit interne de la Division des services de contrôle interne avait actuellement la capacité suffisante pour suivre l'application des 15 recommandations et en même temps entreprendre un nombre suffisant d'évaluations de pays. Elles ont salué les efforts visant à prévenir et à détecter les cas d'inconduite dans le domaine financier et ont encouragé la Division des services de contrôle interne à continuer d'en faire état dans ses rapports annuels, en incluant les montants estimatifs des pertes financières. Les délégations étaient encouragées par la diminution sensible des vacances de poste et ont demandé au FNUAP de préserver les avancées obtenues.

86. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié les États Membres d'avoir reconnu l'importance du travail accompli par le FNUAP pour donner suite aux recommandations de l'audit. Elle a convenu que dans les futurs rapports, le FNUAP préciserait les groupes ou divisions qui seraient chargés d'appliquer les 15 recommandations de la Division des services de contrôle interne. Elle a ajouté que tout comme le PNUD, le FNUAP fournirait des informations sur le suivi des enquêtes relatives aux conduites répréhensibles. S'agissant de l'IPSAS, elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP avait bon espoir de résoudre le problème de la gestion des stocks et des actifs fixes d'ici la fin de l'année. Elle a indiqué que la gestion des vacances de poste faisait partie de l'exécution du plan d'activité et que le FNUAP continuerait de mettre l'accent sur l'accélération du recrutement et la planification de la relève.

87. La Directrice de la Division des services de contrôle interne a évoqué les activités conjointes sur les audits réalisés en collaboration avec le PNUD et d'autres organismes, la publication d'un rapport unique sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et « Unis dans l'action », ainsi que le travail mené conjointement au niveau de la réunion des représentants des services de vérification des comptes des organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et des organisations internationales associées. Notant que la Division des services de contrôle interne avait trois fonctions, à savoir l'évaluation, l'audit interne et l'investigation, elle a fait observer que l'adoption d'une décision sur la divulgation des rapports d'audit interne augmenterait la charge de travail du Service d'audit interne. Elle a indiqué qu'il serait difficile pour la Division des services de contrôle interne de maintenir le niveau des activités d'audit en respectant les garanties de confidentialité et souhaitait l'appui de la direction à cet égard. S'agissant des activités d'audit, elle a indiqué que la Division des services de contrôle interne prévoyait un programme de travail équilibré entre évaluations de bureaux de pays et évaluations au siège, ces dernières étant naturellement des évaluations interorganisations. Notant que certains donateurs avaient demandé à avoir accès aux rapports d'audit de l'exécution nationale, elle a fait observer qu'il ne s'agissait pas là de rapports du FNUAP et que le rôle de l'organisme était de servir d'intermédiaire et de demander aux partenaires de réalisation s'ils étaient disposés à communiquer leurs rapports aux donateurs qui en faisaient la demande. S'agissant des conduites répréhensibles, elle était favorable à la divulgation de la suite donnée aux enquêtes, qui agirait comme une mesure de dissuasion. En conclusion, elle a adressé ses remerciements à son homologue du PNUD (qui partait à la retraite) pour sa collaboration.

88. Le Président du Comité consultatif du FNUAP a déclaré que le Comité prenait ses responsabilités au sérieux. Le Comité avait signalé les problèmes concernant l'exécution nationale dès son premier rapport. Le Président du Comité consultatif a pris acte avec satisfaction du fait que les réserves assorties à l'audit du FNUAP avaient été levées. Il a attribué cette réussite à l'encadrement efficace exercé par le Directeur exécutif et le Directeur de la Division des services de gestion.

#### *UNOPS*

89. Les délégations se sont félicitées du renforcement de la transparence et de la responsabilité à l'UNOPS, ainsi que des progrès réalisés dans ce domaine au cours des quatre dernières années et en 2011. Elles ont salué en particulier l'introduction d'un modèle d'établissement de rapport simple, qui fait clairement apparaître les observations, l'analyse des objectifs et les recommandations orientées vers l'action. Elles espéraient que l'efficacité de la fonction d'audit en serait améliorée et que les rapports deviendraient des outils plus faciles à utiliser pour les responsables.

90. Les délégations étaient satisfaites de la meilleure qualité des recommandations formulées et du nombre conséquent de suites données à ces des recommandations. Elles se sont toutefois inquiétées de ce qu'aucun audit n'avait été jugé satisfaisant en 2011 et que les rapports de projets comme les rapports d'audit interne faisaient apparaître des carences récurrentes aux niveaux de la gestion des projets, des contrôles financiers, des procédures d'achat et des ressources humaines. Elles ont insisté pour que ces questions systémiques soient réglées au plus tôt. Une délégation a souligné que les bureaux régionaux et de pays devaient exécuter plus rigoureusement et plus rapidement les recommandations d'audit pour obtenir une

évaluation satisfaisante du vérificateur et qu'il fallait à cet égard améliorer le suivi et le contrôle ainsi que la qualité des instructions données au personnel.

91. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS et le Directeur exécutif adjoint n'ont fait aucune autre observation.

#### *Divulgence des rapports d'audit interne*

92. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, L'Administratrice associée du PNUD a présenté la proposition pour parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la communication de rapports d'audit interne (DP/FPA/OPS/2012/1). Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a noté une augmentation des échanges avec les États Membres concernant la divulgation des rapports d'audit interne et attendait avec intérêt la poursuite des discussions, selon qu'il conviendrait.

93. Aucune délégation n'a pris la parole.

94. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/18 : Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011.

## **X. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, DU FNUAP et de l'UNOPS**

95. L'ancienne Directrice du Bureau de la déontologie du PNUD, la Conseillère du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations, représentant le déontologue de l'UNOPS, ont présenté les rapports annuels sur leurs activités (DP/2012/14, DP/FPA/2012/10 et DP/OPS/2012/6).

96. L'Administratrice associée du PNUD et le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) ont présenté les réponses de leur Administration respective. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a fait de brèves observations.

97. Dans leurs observations générales adressées aux trois organismes, les délégations ont remercié les directeurs de leur conduite éclairée et de leur engagement à promouvoir une culture de la déontologie; ils ont constaté l'augmentation du nombre de demandes de services au sein de chacun des bureaux de la déontologie. Les délégations ont souligné le rôle essentiel de la fonction déontologie dans la promotion de l'intégrité. Elles ont encouragé l'Administration à donner une haute priorité à la déontologie et à utiliser toutes les possibilités et ressources de formation pour porter les questions de déontologie à l'attention du personnel.

98. Les délégations ont insisté sur l'importance d'assurer la protection des fonctionnaires qui dénoncent les irrégularités, sans laquelle ils seraient peu disposés à signaler les cas présumés de fraude, de gaspillage ou d'abus. Elles aimeraient savoir quelles mesures les organismes prendraient pour que les fonctionnaires soient sûrs d'être protégés en cas de représailles.

99. En insistant sur le rôle essentiel de la formation et de la sensibilisation, les délégations ont préconisé d'accroître les activités dans ces domaines et d'y inclure

des formations face-à-face ainsi que diverses possibilités technologiques telles que la formation en ligne, pour maîtriser les coûts.

#### *PNUD*

100. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir passé avec succès l'examen des pairs visant à contrôler les résultats de ses activités. Elles étaient particulièrement satisfaites du taux élevé de déclaration de situation financière pendant l'année. Elles ont cependant reconnu qu'on pouvait améliorer la situation des présentations tardives. Elles se sont également préoccupées du temps qu'il fallait pour régler les cas de conflit d'intérêt, notant qu'il y en avait un bon nombre en attente depuis le cycle 2009. Elles ont demandé à ce propos des informations sur les mesures prises pour régler les cas de conflit et sur les sanctions imposées à ceux qui ne respectaient pas l'obligation de transparence financière.

101. L'ancienne Directrice du Bureau de déontologie du PNUD a alors communiqué au Conseil d'administration les dernières mesures prises pour régler les cas susmentionnés de conflit d'intérêt et leurs résultats. Elle a également réaffirmé l'engagement de l'organisme à mieux faire connaître au personnel les mesures prévues pour protéger les fonctionnaires signalant des cas présumés de comportement contraire à l'éthique.

#### *FNUAP*

102. Plusieurs délégations ont félicité le Bureau de la déontologie du FNUAP pour son action et ont noté l'engagement de la direction du FNUAP à promouvoir une culture de déontologie au sein de l'organisme. Elles ont souligné qu'il importait de soumettre en temps voulu les déclarations de situation financière et se sont enquis du suivi donné à une affaire conflit d'intérêt avérée. Elles ont demandé quelles mesures étaient prises pour calmer les inquiétudes du personnel au sujet des représailles.

103. La Conseillère du Bureau de la déontologie du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle a indiqué que 75 % des fonctionnaires qui devaient soumettre une déclaration de situation financière l'avaient fait en temps voulu; les retardataires l'avaient fait dans les deux semaines suivant la date limite et en avaient averti le Bureau de la déontologie. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP s'attacherait à faire respecter les dates limites. Quant au seul cas de conflit d'intérêt avéré, elle a informé le Conseil qu'il s'agissait d'une activité en marge de l'organisme et que le cas avait été résolu de manière satisfaisante : le Bureau de la déontologie avait suivi cette affaire avec le fonctionnaire pour veiller au respect des procédures d'obtention d'une autorisation. S'agissant de la question des représailles, elle a précisé qu'il pouvait y en avoir en dehors du cadre de la protection assurée à la personne qui signalait des pratiques répréhensibles; la direction devait donc veiller à ce qu'aucune forme de représailles ne soit exercée au sein de l'organisme.

#### *UNOPS*

104. Les délégations ont exprimé à nouveau leurs félicitations pour le taux élevé de déclarations de situation financière en 2011. Dans cette optique, elles ont demandé plus d'informations concernant toute question de déclaration tardive à l'UNOPS.

105. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a expliqué que les difficultés particulières que posait pour l'UNOPS la déclaration en temps voulu de situation financière étaient dues en partie au nombre important d'entrepreneurs qui ne travaillaient pas régulièrement pour l'UNOPS. Il a également donné un aperçu des mesures déjà prises pour remédier avec succès à cette situation.

106. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/19 : Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **XI. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel**

107. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a mis l'accent sur les progrès et les réalisations du FNUAP en 2011, le contexte politique mondial et les défis à relever ainsi que les moyens mis en œuvre pour y répondre. Il a insisté sur les liaisons réciproques entre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le programme de l'ONU en matière de développement pour l'après-2015 et les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Il a souligné qu'il fallait poursuivre résolument la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment la lutte contre les inégalités, surtout en ce qui concernait la satisfaction des besoins des plus vulnérables, à savoir les jeunes et les femmes, et en particulier les adolescentes. Le Directeur exécutif a commenté la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, les initiatives « Unité d'action des Nations Unies » et « Unis dans l'action » ainsi que le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il s'est concentré sur d'autres domaines d'une importance essentielle pour les activités opérationnelles du FNUAP : l'intervention humanitaire; la sécurité du personnel; l'évaluation; le règlement financier et les règles de gestion financière et le budget; le plan stratégique révisé et le plan d'activité; l'opinion favorable attendue pour l'audit, due en grande partie au redressement dans le domaine de la modalité d'exécution nationale; le prochain Sommet de Londres sur la planification familiale; et les ressources financières. Réaffirmant son adhésion au principe de responsabilité, il a déclaré que le FNUAP pratiquait la tolérance zéro à l'égard des comportements contraires à l'éthique. Remerciant les délégations pour leur appui, il a dit attendre avec intérêt la poursuite d'une étroite collaboration avec le Conseil d'administration.

108. De nombreuses délégations ont félicité le Directeur exécutif pour sa déclaration éclairante et pour le point qu'il a fait sur la mise en œuvre du plan d'activité. Prenant note des résultats énoncés dans le rapport annuel (DP/FPA/2012/6, Part I, Part I/Add.1, et Part II), les délégations se sont félicitées de l'amélioration des rapports, notamment de la transparence dans la discussion des problèmes dans les domaines de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

109. Plusieurs délégations ont loué l'analyse des résultats figurant dans le rapport annuel, en particulier la clarté de la mise en relation des résultats avec les cibles et les indicateurs dans le cadre de résultats en matière de développement et le cadre de

gestion axée sur les résultats; et l'analyse des enseignements tirés et des défis. Quelques délégations ont dit qu'elles s'attendaient à trouver dans le cadre de résultats révisé de nouvelles améliorations au niveau de la communication systématique des résultats, avec une analyse plus claire sur la façon dont les activités et les produits s'articulaient aux résultats et impacts au niveau des pays. Alors que certaines délégations demandaient davantage d'informations sur les résultats obtenus, d'autres auraient souhaité que le rapport sur les progrès accomplis soit plus narratif au lieu d'être régi par des indicateurs, car on aurait expliqué plus en détail le travail effectué sur le terrain. Elles ont exprimé leur préoccupation quant à l'absence de données concernant un nombre important d'indicateurs et ont exhorté le FNUAP à indiquer, dans ses futurs rapports annuels, les mesures prises pour améliorer la qualité et la disponibilité des données ainsi que les progrès réalisés en la matière. D'autres rapports ont été demandés concernant le partenariat du Fonds avec d'autres organismes multilatéraux, dont ONU-Femmes. Une délégation a noté qu'une représentation équilibrée des pays de programmes au sein des fonds et programmes des Nations Unies, et en particulier au FNUAP, apporterait une contribution positive à l'élaboration des politiques et à l'exécution des programmes.

110. Les délégations espéraient que la conception du nouveau plan stratégique suivrait les mêmes principes de consultation sans exclusion que le processus d'examen à mi-parcours. On a indiqué que le nouveau plan stratégique devrait prévoir avec plus de précision comment le FNUAP obtiendrait et mesurerait les résultats, tout en garantissant un bon rapport qualité-prix à la fois par les choix de la programmation et l'affectation des ressources. À ce propos, on a insisté sur la maîtrise des coûts et sur une solide gestion financière. Une délégation a fait observer qu'il fallait examiner le système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.

111. Plusieurs délégations ont évoqué la Conférence Rio+20, tenue la semaine précédente, et ont noté dans le document final les références à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à la planification familiale. Elles ont demandé instamment d'intensifier les efforts internationaux pour réaliser l'ODM 5. On a souligné le rôle essentiel qui revenait au FNUAP pour répondre aux besoins des femmes et des hommes, notamment des jeunes, en matière de santé sexuelle et procréative, de même que l'importance de la démarche axée sur la défense des droits de l'homme suivie par le FNUAP dans l'accomplissement de sa mission. On a encouragé le FNUAP à souligner davantage qu'il importait de faire participer les hommes et les garçons à tous les aspects de la santé et des droits procréatifs. Certaines délégations ont noté que le FNUAP devrait travailler en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes et de jeunes, pour assurer l'intégration des questions de population dans les nouveaux objectifs de développement.

112. Un certain nombre de délégations ont salué la contribution du FNUAP aux résultats positifs obtenus à la Commission de la population et du développement. Une délégation a demandé au FNUAP d'organiser une réunion d'information consacrée au processus d'examen de la CIPD au delà de 2014, lors de la prochaine session du Conseil d'administration. De nombreuses délégations ont souligné que le prochain examen quadriennal complet offrirait des possibilités importantes pour mieux cibler les résultats et renforcer une collaboration efficace entre les organismes au niveau des pays. À ce propos, le FNUAP a été encouragé à partager

avec les États Membres ses vues sur les défis à relever, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés.

113. Les délégations ont apprécié que l'on mette davantage l'accent sur le processus d'élaboration des programmes de pays. On a noté avec satisfaction l'engagement du Fonds à la réforme des Nations Unies et à la cohérence de l'action du système, y compris à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, notamment au niveau de l'exécution. Elles ont demandé au FNUAP d'accroître son appui à la coopération Sud-Sud. Une délégation a encouragé le FNUAP à continuer d'établir des synergies entre les programmes économiques et sociaux; elle attendait avec intérêt les futurs rapports sur la question. Un certain nombre de délégations ont félicité le FNUAP du travail de coordination réalisé pour la mission conjointe à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. On a loué les efforts engagés par le Fonds pour mettre en œuvre sa stratégie de deuxième génération concernant les interventions humanitaires et on l'a encouragé à renforcer ses capacités technique et de gestion aux niveaux sous-régional et des pays, en vue d'améliorer la préparation et les interventions et de coordonner avec plus d'efficacité le travail des partenaires dans les situations de crise et lors des urgences humanitaires.

114. Les États d'Afrique ont noté qu'en Afrique les pays étaient confrontés à de nombreux défis et qu'en particulier l'ODD 5 était loin d'être atteint. On a souligné que pour réaliser les objectifs de la CIPD et les ODD, il fallait s'attaquer aux inégalités socioéconomiques et notamment augmenter les possibilités d'instruction et d'emploi, surtout pour les jeunes. Il fallait aussi, a-t-on souligné, une plus grande participation de la communauté internationale du développement.

115. Les États d'Asie ont noté qu'avec l'accroissement de la population mondiale, le FNUAP devrait continuer de s'acquitter de son mandat en répondant notamment aux besoins de groupes de populations vulnérables et marginalisées et en renforçant ses programmes ciblés sur l'égalité entre les sexes et les droits des femmes. On a dit que l'emploi et la création d'emplois devrait figurer parmi les éléments des futurs programmes et que le FNUAP devrait collaborer avec d'autres partenaires dans ces domaines. Le document final de la Conférence Rio+20 fournissait des orientations à cet égard.

116. Le FNUAP a été prié de chercher plus activement une optimisation de ses ressources lors de la passation des marchés et, en particulier, d'obtenir les meilleurs prix pour les produits de santé procréative. Une délégation a pris note des mesures en cours pour renforcer les compétences du personnel chargé de la passation des marchés au siège et a demandé ce que l'on faisait pour améliorer les capacités en la matière du personnel sur le terrain.

117. Tout en notant le renforcement de la fonction d'évaluation du FNUAP et l'augmentation du nombre d'évaluations des programmes de pays, certaines délégations ont fait état de leur inquiétude concernant la qualité de ces évaluations. Elles attendaient avec intérêt les conclusions de l'examen des politiques d'évaluation du FNUAP, mené par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), et se sont déclarées prêtes à collaborer avec le FNUAP sur les modalités d'application de ces recommandations. Elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre le renforcement de la fonction évaluation du Fonds et à améliorer les fonctions de

contrôle, de gestion des risques, d'audit et d'investigation. Un bureau d'évaluation indépendant et renforcé était indispensable pour assurer la transparence et inspirer à toutes les parties prenantes la confiance voulue dans l'action du FNUAP.

118. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition pour parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la communication des rapports d'audit interne. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir adhéré à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

119. Quelques délégations ont évoqué le prochain Sommet de Londres sur la planification familiale et ont noté qu'il offrait l'occasion d'agir d'urgence pour répondre aux besoins non satisfaits de planification familiale. Le Sommet permettrait de nouer des partenariats novateurs entre le public, le privé et la société civile pour transformer l'existence de femmes, d'hommes et d'adolescents. L'action du FNUAP était plus que jamais essentielle pour mobiliser l'appui voulu en faveur du Sommet. Les délégations ont apprécié l'engagement pris par le Directeur exécutif du FNUAP de renforcer les activités du Fonds dans le domaine de la planification familiale, notamment par le biais de son programme mondial vedette pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation.

120. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'administration de son appui et de ses observations positives et constructives sur les activités du FNUAP, notamment sur le rôle moteur joué par le Fonds dans la promotion de la santé et des droits reproductifs. Il a apprécié les commentaires du Conseil concernant la clarté de la mise en relation des résultats avec les cibles et les indicateurs et l'inclusion des défis et des enseignements tirés. Il a noté que le prochain rapport annuel, établi à partir du cadre de résultats révisé, présenterait de nouvelles améliorations. S'appuyant sur des exemples de pays concrets, il a expliqué l'impact décisif résultant de la disponibilité de ressources extrabudgétaires pour la planification familiale et a fait remarquer que les données témoignaient d'une optimisation des ressources mais aussi de la nécessité d'augmenter les financements pour répondre à la forte demande non satisfaite dans ce domaine. Il a dit que pour améliorer la santé maternelle et faire baisser les taux de mortalité et de morbidité maternelles, il fallait investir à plus long terme dans le renforcement des systèmes et le développement des capacités, en renforçant notamment les systèmes de santé et en facilitant la création d'un cadre d'agents sanitaires compétents, qualifiés en soins obstétricaux. Soulignant l'existence de lacunes aux niveaux des politiques, des financements et de l'exécution, le Directeur exécutif a signalé les obstacles qui entravaient l'accès des femmes et des adolescents aux services. Dans bon nombre de pays, les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés n'existaient pas ou étaient de qualité insuffisante. Il a évoqué le ciblage plus précis des pays opéré par le Fonds, en particulier la réorientation des programmes de pays pour tenir compte du cadre de résultats révisé en matière de développement, et le nouvel engagement prioritaire en faveur d'un appui intégré sur le terrain, sans oublier la mise en place de deux groupes thématiques interdivisions (sur la santé procréatrice des femmes et sur les adolescents et les jeunes).

121. Compte tenu des efforts importants qu'il avait déployés, le Directeur exécutif avait bon espoir que le Fonds obtiendrait une opinion de vérification sans réserve pour 2010-2011. S'agissant de la qualité des évaluations, il a reconnu que celle-ci laissait à désirer. Il a expliqué en détail la stratégie d'ensemble que l'on mettait en place pour améliorer la qualité de l'évaluation, en insistant sur le renforcement des

cadres de résultats, de suivi et d'évaluation, sur la formulation et le perfectionnement des directives et sur la formation du personnel. Le FNUAP attendait avec intérêt les résultats de l'examen de sa politique d'évaluation, réalisé par le Bureau des services de contrôle interne. Le Directeur exécutif a renouvelé l'engagement du Fonds, entre autres, à l'examen quadriennal complet, à la cohérence de l'action du système, à l'initiative « Unis dans l'action » et à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il a apprécié les commentaires du Conseil concernant les interventions humanitaires et a dit qu'il fallait recentrer l'intervention humanitaire pour agir avec plus d'efficacité. Il fallait aussi des ressources supplémentaires. Il a donné un aperçu des mesures que le FNUAP avait mises en place pour améliorer l'efficacité, optimiser les résultats et assurer un bon rapport qualité-prix, y compris des mesures visant à développer les compétences du personnel pour la passation des marchés. Il a assuré le Conseil d'administration de son engagement à poursuivre le renforcement de la responsabilisation et de la transparence. Remerciant le Conseil de son appui et de ses encouragements, il a dit attendre avec intérêt une collaboration étroite avec celui-ci pour élaborer le nouveau plan stratégique et le budget intégré.

122. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/14 : Rapport du Directeur exécutif du FNUAP pour 2011 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013.

## **XII. Engagements de financement**

123. Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2012 et au-delà (DP/FPA/2012/7) et a fourni une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des ressources au titre du cofinancement.

124. Plusieurs délégations se sont félicitées de la clarté et de l'exhaustivité du rapport et ont noté qu'en dépit des difficultés du climat économique mondial, le FNUAP avait réussi à augmenter les recettes du Fonds de 7,6 % en 2011. Elles ont félicité le FNUAP de cet excellent résultat, tout en précisant qu'elles auraient souhaité voir augmenter les contributions aux ressources ordinaires. Elles partageaient l'inquiétude exprimée par le Directeur exécutif devant la tendance à l'augmentation des ressources au titre du cofinancement et la diminution des contributions aux ressources ordinaires. Elles ont souligné que les ressources ordinaires constituaient l'assise financière du FNUAP et demeuraient indispensables pour lui permettre de mettre en œuvre son plan stratégique. Tout en indiquant qu'elles-mêmes contribuaient en priorité aux ressources ordinaires du FNUAP, elles ont encouragé d'autres donateurs à envisager d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires ou de leur donner la priorité.

125. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leur vif plaidoyer en faveur d'un financement au titre des ressources ordinaires. Il a encouragé tous les donateurs traditionnels et les nouveaux donateurs à aider le FNUAP à mettre en œuvre le programme de développement piloté par le Fonds. Soulignant que le FNUAP mobiliserait les États Membres pour transformer le paysage afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud, y compris pour la mobilisation des ressources.

126. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/15 : Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà.

### **XIII. Programmes de pays et questions connexes**

127. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné un aperçu des 12 projets de descriptif de programme de pays que le Conseil d'administration était appelé à examiner; ces projets concernaient : pour l'Afrique – la Guinée, le Lesotho et la Sierra Leone; pour les États arabes – Djibouti et la Jordanie; pour l'Asie et le Pacifique – l'Inde, le Népal, les pays et territoires insulaires du Pacifique et Sri Lanka; pour l'Europe orientale et l'Asie centrale – la République de Moldova; pour l'Amérique latine et les Caraïbes – la Bolivie et le Costa Rica. Elle a également présenté des propositions de prorogation des programmes concernant les Comores, la Guinée-Bissau, le Mali, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda et le Togo (région Afrique); la République arabe syrienne et la Tunisie (région États arabes); et la Colombie, Cuba et le Mexique (région Amérique latine et Caraïbes). Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et l'Asie centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes ont ensuite exposé les programmes concernant leur région respective.

128. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le FNUAP avait engagé d'étroites consultations avec les gouvernements et les partenaires de développement concernés pour établir des projets de descriptifs de programmes de pays qui tenaient dûment compte des plans et priorités des pays; elles se sont également félicitées de l'appui apporté à l'initiative « Unis dans l'action ». En outre, elles ont salué le rôle déterminant joué par le FNUAP en répondant aux priorités des pays en matière de santé procréative, y compris la planification familiale; en faisant face aux besoins des adolescents, des jeunes et des groupes de population mal desservis; et en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la prévention de la violence sexiste. Le FNUAP a été invité à partager et à diffuser des exemples de réussite de programmes. Plusieurs délégations faisaient grand cas de l'appui fourni par le FNUAP et ont évoqué le partenariat de longue date que leur pays respectif entretenait avec le Programme.

129. Quelques délégations ont fait des observations sur certains projets de descriptifs et ont suggéré qu'il fallait, entre autres, réduire encore la mortalité maternelle; développer la collaboration avec les partenaires de développement bilatéraux et autres, notamment ceux qui s'emploient à remédier aux situations humanitaires; mieux appuyer les enquêtes démographiques sur la santé; élever l'objectif de pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes ayant une connaissance précise du VIH et du sida; relever les défis liés à la sécurité d'approvisionnement en produits contraceptifs; et insister davantage sur l'atténuation des risques.

130. Certaines délégations ont loué l'approche programmatique par niveaux et la procédure d'évaluation interne introduite dans certains programmes. Elles étaient favorables à l'idée de cibler un nombre modeste de produits spécifiques et ont appelé l'attention sur les graves problèmes que posaient la santé maternelle et infantile et l'ampleur des besoins de planification familiale non satisfaits dans certains pays et territoires. Les délégations ont également appuyé la priorité donnée par le FNUAP à la formation ainsi que les efforts du Programme pour améliorer

l'intégrité des données et développer les capacités locales. Elles ont salué la place accordée à la coopération Sud-Sud ainsi que les partenariats avec le secteur privé. Quelques délégations ont remercié le FNUAP d'avoir coordonné avec efficacité la mission conjointe à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

131. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien. Elle leur a donné l'assurance que, dans l'accomplissement de ses travaux, le FNUAP continuerait de cibler plus précisément les programmes, en mettant l'accent sur des priorités claires et des résultats bien définis. Les directeurs régionaux du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur soutien. Ils ont donné au Conseil d'administration l'assurance que, conformément à sa décision 2006/36, les observations formulées au sujet des projets de descriptifs de programmes de pays seraient dûment portées à l'attention des pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans la version définitive des descriptifs.

132. Le Conseil d'administration a approuvé les prorogations de programme proposées pour la Colombie, les Comores, la Namibie, la République arabe syrienne et la Tunisie. Il a également pris note des 12 projets de descriptifs de programmes de pays présentés pour les États ou groupes d'États énumérés ci-après, ainsi que des observations formulées à leur sujet : Bolivie, Costa Rica, Djibouti, Guinée, Inde, Jordanie, Lesotho, Népal, pays et territoires insulaires du Pacifique, République de Moldova, Sierra Leone et Sri Lanka. Les observations formulées seraient portées à l'attention des pays concernés par le FNUAP.

133. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2012/17 : Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme commun de pays aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

#### **XIV. Questions connexes**

##### *Consultations*

134. Les consultations ci-après ont été tenues :

a) Consultation sur les enseignements tirés de l'établissement des rapports annuels intéressant la conception du prochain plan stratégique du PNUD et du cadre de résultats et sur le processus de mise en œuvre de la décision 2011/14 du Conseil d'administration;

b) Consultation à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013;

c) Consultation conjointe sur le rapport annuel du PNUD concernant les activités d'évaluation du PNUD et sur le rapport biennal concernant les activités d'évaluation du FNUAP.

**Troisième partie**  
**Deuxième session ordinaire de 2012**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,  
du 4 au 10 septembre 2012**

## I. Questions d'organisation

1. Le Président a ouvert la deuxième session ordinaire de 2012 et a souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Les secrétaires du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et le fonctionnaire chargée du Service du Conseil d'administration et des relations extérieures du FNUAP ont donné un aperçu des questions de l'ordre du jour à examiner dans le cadre des débats consacrés au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, et du débat consacré aux questions communes. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session. Une délégation a déclaré que pour réduire les dépenses et accroître l'efficacité, l'ordre du jour du Conseil devrait être arrangé de manière à ce que les consultations officieuses portant sur des organisations spécifiques aient lieu dans le cadre des débats correspondants.

2. Dans une déclaration conjointe, qui rappelait une déclaration faite précédemment à la session annuelle de 2012 sur le fonctionnement des Conseil d'administration, plusieurs délégations ont attiré l'attention sur les possibilités de réduction des dépenses qui pourrait être réalisée, entre autres, en améliorant la planification et la gestion des séances, y compris une suite appropriée et une bonne gestion de la documentation. Les délégations ont encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à passer en revue l'expérience « PaperSmart » acquise par le Conseil d'administration de l'UNICEF et d'en tirer les enseignements voulus afin de réduire au minimum les dépenses afférentes à la documentation et de promouvoir des pratiques soucieuses de l'environnement.

3. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport de la session annuelle de 2012 (DP/2012/15); a passé en revue le plan de travail annuel pour 2013 (tel que modifié); et a adopté le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2013. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012 sont reflétées au document DP/2013/2.

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

4. Dans sa déclaration liminaire (disponible sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administratrice a présenté l'Examen annuel de la situation financière en 2011 (DP/2012/17 et Corr.1 et 2), des informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière (DP/2012/17/Add.1) contenant une explication des expressions utilisées dans les documents DP/2012/17 et DP/2012/17/Add.1.

5. Évoquant les problèmes posés par l'évolution de la situation internationale, l'Administratrice a concentré ses observations sur le résultat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, sur le Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et sur l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Elle a également évoqué le prochain plan stratégique du PNUD, le budget intégré, les arrangements de programmation et la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la situation financière.

6. Il lui était agréable de pouvoir informer les délégations que la réunion du Conseil d'administration du PNUD était diffusée en direct sur le Web et que le PNUD organisait son premier marathon Twitter mondial avec la participation de plus de 24 bureaux de pays et de centres régionaux.

7. S'agissant de Rio +20, elle a noté que le sommet avait suscité des réactions mitigées de la part des gouvernements et de la société civile, mais que le document final était complet et couvrait tous les aspects pertinents du développement durable. Bien que le document ne contienne guère de décisions nettes, il était tout à fait conforme à une triple approche à la politique de développement où tout le monde gagnait, qui reposait sur la notion d'un développement centré sur les personnes, fermement soutenue par le PNUD.

8. L'orateur a souligné l'importance des mesures à prendre dans le contexte de Rio +20 dans les domaines suivants : a) l'Initiative énergie durable pour tous; b) le défi ambitieux faim zéro; c) le dépassement du produit intérieur brut (PIB) en utilisant des critères plus larges pour mesurer les progrès et alimenter l'élaboration des politiques; d) un engagement plus ferme en faveur des triples approches; e) l'élimination progressive des subventions pour les combustibles fossiles et la promotion des combustibles non polluants; f) l'élargissement des engagements volontaires pris dans le cadre de Rio +20 et g) la mise au point du programme de développement au-delà de 2015.

9. S'agissant du programme de développement au-delà 2015, le PNUD concentrait son attention en particulier sur son rôle de coprésident, avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, de l'équipe des Nations Unies chargée de ce programme. L'organisation a également accepté de jouer un rôle majeur dans la convocation de réunions et dans la coopération avec toutes les parties prenantes dans le contexte du processus d'au-delà de 2015, à la fois sur le plan mondial et dans le cadre du système des coordonnateurs résidents.

10. L'Administratrice a noté que les négociations relatives à l'examen politique quadriennal seraient basées sur la suite donnée à la Conférence de Rio et donneraient au système des Nations Unies des orientations pour les délibérations concernant le programme de développement au-delà de 2015. Étant donné les problèmes posés par le développement dans le monde, elle a souligné que l'examen quadriennal devait mettre le système Nations Unies à même de jouer son rôle, entre autres en ce qui concernait l'établissement de normes, la convocation de réunions et la réalisation de l'universalité. Dans le cas idéal, l'examen aiderait à renforcer la prise en charge par les pays, en tirant parti de l'expérience acquise par Unis dans l'action, et soulignerait le rôle de la coopération Sud-Sud et son importance pour la création de capacités, l'inclusion et la diversité des partenaires. Les États Membres pourraient renforcer l'examen en étendant son applicabilité à l'ensemble du système des Nations Unies. Le PNUD collaborait étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui était disposé à soutenir les États Membres dans ce domaine.

11. S'agissant du plan stratégique du PNUD, l'Administratrice a souligné que les travaux du PNUD concernant le cadre de résultats allaient aboutir à un bond en avant quantitatif grâce à une approche à la fois plus directe et plus stratégique. Des projets pilotes étaient déjà en cours d'exécution pour mettre les idées à l'essai. Le plan intégré de ressources et le budget intégré serviraient de mécanisme global d'allocation des ressources à l'appui du nouveau plan. Le Conseil d'administration

serait saisi du premier budget intégré pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2013. L'Administratrice était persuadée que le Conseil parviendrait à la session en cours à un consensus sur les arrangements de programmation concernant les critères et modalités d'attribution des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base de niveau 1 (MCARB-1). Il était important que le Conseil concentre son attention sur d'autres questions liées aux arrangements de programmation en prévision de l'adoption du budget intégré à la deuxième session ordinaire de 2013. Le plan stratégique serait disponible pour un examen préliminaire par les membres du Conseil au début de 2013.

12. L'Administratrice a souligné que le montant total des contributions au PNUD, y compris le Fonds d'équipement des Nations Unies, s'élevaient à 5,1 milliards de dollars, une baisse de 3 % par rapport à 2010, ce montant étant ajusté pour tenir compte du transfert des activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les dépenses totales en 2011 s'élevaient à 5,57 milliards de dollars, une baisse par rapport à 2010. Les contributions au budget ordinaire avaient augmenté de 1 % pour passer à 175 millions de dollars, après trois années consécutives de baisse, principalement en raison de l'évolution favorable des taux de change. Les projections pour 2012 prévoyaient une baisse continue. À la fin de 2011, le solde des ressources non utilisées était tombé une nouvelle fois à 4,69 milliards de dollars, reflétant les prélèvements sur les recettes excédentaires, et aboutissant à un montant net des ressources non utilisées de 333 millions de dollars. L'Administratrice a souligné que la grande majorité des ressources avait été programmée dans le cadre d'un arrangement de programmation pluriannuelle et que l'aptitude du PNUD à accomplir son mandat était tributaire de la disponibilité de ressources ordinaires prévisibles sur une base pluriannuelle.

13. Elle a noté que depuis que le Conseil d'administration avait approuvé, à sa session annuelle de 2012, la divulgation au public des rapports de l'audit interne, le PNUD faisait figurer sur son site Web depuis juillet 2012 des résumés de ces rapports. Les rapports complets y seraient disponibles à partir de décembre 2012. Un volume accru de données serait également disponible en ligne conformément à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide à la fin de 2013. Le PNUD avait été à l'avant-garde dans la promotion de la transparence au sein du système des Nations Unies et encourageait d'autres organisations à suivre son exemple.

14. Remerciant l'Administratrice de ses observations circonstanciées, les délégations ont considéré, elles aussi, que le résultat des négociations relatives à l'examen politique quadriennal donnerait des orientations importantes pour l'élaboration du prochain plan stratégique et du budget intégré du PNUD. Elles ont également souligné qu'il fallait définir les paramètres pour les arrangements et procédures de programmation et les arrangements institutionnels. On a fait observer que cet examen devait mettre l'accent sur le renforcement du rôle du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concernait le financement et les activités opérationnelles. On a également invité le PNUD à intensifier ses activités relatives à la coopération Sud-Sud et à améliorer la capacité du système des coordonnateurs résidents, afin que le PNUD puisse jouer son rôle de coordination. Plusieurs délégations ont réitéré que l'élimination de la pauvreté était le but même de la coopération pour le développement, que la problématique de la pauvreté

économique occupait une place centrale, et que cela devait être reflété clairement dans l'examen politique quadriennal.

15. Les délégations ont continué à exprimer leurs inquiétudes à l'égard de la baisse des ressources ordinaires prévisibles à long terme, soulignant qu'une baisse continue compromettrait l'aptitude du PNUD à accomplir son mandat. Elles ont souligné que les pays en développement avaient déjà été durement touchés par les reculs causés par des crises, des conflits et les changements climatiques. Elles ont également demandé instamment aux PNUD de faire tout son possible pour mobiliser des ressources additionnelles. Plusieurs délégations ont engagé les pays à honorer leurs engagements en matière de financement, notamment pour les ressources ordinaires. Les délégations ont appuyé pleinement la présence universelle continue du PNUD dans les pays de programme, et ont encouragé son élargissement.

16. Les délégations ont félicité le PNUD des progrès accomplis en matière de transparence de l'audit et de la présentation de comptes sur les programmes, soulignant que le prochain plan stratégique devrait également bénéficier d'un cadre de responsabilisations robuste. De même, les principes de la gestion axée sur les résultats devaient orienter l'allocation des ressources, et la gestion du programme à tous les niveaux devait faire l'objet d'évaluations indépendantes. Les délégations ont déclaré qu'elles étaient prêtes à collaborer étroitement avec le PNUD dans l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré.

17. En réponse, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil d'administration de la bonne volonté reflétée dans leurs déclarations à l'égard des travaux du PNUD. Elle a réitéré l'importance de l'année 2012 pour l'organisation, soulignant une fois de plus ses activités vitales concernant Rio +20, le programme de développement au-delà de 2015, l'examen politique quadriennal et le nouveau plan stratégique. Elle a souligné que le PNUD était prêt à répondre à l'attente des membres du Conseil d'administration, mais que cela exigeait leur soutien complet, en particulier en ce qui concernait l'élaboration d'un plan stratégique pertinent et efficace s'appuyant sur un cadre de responsabilisations solide. Elle a remercié une nouvelle fois les membres du Conseil de leur engagement actif à l'égard du perfectionnement du plan stratégique et les a assurés de l'engagement complet de l'organisation en faveur d'un suivi et d'un cadre de présentation de rapports susceptibles de tenir le Conseil au courant de l'exécution du plan. Elle a réaffirmé l'importance qu'il y avait à parvenir à un consensus sur les arrangements de programmation, qui alimenterait également les discussions parallèles sur le prochain plan stratégique et le budget intégré.

18. S'agissant des ressources financières, l'Administratrice a noté que plusieurs délégations s'étaient référées à une baisse de 7 % par rapport à 2010. Toutefois, elle a souligné que le chiffre de 7 % reflétait l'inclusion d'UNIFEM en tant que programme associé au PNUD, ce qui représentait la pratique passée. Compte tenu de l'incorporation d'UNIFEM dans ONU-Femmes, la baisse effective était de 3 %.

19. Abordant la question de l'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, l'Administratrice a souligné que son principal souci était de garantir que la qualité des ressources ordinaires soit suffisante pour donner aux PNUD la masse critique nécessaire pour accomplir son mandat et pour jouer un rôle stratégique, en maintenant une présence universelle significative dans les pays de programme. À cet égard, elle a appelé l'attention sur l'importance d'une présence universelle du PNUD dans les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire. Mettant en relief

l'importance des autres ressources, que le PNUD appréciait vivement, elle a dit que l'organisation prenait toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences en matière de réserves définies par le Conseil d'administration. Elle a noté que le PNUD continuerait à examiner la structure de ses dépenses aux fins d'une plus grande efficacité et s'emploierait à mobiliser des ressources additionnelles pour assurer son aptitude à accomplir son mandat. À ce propos, elle a souligné que les ressources ordinaires étaient réservées pour des activités programmatiques, et non pour la gestion des fonctions administratives.

20. L'Administratrice a remercié une fois de plus les membres du Conseil d'administration de leur engagement, de leurs observations et des informations présentées en retour, et a déclaré que le PNUD collaborerait pleinement avec eux tout au long de l'examen politique quadriennal et de l'élaboration du programme de développement au-delà de 2015.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/21 sur l'examen annuel de la situation financière en 2011.

### **III. Programmes de pays et questions connexes**

22. L'Administratrice associé du PNUD a présenté les 12 programmes de pays suivants : Afrique du sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo de la région de l'Afrique; Myanmar et Népal de la région de l'Asie et du Pacifique; Émirats arabes unis, Libye et Soudan de la région des États arabes; et Haïti et Nicaragua de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

23. Elle a également présenté le descriptif du programme commun de pays pour le Pakistan de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que le descriptif du programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique. Elle a aussi présenté la demande de l'Érythrée tendant à soumettre, à titre exceptionnel, les descriptifs de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013. À leur tour, les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont décrit les programmes dans leur optique régionale respective.

24. Les délégations ont remercié le PNUD de la continuation de sa coopération, de son engagement et de son soutien en faveur des pays concernés. Elles ont félicité l'organisation pour la portée et l'ampleur des programmes de pays, notant qu'ils avaient été élaborés en consultation étroite avec le gouvernement et les autres partenaires de développement et qu'ils étaient alignés sur les priorités et plans nationaux. Évoquant les domaines d'amélioration possible, elles ont encouragé le PNUD à mettre l'accent sur : a) le renforcement des capacités d'analyse et d'évaluation des pays; b) l'exécution systématique des analyses et des évaluations des programmes de pays en tant que partie intégrante du cycle de programmation; c) la mise en place de systèmes plus solides pour le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports; d) la mise au point de cadres de résultats et de ressources plus utiles accompagnés de résultats cibles; e) une meilleure application des enseignements tirés dans les décisions administratives et l'élaboration des futurs programmes; et f) des efforts en faveur de plus grandes synergies avec les partenaires au niveau des pays. Les observations spécifiques formulées par quelques délégations sur certains des descriptifs de programmes de pays seraient communiquées aux pays concernés.

25. Le Conseil d'administration a pris note des 12 descriptifs de programmes suivants et des observations présentées à leur égard : Afrique du Sud, Cameroun, Émirats arabes unis, Guinée équatoriale, Haïti, Libéria, Libye, Myanmar, Népal, Nicaragua, République démocratique du Congo et Soudan. Le Conseil a également pris note du projet de programme commun de pays pour le Pakistan et du projet de descriptif de programme pour les pays et territoires insulaires du Pacifique.

26. Le Conseil a adopté la décision 212/22 conformément à laquelle il examinera et adoptera, à titre exceptionnel, les descriptifs de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013.

27. Conformément à la décision 2006/36, les 13 programmes de pays suivants, qui avait été examinés à la session annuelle de 2012, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'adoption tacite, et sans présentation ou discussion : Guinée, Lesotho, Maurice et Sierra Leone de la région de l'Afrique; Inde, Malaisie et Sri Lanka de la région de l'Asie et du Pacifique; Djibouti et Jordanie de la région des États arabes; République de Moldova de l'Europe orientale et de la région de la Communauté d'États indépendants; et Belize, Bolivie (État plurinational de) et Costa Rica de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

28. Le Conseil d'administration a également approuvé la prorogation, pour une période de six mois, du programme de pays pour l'Égypte, ainsi que la deuxième prorogation pour une période d'une année du programme de pays et des opérations du PNUD en République arabe syrienne en vue de soutenir l'aide humanitaire, la subsistance et les activités de coordination.

#### **IV. Évaluation**

29. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a introduit le rapport annuel sur l'évaluation (DP/2012/20). L'Administratrice associée du PNUD a donné un aperçu des activités de l'organisation qui visaient à renforcer sa culture d'évaluation et l'apprentissage et a donné le point de vue du PNUD concernant les questions relatives à la gestion soulevées dans le rapport annuel sur l'évaluation.

30. Le conseiller en matière d'évaluation et chef de projet du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux (DP/2012/21); le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté la réponse de l'administration à ce rapport (DP/2012/22) Le conseiller en matière d'évaluation et chef de projet du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation du partenariat du PNUD avec les fonds mondiaux et les fondations philanthropiques (DP/2012/23); et le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté la réponse de l'administration à ce rapport (DP/2012/24). Le Directeur du bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté des observations additionnelles concernant la réponse de l'administration à l'évaluation des partenariats du PNUD avec les fonds mondiaux et les fondations philanthropiques.

31. Les délégations ont félicité le PNUD et le Bureau de l'évaluation de ses travaux destinés à améliorer la qualité de l'évaluation et à renforcer une culture de l'évaluation au sein de l'administration et du personnel grâce à des outils d'orientation et la création de capacités au niveau à la fois national et mondial, ainsi qu'à la mise au point d'un outil d'évaluation en ligne. Les travaux du PNUD

destinés à créer une capacité d'évaluation au niveau des pays ont été particulièrement appréciés. Les délégations ont souligné que des évaluations de qualité faisaient partie intégrante des cycles de programmation et qu'elles étaient essentielles pour alimenter l'élaboration des politiques, assurer une gestion efficace axée sur des résultats et évaluer l'incidence des résultats, tirer des enseignements et encourager et motiver le personnel.

32. Elles se sont félicitées du nombre accru d'évaluation conduites en 2011 et de ce que les évaluations au niveau des pays alimentent l'élaboration des descriptifs de programmes de pays. S'agissant des 15 évaluations des résultats du développement, elles ont également apprécié la conclusion conformément à laquelle le PNUD contribuait manifestement au développement au niveau national et était généralement considéré comme un partenaire précieux. Elles ont encouragé le PNUD à analyser de manière plus approfondie, dans ses futurs rapports annuels, les causes profondes des problèmes rencontrés dans les activités de développement et leur évolution, et à intégrer une démarche axée sur les droits de l'homme dans la fonction d'évaluation. Elles attendaient avec intérêt les futures évaluations tirant parti des nouveaux outils que l'organisation était en train de mettre au point.

33. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude que le rapport annuel révélait une série d'insuffisances. Elles ont mentionné en particulier la conclusion conformément à laquelle le tiers des évaluations décentralisées était jugé peu satisfaisant ou insatisfaisant, et la conclusion tendant à ce que le PNUD devait faire plus pour développer les capacités, améliorer l'efficacité et assurer la durabilité des résultats du développement. S'agissant de la durabilité, on a reconnu que la capacité et les ressources limitées des gouvernements ne permettaient souvent pas de rendre les résultats du développement durables, mais on a souligné qu'il incombait en fin de compte à l'organisation de veiller dès le départ à ce que les objectifs soient réalisables. Compte tenu de cette considération, le PNUD a été invité instamment à renforcer ses partenariats en tant que premier pas vers la durabilité, en particulier avec les gouvernements, et à s'aligner sur les priorités du développement national.

34. Les délégations ont demandé que le PNUD établisse un cadre prévoyant des mesures claires et un calendrier pour l'élimination de ces insuffisances. Elles ont également demandé des informations sur les mesures prises par le PNUD pour évaluer sa propre aptitude à répondre aux exigences en matière d'évaluation, à renforcer la coopération interorganisations et à élaborer un plan stratégique énonçant des objectifs et des résultats clairs. Elles souhaitaient également savoir comment le PNUD évaluait la manière dont il donnait suite aux réponses de l'administration, soulignant que la réponse de l'administration aux évaluations décentralisées était cruciale. À ce propos, on a demandé des informations supplémentaires sur les fonctions et le rôle des groupes de référence nationaux.

35. Une délégation a regretté l'absence d'informations sur les évaluations conjointes. Manifestant de l'intérêt pour les évaluations thématiques, elle souhaitait en apprendre davantage sur l'évaluation du mandat de l'organisation concernant l'atténuation de la pauvreté. Une autre délégation a encouragé le PNUD à incorporer dans la programmation au niveau des pays des mécanismes permettant de compenser des reculs potentiels et de combler les lacunes en matière de capacités grâce à la définition claire des rôles et responsabilités de tous les partenaires.

36. S'agissant de l'évaluation des systèmes électoraux, les délégations se sont félicitées du rapport. Étant donné le rôle vital des travaux du PNUD dans ce

domaine et la reconnaissance générale des résultats positifs qu'il a atteints, les délégations l'ont encouragé à renforcer ses capacités en matière d'assistance électorale et à les intégrer plus avant dans son prochain plan stratégique et le budget intégré. Elles étaient heureuses de constater que la réponse de l'administration envisageait des plans stratégiques destinés à relever les défis identifiés par l'évaluation.

37. Les délégations ont exprimé des inquiétudes à l'égard de la conclusion du rapport conformément à laquelle l'organisation n'avait pas tiré parti pleinement de ses connaissances et de ses capacités en matière d'assistance électorale. À cet égard, elles ont noté la conclusion que l'organisation n'accordait pas une attention suffisante à une approche axée sur le cycle électoral et qu'elle procédait parfois à des interventions coûteuses qui n'étaient pas toujours adaptées au contexte spécifique. Elles ont noté que le PNUD devait se prévaloir davantage des conclusions des évaluations afin de tirer des leçons quant à la manière d'assurer la durabilité de ses activités de création de capacités. À ce propos, elles ont invité instamment le PNUD à accorder une plus grande attention au cadre plus général de la gouvernance des pays en vue de soutenir la démocratisation et en particulier la capacité à long terme des institutions. Elles ont engagé le PNUD à collaborer étroitement avec les autorités nationales aux fins de la mise en place, dans le cadre de ses stratégies d'assistance électorale, d'un système de suivi et d'évaluation approprié comptant des repères établies par le pays.

38. On a demandé au PNUD de mener ses activités au niveau des pays, y compris les évaluations, exclusivement sous la direction et avec l'approbation des gouvernements, conformément à l'examen politique quadriennal. À ce propos, on a souligné la primauté du multilatéralisme. On a également noté que les évaluations permettaient à l'organisation et à ses partenaires de déterminer si le PNUD remplissait son mandat, qui risquait d'être entravé plus avant à la suite de la baisse continue des ressources ordinaires.

39. S'agissant de l'évaluation des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques, les délégations se sont félicitées de l'élargissement des partenariats du PNUD dans ce secteur. Face aux problèmes notés dans les évaluations, elles ont vivement encouragé le PNUD, dans ses partenariats avec les fonds mondiaux, à renforcer ses activités destinées à développer les capacités au niveau des pays et à collaborer plus étroitement avec la société civile dans l'exécution des programmes. Elles ont souhaité obtenir de plus amples informations sur les activités du PNUD qui visaient à renforcer ses partenariats dans le contexte de son prochain plan stratégique.

40. Une délégation, traitant des activités d'évaluation du PNUD concernant le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a demandé des éclaircissements sur les trois observations formulées dans la réponse de l'administration au rapport annuel sur l'évaluation : a) l'adoption de services novateurs; b) la réduction des tarifs pour les services; et c) la réduction de la dépendance du FEM, notamment en matière d'accès direct. S'agissant du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, une délégation a souligné que le rôle de principal destinataire du PNUD devait être intérimaire et temporaire et qu'il avait un rôle de création de capacités nettement défini, y compris des plans de sortie et de création de capacités, en vue de soutenir une prise en charge accrue par les pays.

41. Les délégations ont présenté des observations additionnelles concernant le rapport sur l'évaluation. Elles ont encouragé le PNUD à renforcer sa capacité et sa fonction d'évaluation, notamment pour les évaluations décentralisées, aux fins du renforcement des capacités d'évaluation nationales. Elles ont noté que le PNUD devait faire davantage pour incorporer les conclusions et les leçons tirées des évaluations dans ses compétences thématiques et de programmation. Elles considéraient également les évaluations comme un moyen utile de renforcer la confiance des partenaires et des parties prenantes. Par conséquent, le Bureau de l'évaluation devait être doté de ressources financières et humaines adéquates. Plusieurs délégations ont demandé des informations additionnelles sur la capacité d'évaluation des Volontaires des Nations Unies en particulier. Elles ont également cherché à obtenir des éclaircissements concernant la manière dont le PNUD entendait assurer le respect des règles gouvernant l'évaluation des programmes de pays.

42. Répondant à ces observations, le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a souligné, en ce qui concernait la question du contrôle de la qualité, que le PNUD était en train de créer un groupe d'experts chargé d'examiner et d'analyser ses travaux, aidant ainsi à assurer le contrôle à long terme des évaluations conduites par le Bureau. Il a noté que la constatation quant à la faible qualité des évaluations décentralisées était généralement conforme aux conclusions tirées dans les rapports annuels passés sur l'évaluation. Le rapport pour 2011 introduisait pour la première fois un système de classement qui permettait de déterminer la qualité des évaluations décentralisées avec plus de précision. Le Bureau continuerait à utiliser ce système à l'avenir et suivrait les changements d'une année à l'autre dans la qualité du travail des bureaux de pays. Répondant à la demande du Conseil d'administration tendant à la présentation d'analyses plus approfondies dans les rapports annuels sur les pratiques optimales, l'orateur a indiqué que le Bureau y donnerait suite, et que le rapport de 2012 présenterait des analyses plus approfondies. Il a également noté qu'en 2013, le Bureau entendait créer des groupes consultatifs régionaux avec la participation d'experts et d'institutions spécialistes de l'évaluation, qui seraient invités à soutenir le Bureau, ainsi que les bureaux de pays, dans la conduite des futures évaluations dans les régions et les pays. Il a noté que les évaluations conjointes étaient conduites au Siège et qu'elles étaient moins fréquentes au niveau des pays, bien que l'organisation cherche à en accroître le nombre là où cela était approprié. L'Administratrice associée a souligné que le PNUD était attaché effectivement à l'utilisation maximale des compétences nationales dans ses évaluations, tout en cherchant à garantir un maximum d'objectivité que l'utilisation de compétences nationales risquait parfois de compromettre. De même, le PNUD était déterminé à appliquer les leçons tirées des diverses évaluations passées.

43. L'Administratrice associée, partageant avec le Conseil d'administration le point de vue de l'administration du PNUD, à commencer par la question de la durabilité des résultats du développement, a indiqué que, eu égard à la complexité du problème, le PNUD l'avait abordé sous diverses optiques. À ce propos, elle a souligné l'importance qu'il y avait à créer et maintenir des partenariats et à mettre l'accent sur la création de capacités. Elle a traité de la question des évaluations décentralisées sous deux aspects différents : a) la création d'une capacité nationale à conduire des évaluations, qui permettrait de conduire et de gérer les évaluations par des entités extérieures au PNUD; et b) le maintien d'une liste solide d'évaluateurs

experts, contrôlée directement par le PNUD. S'agissant de cette dernière, le PNUD renforçait sa liste régionale d'experts-consultants en matière d'évaluation. Elle partageait l'idée consistant à intégrer une démarche axée sur les droits de l'homme dans les évaluations, et a souligné que le PNUD s'y employait. Elle a assuré les délégations que le PNUD était résolu à faire en sorte que tous les bureaux de pays incluent des plans d'évaluation et des budgets décentralisés dans leurs programmes de pays.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/23 concernant a) le rapport annuel sur l'évaluation et la réponse de l'administration; b) l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux et la réponse de l'administration; et c) l'évaluation du partenariat du PNUD avec les fonds mondiaux et les fondations philanthropiques et la réponse de l'administration.

## V. Arrangements de programmation

45. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport sur les arrangements de programmation 2014-2017 (DP/2012/25 et Corr.1) et l'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier du Bureau de la gestion du PNUD a donné des explications plus détaillées concernant les options envisagées.

46. Les délégations ont félicité le PNUD des travaux effectués les deux dernières années en vue d'ajuster les arrangements de programmation de manière à répondre aux inquiétudes et aux besoins des membres du Conseil d'administration, notamment en ce qui concernait critères et modalités d'attribution des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base de niveau 1 (MCARB-1). Alors que plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations à l'égard de l'incidence de la proposition du PNUD concernant le niveau de ressources MCARB-1 sur les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, plusieurs autres délégations ont appuyé la proposition du PNUD en déclarant qu'elle était favorable aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et aux petits États insulaires en développement, tout en répondant aux besoins des pays à revenu intermédiaire.

47. Dans l'ensemble, les délégations ont souligné que les propositions du PNUD ne devraient pas entraîner des conséquences négatives pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu. Notant la proposition du PNUD concernant sa présence stratégique mondiale, les délégations ont demandé des informations additionnelles concernant son incidence sur les pays à revenu intermédiaire. Les membres du Conseil ont reconnu qu'il fallait parvenir à un consensus sur la proposition du PNUD relative aux arrangements de programmation à la session en cours, déclarant qu'à défaut, il serait difficile d'achever l'élaboration du prochain plan stratégique et du budget intégré et de les adopter à la deuxième session ordinaire de 2013.

48. Les membres du Conseil entendaient mener des consultations sur d'autres éléments du cadre des arrangements de programmation de manière à y inclure des éléments des programmes régionaux, mondiaux et fixes, en vue de soumettre au Conseil d'administration une proposition pour examen à la première session ordinaire de 2013.

49. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a fait observer que l'allocation de 350 000 dollars pour les pays à revenu intermédiaire dont le revenu intérieur brut

(RIB) par habitant était inférieur au seuil de 6 660 dollars représentait un minimum, mais ne constituait pas la totalité des allocations. Elle a souligné que la plupart de ces pays bénéficieraient de ressources MCARB-1 plus élevées, notamment ceux dont le revenu intérieur brut par habitant était plus faible et/ou dont la population était plus importante. En outre, elle a souligné que les propositions du PNUD visaient à répondre aux principales inquiétudes exprimées lors des sessions précédentes du Conseil d'administration quant à la vulnérabilité des pays qui passaient de la catégorie des pays à faible revenu à la catégorie des pays à revenu intermédiaire pendant la période de 2014 à 2017. Elle a fait observer que les pays dont le RIB par habitant était supérieur au seuil de 6 660 dollars recevrait l'allocation minimum de 150 000 dollars. En résumé, elle a déclaré que l'équilibre que le PNUD avait atteint en suivant les orientations du Conseil permettait de mettre l'accent davantage sur les allocations de ressources MCARB-1 aux pays à revenu faible et aux pays les moins avancés, tout en assurant un soutien accru aux pays en revenu intermédiaire grâce à la présence continue des programmes de l'organisation.

50. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier du Bureau de la gestion du PNUD a souligné que les pays en transition du statut de pays à faible revenu à celui de revenu intermédiaire, tout en recevant peut-être moins de ressources en raison de leur progression, recevraient en fin de compte un montant égal à celui qu'ils auraient reçu s'ils avaient gardé le statut de pays à faible revenu grâce au paramètre de prévisibilité décrit dans le rapport.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/28 sur les arrangements de programmation 2014-2017.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **VI. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation**

52. Dans sa déclaration (disponible sur le site Web <http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/11625>), le Directeur exécutif a rappelé que dans la première déclaration qu'il avait faite au Conseil d'administration du FNUAP en sa qualité de Directeur exécutif en février 2011, il avait dit que la transparence et la présentation de comptes seraient les principes fondamentaux gouvernant sa direction. Il a indiqué que 20 mois plus tard, sa mission demeurerait inchangée. Il a présenté au Conseil des informations concernant les principales questions et les faits nouveaux survenus depuis la session annuelle de 2012, y compris sur les programmes de pays et les activités sur le terrain; l'évaluation; la stratégie humanitaire du FNUAP; les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau plan stratégique et du budget intégré; les ressources financières du FNUAP; le sommet de Londres sur la planification familiale; le programme de développement au-delà de 2015, et l'examen de la Conférence sur la population et le développement au-delà de 2014. Mettant l'accent sur les questions relatives à l'évaluation, il a souligné l'importance d'une évaluation rigoureuse pour l'efficacité globale des opérations du FNUAP et la réalisation des résultats du programme. Il a commenté plus en détail les conclusions et recommandations des rapports d'évaluation soumis au Conseil et a présenté ses idées quant à la voie à suivre. Il s'est félicité des orientations précieuses données par les membres du Conseil d'administration et les a assurés que le FNUAP continuerait à collaborer étroitement avec eux dans la révision de la politique d'évaluation du

FNUAP. Il a souligné que sous sa direction, l'évaluation constituerait une activité plus systématique et plus stratégique, et que la qualité, l'impartialité et l'indépendance de cette fonction serait assurée en même temps que sa contribution à la présentation des comptes. En outre, les paramètres de la fonction d'évaluation seraient déterminés eu égard aux normes établies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il serait le champion de l'évaluation au sein du FNUAP. Il a présenté le nouveau Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures du FNUAP.

53. Les délégations se sont félicitées de la déclaration incisive du Directeur général et ont applaudi son leadership et son engagement en faveur de la transparence et de la présentation de comptes au FNUAP. Elles ont apprécié l'esprit d'ouverture qu'il a manifesté dans le dialogue avec les États Membres. Plusieurs délégations ont souligné leur confiance à l'égard du programme de réformes du Directeur exécutif, qui avait déjà donné des résultats, y compris un rapport d'audit ne révélant aucun problème. Les délégations ont rendu hommage au travail accompli par le personnel du FNUAP, souvent dans des conditions très difficiles.

54. Plusieurs délégations ont pris acte du succès du sommet de Londres sur la planification familiale et de la contribution apportée par le FNUAP, y compris dans des domaines comme la réduction de la mortalité maternelle, l'élimination des obstacles à la planification familiale, la promotion de la santé et des droits en matière de procréation et le soutien apporté aux pays dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 6. Elles ont reconnu le rôle croissant joué par le FNUAP dans les activités mondiales en matière de santé et ont invité instamment le FNUAP à renforcer ses politiques mondiales et à consolider le soutien apporté à la planification familiale et au développement.

55. Les délégations se sont félicitées des travaux en cours destinés à assurer le succès de l'examen de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement au-delà de 2014. La délégation indonésienne a informé le Conseil d'administration que le forum de la jeunesse relatif à cet examen aurait lieu à Bali (Indonésie) du 4 au 6 décembre 2010. On a accueilli avec satisfaction les nouvelles initiatives du FNUAP en faveur des jeunes et des adolescents, y compris le programme pilote de lutte contre la grossesse chez les adolescentes exécuté au Brésil. On a engagé le FNUAP à continuer à investir dans les jeunes, dans leur santé et leur éducation, et à leur donner la chance d'avoir un emploi décent. On a noté que ces investissements devraient avoir pour but de mettre les jeunes à mêmes d'œuvrer en faveur du développement durable.

56. Plusieurs délégations ont mentionné les possibilités créées par l'examen politique quadriennal et le programme de développement au-delà de 2015. On a noté que ce dernier devait être formulé de manière à utiliser au mieux les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD, tirant parti de nouveaux types de partenariat et de participation des parties prenantes qui avaient apparu au cours de la décennie passée. Le FNUAP a été invité à continuer à traiter de la question du vieillissement, de plus en plus importante à la fois pour les pays développés et les pays en développement. On a déclaré que la démographie, le VIH/sida et la santé procréative devaient continuer à figurer parmi les priorités du programme de développement, entre autres grâce à l'intensification des interventions concernant la mortalité de l'enfant et la mortalité maternelle.

57. Les délégations ont pris note avec satisfaction du rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2012/8); de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2012/17) conduit par le Bureau des services de contrôle interne; des réponses correspondantes de l'administration; et du plan d'évaluation biennal. Les délégations ont souligné l'importance d'un processus d'évaluation clair et bien géré pour l'efficacité du FNUAP. Elles ont noté la nécessité d'une fonction d'évaluation indépendante, y compris la proposition de certaines délégations tendant à ce que le Service de l'évaluation fasse rapport directement au Directeur exécutif (comme cela est le cas dans d'autres organisations). Les délégations ont également souligné l'importance de la coordination et de la clarté concernant les rôles et les responsabilités en matière d'évaluation. On a insisté sur l'établissement d'une distinction nette entre audit et évaluation. Les délégations ont souligné que la politique d'évaluation révisée devait combler les lacunes qui ont été identifiées, en particulier en ce qui concernait l'indépendance de la fonction d'évaluation et un cadre institutionnel adéquat. Le FNUAP a été encouragé à commencer un processus de planification destinée à orienter l'élaboration et l'application de la politique d'évaluation révisée.

58. Les délégations ont souligné que le Conseil d'administration devait faire en sorte que le FNUAP dispose de ressources ordinaires et de compétences suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'évaluation. Certaines délégations ont envisagé la possibilité d'une rubrique budgétaire séparée pour l'évaluation. Le Conseil a reconnu les progrès notables obtenus par le FNUAP depuis l'approbation de la politique d'évaluation en 2009, y compris l'extension de la couverture des programmes de pays, qui a atteint 100 % en 2011. Il fallait également améliorer la qualité des évaluations, entre autres par la création de capacités, le renforcement d'un suivi axé sur les résultats et la création d'un mécanisme d'alerte pour éviter une panne à l'échelle du système. On a exprimé des inquiétudes à l'égard de la définition des indicateurs et des produits, ainsi qu'à l'égard du manque de temps, de planification et de ressources pour l'évaluation. On a souligné l'importance des directives en matière d'évaluation et de la formation du personnel.

59. Les délégations ont insisté sur l'importance de données et d'une analyse crédibles concernant les résultats des programmes; elles ont noté que le calendrier fixé pour les évaluations à mi-parcours et les évaluations des programmes devaient faciliter une utilisation optimale des résultats aux fins de la programmation. Elles ont souligné que la fonction d'évaluation représentait un élément crucial de la gouvernance et du contrôle, et de la présentation de comptes dignes de ce nom. Elles ont également noté que l'évaluation était un élément essentiel de l'apprentissage concernant les activités de développement.

60. Les délégations ont demandé l'établissement d'un lien solide entre la fonction d'évaluation et les priorités stratégiques du FNUAP. Elles ont souligné la nécessité d'une vision commune en matière d'évaluation basée sur le mandat et les priorités stratégiques du Fonds, et servant à préciser les objectifs des évaluations centralisées et décentralisées. On a également souligné l'importance de l'intégration d'une démarche axée sur les droits de l'homme et sur l'égalité des sexes dans les évaluations conformément aux orientations du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. On a proposé que le plan et les résultats des évaluations thématiques et des grandes évaluations soient examinés lors des sessions du Conseil d'administration; et que l'évaluation de la santé maternelle soit inscrite à l'ordre du

jour de la première session ordinaire de 2013. On a recommandé que le rapport biennal sur l'évaluation soit soumis au Conseil chaque année. De même, on a encouragé des évaluations conjointes avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

61. Les délégations ont noté avec plaisir que le Directeur général entendait se faire le champion de l'évaluation au FNUAP. Elles ont demandé des informations concernant le calendrier pour la révision de la politique d'évaluation. Elles ont reconnu que la réforme exigerait du temps et ont noté que le Directeur exécutif avait déjà pris certaines mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Les délégations avaient conscience des problèmes qui se posaient et ont offert de soutenir le FNUAP dans ses efforts destinés à les résoudre et attendaient avec intérêt la politique d'évaluation révisée.

62. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien et de leurs observations précieuses. Il a réaffirmé son engagement personnel, en tant que champion de l'évaluation au FNUAP, en faveur de la solution des problèmes posés par l'évaluation et du comblement des lacunes critiques existant dans la politique d'évaluation actuelle. Il a promis de partager une feuille de route pour la révision de la politique d'évaluation du FNUAP et a assuré les membres du Conseil que le FNUAP continuerait à collaborer avec le Conseil, notamment grâce à des consultations officieuses. Il a pris acte des observations spécifiques formulées par les délégations concernant le renforcement de la cohérence et de la coordination entre les services du FNUAP et a noté que le FNUAP collaborerait avec les membres du Conseil en vue d'améliorer la qualité de l'évaluation. Il a reconnu, lui aussi, qu'il fallait renforcer une conception et un suivi des programmes axés sur les résultats, et rendre les programmes de pays plus faciles à évaluer. Il a pris acte de la recommandation tendant à affecter des ressources adéquates à la fonction d'évaluation. Il a répondu à diverses questions spécifiques, notant en particulier que le FNUAP dirigeait plusieurs évaluations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, ou y participait. Il a terminé en remerciant le Directeur du bureau régional des États arabes, qui prendrait sa retraite vers la fin de 2012, de sa contribution.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/26 relative à l'évaluation au FNUAP.

64. À la suite de l'adoption de la décision 2012/26, le Vice-Président du groupe des États africains, parlant au nom des pays africains membres du Conseil d'administration, a souligné que tout en souscrivant au consensus concernant la décision 2012/26 relative à l'évaluation, il souhaitait déclarer formellement que s'agissant du paragraphe 16 de la décision, l'affectation de ressources à l'évaluation ne devrait pas se solder par une réduction des ressources disponibles pour l'exécution des programmes.

#### **La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014**

65. Le Directeur exécutif du FNUAP a informé le Conseil d'administration de l'état de l'examen de la CIPD au-delà de 2014, soulignant qu'il importait de reconstruire un partenariat et un consensus mondiaux en vue de faciliter l'exécution d'un programme incisif de la CIPD au-delà de 2014. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait à établir un lien entre l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et le

programme de développement au-delà de 2015 et a noté les diverses consultations mondiales et régionales tenues au cours de l'année passée avec la participation des gouvernements, de la société civile – y compris des jeunes – et du système des Nations Unies. Il a souligné que les processus régionaux représentaient un élément crucial de l'examen, y compris les rapports régionaux qui seraient établis à l'intention des conférences régionales de 2013. En outre, au niveau des pays, les bureaux de pays des FNUAP avaient collaboré étroitement avec les gouvernements en vue de faire participer la société civile et les parties prenantes intéressées à cet examen en 2012, l'accent étant mis sur la mise en œuvre des décisions de la CIPD à l'échelle mondiale.

66. Le Directeur exécutif a déclaré que l'un des principaux domaines de coopération avec les gouvernements consistait à inclure des représentants des organisations non gouvernementales et de la jeunesse dans les délégations nationales participant aux conférences régionales sur la population en 2013 et aux réunions mondiales en 2014. Il a noté que le Gouvernement indonésien accueillerait le Forum mondial des jeunes à Bali (Indonésie) du 4 au 6 décembre 2012. D'autres conférences thématiques mondiales étaient prévues, dont une sur les droits de l'homme organisée en partenariat avec le Gouvernement néerlandais. Le Directeur exécutif a invité instamment tous les gouvernements qui avaient annoncé des contributions d'en accélérer le versement et a engagé les États Membres à combler la lacune de 15 millions de dollars dans les ressources financières pour l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

67. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des informations qui ont été présentées, ainsi que du processus inclusif qui ressort de la participation de toutes les parties prenantes à l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

## **VII. Programmes de pays et questions connexes**

68. Le Directeur exécutif adjoint (programme) a donné un aperçu de huit projets de descriptifs de programmes de pays et d'un projet de descriptif de programme commun de pays : Afrique du sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo de la région de l'Afrique; Pakistan (projet de descriptif de programme de pays commun) de la région de l'Asie et du Pacifique; Soudan de la région des États arabes; et Haïti et Nicaragua de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. À leur tour, les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et de l'Amérique latine et les Caraïbes ont décrit les programmes dans leur optique régionale respective.

69. Plusieurs délégations ont remercié le FNUAP de sa coopération et du soutien apporté à leurs pays respectifs. Elles ont noté que les programmes de pays avaient été élaborés en consultation étroite avec les gouvernements respectifs et d'autres partenaires de développement, et qu'ils étaient bien alignés sur les plans, les priorités et les cadres nationaux. Elles ont souligné que le soutien du FNUAP était nécessaire plus que jamais pour aider les pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont formulé des observations spécifiques sur certains des projets de programmes de pays, qui seraient communiquées aux pays concernés.

70. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) et les directeurs régionaux du FNUAP ont remercié le Conseil d'administration pour ses observations et son

soutien. Ils ont assuré les membres du Conseil que conformément à la décision 2006/36, leurs observations sur les huit descriptifs de programmes de pays et le descriptif de programmes de pays commun seraient communiquées aux pays intéressés en vue d'être prises en considération dans l'élaboration de la version définitive des programmes.

71. Le Conseil d'administration a pris note des huit projets de descriptifs de programmes de pays et d'un descriptif de programmes de pays : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Haïti, Libéria, Nicaragua, Pakistan (programme commun), République démocratique du Congo et Soudan. Le FNUAP communiquerait les observations formulées aux pays concernés. Le Conseil a approuvé la prorogation du programme pour l'Égypte. Le Conseil a adopté la décision 2012/22, par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à sa première session ordinaire de 2013.

72. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a adopté, selon la procédure d'adoption tacite, et sans présentation et discussion, les 12 programmes des pays suivants, examinés précédemment à la session annuelle de 2012 : Bolivie (État plurinational de), Costa Rica, Djibouti, Guinée, Inde, Jordanie, Lesotho, Népal, pays insulaires et territoires du Pacifique, République de Moldova, Sierra Leone et Sri Lanka.

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

73. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS (DP/OPS/2012/7); le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2011 (DP/OPS/2012/8), et le supplément sur la transparence dans la passation des marchés publics.

74. Les délégations ont exprimé leur appui aux conclusions tirées dans l'examen à mi-parcours, qu'elles ont évaluées favorablement. Elles ont déclaré que ces conclusions indiquaient clairement que l'UNOPS était nécessaire et qu'il importait qu'il mette l'accent sur ses domaines de spécialisation : les achats, les services relatifs à l'exécution des projets et le développement de l'infrastructure physique, alors que les services consultatifs en matière de gestion et la création de capacités nationales constituaient des thèmes transversaux essentiels. Elles ont encouragé l'UNOPS à se prévaloir des conclusions de l'examen à mi-parcours et de concentrer son attention sur les domaines où il jouissait d'un avantage comparatif reconnu en vue d'assurer la croissance durable de ses opérations.

75. Compte tenu de ces considérations, le PNUD a été encouragé à élargir ses partenariats, ce qui contribuerait à améliorer la productivité des pays en développement et la fourniture de services, tout en aidant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. On espérait que le PNUD aiderait à identifier les goulots d'étranglement en matière de technologie et de capacité rencontrés par

les pays en développement et à dégager des recommandations et des solutions ciblées.

76. Les délégations ont réaffirmé qu'il importait de donner à toutes les entreprises participant aux activités d'achat des chances égales et équitables. Elles ont également souligné qu'il fallait éviter la concurrence avec d'autres organismes des Nations Unies et qu'il était crucial d'établir une division du travail nette entre ces organismes. Elles ont également souligné que les plans stratégiques de l'UNOPS et de ses organismes partenaires devaient être examinés en vue d'éviter les chevauchements et les doubles emplois.

77. Les délégations ont appuyé l'aspiration de l'UNOPS à incorporer des objectifs de durabilité dans tous ses services en intégrant les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Toutefois, une délégation a souligné que l'UNOPS (et le système des Nations Unies en général) pouvait introduire de nouvelles normes de protection environnementale seulement une fois que les États Membres les avaient acceptées.

78. Le nombre croissant de projets de l'UNOPS exécutés dans des pays les moins avancés et les pays en crise a été accueilli avec satisfaction et encouragé. Les délégations ont noté avec plaisir que la vaste majorité des achats de l'UNOPS était effectués dans les pays en développement et ont invité instamment l'organisation à continuer à renforcer le lien entre le développement durable et les programmes de développement locaux. Notant que ses rapports mettaient l'accent sur le niveau des produits, on a invité l'UNOPS à intensifier sa collaboration avec ses partenaires afin de refléter ses résultats au niveau des produits.

79. On a réitéré l'importance qu'il y avait à travailler dans les pays en développement conformément au principe de la prise en charge par le pays. À cet égard, UNOPS a été invité à élargir la portée de ses activités qui aidaient à développer les capacités des pays et leur aptitude à tirer parti de leurs propres ressources. Une délégation a remercié l'UNOPS de ses réalisations en matière de transparence et l'a engagé à intensifier ses activités d'information à l'intention des gouvernements, des institutions et des autres entités locales dans les pays en développement afin de leur permettre de mieux comprendre les travaux de l'UNOPS au-delà de son rôle d'agent d'exécution pour le système des Nations Unies.

80. En réponse, le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié les délégations de leurs observations et de leur soutien et les a assurés de la volonté de l'UNOPS de continuer à travailler avec elles dans la mise au point du plan stratégique l'année à venir. Il a saisi l'occasion pour remercier le Danemark, pays hôte de l'UNOPS, de la mise en place d'un nouveau complexe des Nations Unies utilisant les normes les plus élevées de durabilité.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/24 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS 2010-2013; et la décision 2012/25 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies.

## Débat consacré aux questions communes

### IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

82. Le Directeur exécutif adjoint (programme) du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD ont présenté le rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26-DP/FPA/2012/18).

83. Les délégations ont reconnu les progrès accomplis par le PNUD et le FNUAP dans la lutte contre le VIH et le sida. Elles ont noté que le Programme commun était un partenaire crucial dans la lutte contre le VIH. Elles ont réitéré la décision 2011/41 prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011 tendant à ce que les stratégies et politiques d'ONUSIDA soient intégrées dans les prochains plans stratégiques du PNUD et du FNUAP, soulignant que le sida devait continuer à constituer une priorité pour les deux organisations. Elles ont félicité vivement le PNUD et le FNUAP du soutien qu'ils apportaient aux activités au niveau des pays axées sur les investissements. On a souligné que la coordination au niveau des pays, non seulement au sein du système des Nations Unies, mais également avec les parties prenantes des pays et entre elles, exigeait une attention particulière pour assurer le succès.

84. Les délégations ont attiré l'attention sur les futures directives d'ONUSIDA concernant les déterminants critiques et les synergies de développement concernant les investissements stratégiques dans la riposte au sida et se sont félicitées du rôle joué par le PNUD dans leur élaboration. Elles ont noté que ces directives donneraient des orientations importantes quant à la manière de concentrer et de prioriser les activités au niveau des pays, de sauver des vies plus nombreuses et d'assurer un traitement moins coûteux. Elles ont soutenu les nouveaux principes et approches proposés par ONUSIDA et ses partenaires concernant le financement des mesures de lutte contre le VIH, la manière de garantir la durabilité des mesures prises au niveau de pays et d'améliorer le système de rapports axés sur les résultats.

85. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés en faveur d'un accès universel aux programmes de prévention, de traitement, de soins et de soutien et en faveur du renforcement de l'aptitude des pays à lutter contre le VIH et à atténuer l'incidence du sida sur les femmes et les enfants. Elles ont également souligné l'importance qu'il y avait à promouvoir les activités de prévention parmi les jeunes, encourageant l'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser plus largement les messages.

86. Les délégations ont exprimé de l'inquiétude à l'égard de la baisse des ressources affectées aux projets d'ONUSIDA, ont engagé les donateurs traditionnels à continuer à fournir des ressources et ont demandé aux économies et pays émergents à faire leur part, et aux pays en développement de prendre des initiatives et d'assumer leurs responsabilités. Toutefois, elles ont souligné que les ressources provenant du secrétariat d'ONUSIDA ne devraient pas réduire ou remplacer la contribution ou l'investissement des partenaires. À cet égard, elles ont également souligné l'importance qu'il y avait à honorer les engagements pris à l'égard de la division du travail nouvellement approuvée au sein d'ONUSIDA. Soulignant

l'importance d'une responsabilisation partagée entre partenaires, les délégations ont demandé instamment un engagement accru de la part des équipes communes des Nations Unies sur le sida et des équipes de pays des Nations Unies en faveur du suivi et de la présentation du cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA pour la période 2012-2015.

87. En réponse, le Directeur du Groupe du VIH/sida du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et a décrit les incidences du retard intervenu dans le financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a été mentionné au cours du débat. Il a mis en relief les activités de plaidoyer d'ONUSIDA en faveur du partage du fardeau du financement et de la diversification de ses sources, y compris un investissement solide par les pays de programme eux-mêmes. Il a exprimé l'espoir que les pays donateurs continueraient à fournir des ressources. Il a noté l'appui apporté par les organisations à l'exécution des programmes financés par le Fonds, y compris des partenariats techniques et opérationnels destinés à assurer son efficacité et son aptitude à inspirer confiance à ses donateurs, en tirant parti des enseignements tirés. Pour terminer, il a souligné l'importance du cadre d'investissement d'ONUSIDA pour garantir l'efficacité et l'impact du financement. Il a également assuré les délégations que le gros des ressources financières pour les activités du PNUD et du FNUAP étaient utilisées spécifiquement pour assurer la cohérence à travers le système. L'orateur a encouragé les membres du Conseil d'administration de veiller, grâce à leur supervision, à ce que les plans et stratégies d'ONUSIDA soient alignées sur ceux du PNUD et du FNUAP, et les a invités instamment à faire tout leur possible pour honorer leurs engagements à l'égard du budget ordinaire, sans lequel les organisations ne pourraient pas accomplir leurs mandats relatifs au VIH.

88. La Directrice exécutive adjointe (programme) du FNUAP a remercié les délégations de leur intérêt et de leur engagement en faveur des activités critiques relatives au VIH et au sida. Elle a fait écho à la réponse donnée par le PNUD, puis a souligné l'engagement du FNUAP en faveur des travaux en cours, appelant l'attention sur l'accent mis par le Fonds sur la prévention de la transmission mère-enfant, en particulier dans le cadre des services de planification familiale; sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes; et sur l'intégration d'une riposte globale au VIH dans la santé procréative et sexuelle en général. Notant que le VIH provoquait certaines des marginalisations les plus graves qui se produisaient dans la société, l'orateur a affirmé qu'une démarche axée sur les droits de l'homme constituait la bonne voie à suivre. Elle a souligné que « l'objectif zéro » était un objectif concernant l'incidence de l'infection, et non le financement. Elle a invité instamment les États Membres et d'autres donateurs à contribuer aux travaux relatifs au VIH et au sida, soulignant que les solutions existaient et que « l'objectif zéro » était un but plausible. Toutefois, il exigeait du courage et de l'engagement, entre autres sur le plan financier, l'accent étant mis sur les priorités stratégiques. Pour terminer, elle a réaffirmé que le FNUAP continuerait à collaborer étroitement avec tous les partenaires d'ONUSIDA.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26-DP/FPA/2012/18).

## X. Questions financières, budgétaires et administratives

90. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, l'Administrateur adjoint et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté le document intitulé « Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts » (DP-FPA/2012/1). On a noté que les représentants de l'UNICEF étaient présents dans la salle pour répondre à des questions en tant que de besoin.

91. Les délégations ont remercié les organisations de leur travail coordonné en faveur de l'élaboration du rapport et des propositions qui y figuraient. Dans l'ensemble, les délégations étaient heureuses que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF aient réglé le problème du financement croisé et de l'utilisation de ressources ordinaires pour couvrir les coûts indirects fixes. Elles ont félicité les organisations d'être les premières entités des Nations Unies à proposer une nouvelle méthode pour calculer les taux de recouvrement des coûts et les ont encouragées à faire participer l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à cet effort. Elles ont accueilli avec satisfaction la proposition tendant à renoncer à l'ancienne distinction entre coûts indirects fixes et coûts indirects variables, ce qui, d'après elles, renforcerait la transparence et la clarté et améliorerait le partage du fardeau entre les ressources ordinaires et les autres ressources. En outre, elles ont noté que cela aiderait à garantir des niveaux minimum et accrus de ressources ordinaires.

92. Alors que leur réaction était généralement favorable, les délégations ont noté que la proposition tendant à modifier le taux de recouvrement des coûts exigeait des consultations additionnelles avant qu'une décision ne soit prise. On a noté que l'harmonisation de ce taux était utile, mais que l'accent devait être mis sur les incitations données aux pays afin qu'ils contribuent aux ressources ordinaires. On a également demandé des éclaircissements quant à la valeur ajoutée qu'un budget intégré représentait pour les organisations concernées et les avantages ultimes qui en découleraient pour les pays de programme. Une délégation souhaitait connaître la raison d'être du taux de recouvrement des coûts actuel de 7 % et savoir s'il y avait une raison claire de maintenir ce taux. Une autre délégation s'était inquiétée de ce qu'une augmentation de ce taux puisse se solder par une baisse globale des ressources pour ces trois organisations. Une délégation a demandé des informations additionnelles concernant le recouvrement des coûts.

93. Une délégation a exprimé de l'intérêt pour les enseignements que les organisations avaient tirés de la comparaison des repères avec les autres institutions concernant les taux de recouvrement des coûts. Elle a également demandé des informations additionnelles sur l'expérience des membres du Conseil d'administration concernant la définition de ces taux, en particulier les mécanismes proposés et le cadre conceptuel utilisé au niveau national. Elle a noté qu'une décision du Conseil exigeait une analyse plus détaillée et une analyse comparative des modalités de répartition des coûts sur la base de la méthodologie actuelle. Elle a noté qu'il valait mieux utiliser des taux unifiés pour éviter la concurrence entre les organisations.

94. Souhaitant obtenir les éclaircissements nécessaires pour la prise d'une décision, les délégations ont demandé la présentation, à la première session

ordinaire de 2013, d'informations additionnelles sur les éléments suivants : a) une explication des avantages et des inconvénients d'une méthodologie harmonisée, avec ou sans un taux de recouvrement des coûts harmonisé pour toutes les institutions; b) des propositions concrètes accompagnées d'une explication des avantages et des limites de l'utilisation de taux différenciés pour le recouvrement des coûts dans la gestion des différents volumes dans divers contextes opérationnels; c) une explications du financement croisé à être couvert par des ressources ordinaires de chaque institution; d) une explication de la manière dont la nouvelle méthode de calcul encouragerait l'efficacité; et e) des informations plus détaillées sur la proposition tendant à faire des arrangements spéciaux pour certaines activités spéciales comme la coordination au sein du système des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

95. Les délégations ont également demandé une analyse du risque et des conséquences opérationnelles découlant pour chaque organisation a) de l'utilisation de taux différenciés en fonction du volume, de la prévisibilité et de la souplesse du financement et de la manière dont ils pourraient encourager un accroissement des contributions de ressources ordinaires et l'amélioration de la qualité des autres ressources; b) des risques et des avantages de taux de recouvrement des coûts communs et séparés pour chaque organisation; et c) une ventilation et une définition plus nette des catégories de coûts qui seraient couverts par le taux de recouvrement.

96. En réponse et remerciant les délégations, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a noté que la méthodologie proposée était très différente de celle employée par le passé et que les organisations étaient donc très désireuses d'obtenir du Conseil d'administration des orientations quant à la voie à suivre. Il a souligné que les détails de la nouvelle méthodologie devaient encore être mis au point et qu'il fallait des travaux additionnels pour analyser les différentes approches, l'incidence de taux harmonisés par rapport à des taux non harmonisés sur les ressources ordinaires, compte tenu en particulier des différence existant entre les modalités et les mandats les organisations. Il a également souligné que la mobilisation de ressources continuait à poser un problème majeur, et que les organisations devaient s'employer à mobiliser à la fois des ressources ordinaires et d'autres ressources afin de pouvoir réaliser leur plan stratégique. On considérait que la nouvelle approche réduirait également l'incitation à affecter des ressources, réduisant ainsi les coûts dans leur ensemble. Soulignant la question de la qualité des ressources autres que les ressources ordinaires, l'orateur a noté que le recouvrement des coûts représentait le troisième pilier du budget intégré, tout en reconnaissant que les différentes sources de financement devaient être envisagées ensemble, de même que leur impact synergique sur la qualité des résultats du développement. Comme cela a avait été noté dans la discussion, le but initial du budget intégré consistait à envisager les budgets et les programmes dans le contexte du recouvrement des coûts, qui constituait le troisième élément important. S'agissant de la demande d'informations financières, l'Administrateur assistant a noté que les organisations travailleraient ensemble en vue de fournir ces informations au Conseil.

97. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations utiles et d'avoir souligné l'importance de la disponibilité de ressources ordinaires prévisibles et sûres pour la viabilité financière des organisations. Il a pris acte des demandes d'information présentées par les délégations sur les incidences de taux de recouvrement des coûts harmonisés et non harmonisés et les détails de la proposition concernant les taux différenciés; ainsi que

sur la manière dont les fonctions de base seraient définies par les trois organisations. Il a assuré le Conseil d'administration que les organisations reviendraient avec des propositions spécifiques et rechercheraient des orientations de la part du Conseil, ainsi qu'une coopération étroite avec le Conseil pendant la période précédant la première session ordinaire de 2013. Il a rappelé que l'élan en faveur de la modification des taux de recouvrement avait été créé par le mandat donné par le Conseil de veiller à ce que les ressources ordinaires ne subventionnent pas les autres ressources. Répondant à la question concernant les avantages du budget intégré pour les pays de programme, il a noté que les avantages incluaient une plus grande transparence et des liens plus étroits entre les résultats et les ressources. À l'heure actuelle, le budget institutionnel établissait des liens entre les résultats et les activités de l'organisation, mais non avec les résultats du développement. En revanche, grâce au budget intégré, les cycles du plan stratégique et du budget seraient harmonisés dans un cadre quadriennal et on créerait un cadre global établissant un lien entre les ressources totales envisagées et les résultats escomptés.

98. S'agissant de la question relative au taux de recouvrement des coûts existant de 7 %, le Directeur a noté que ce taux était le résultat des calculs basés sur la méthodologie existante (approuvée par le Conseil d'administration) que les trois organisations ont utilisé au cours des années. Il a ajouté que les organisations referaient leurs calculs et reviendraient sur la question à une réunion du Conseil. S'agissant de l'harmonisation du taux pour l'ensemble du système des Nations Unies, il a déclaré que les travaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF en matière de recouvrement des coûts étaient suivis avec un vif intérêt par les autres organismes des Nations Unies et que leur résultat pourrait influencer les autres organisations quant à la méthode qu'elles employaient. Il a rappelé que le taux de 7 % avait en fait influencé le taux utilisé par le Fonds du programme « Unis dans l'action ». Il a assuré le Conseil que dans l'intérêt d'une plus grande harmonisation, les trois organisations s'emploieraient à partager les résultats de l'opération avec les autres organismes des Nations Unies par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion et du Réseau finances et budget.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/27 sur la feuille de route vers un budget intégré à commencer en 2014 : a) examen conjoint PNUD, FNUAP et UNICEF portant sur l'incidence des définitions des coûts et des classifications des activités sur les taux harmonisés de recouvrement des coûts (DP-FPA/2012/1); et b) la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré.

## **XI. Visites sur le terrain**

100. L'un des chefs d'équipe de la mission sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté le rapport de la visite commune en République de Djibouti et (DP-FPA-OPS/2012/CRP.1) et le rapport de la visite conjointe en Éthiopie (DP-FPA-OPS/2012/CRP.2).

101. Les deux rapporteurs ont décrit les principales conclusions et recommandations des visites. Les délégations de Djibouti et de l'Éthiopie ont exprimé leur appréciation à l'égard des visites conjointes et des rapports connexes.

Elles se sont félicitées du travail accompli par les équipes de pays des Nations Unies dans leurs pays respectifs.

102. Le Conseil d'administration a pris note des deux rapports sur les missions des visites en République de Djibouti et en Éthiopie.

## **XII. Questions diverses**

103. On a tenu les consultations ou réunions d'information officielles suivantes :

a) Consultation officielle sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013, et le processus d'établissement du plan stratégique pour 2014-2017;

b) Consultation officielle du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur le budget intégré et le recouvrement des coûts;

c) Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats;

d) Consultation officielle sur le cadre de conception pour l'examen cumulatif du plan stratégique actuel du PNUD, 2008-2013;

e) Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les politiques en matière de ressources humaines;

f) Réunion d'information officielle consacrée au rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal prenant fin le 31 décembre 2011;

g) Consultation officielle sur le plan stratégique du FNUAP;

h) Réunion d'information sur l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

## Annexe I

## Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012

## Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire de 2012</b>		
<b>(1<sup>er</sup>-3 février 2012, New York)</b>		
2012/1	Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013 . . . . .	86
2012/2	Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes . . . . .	87
2012/3	Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013 . . . . .	88
2012/4	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP . . . . .	90
2012/5	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS . . . . .	90
2012/6	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 . . . . .	90
2012/7	Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	91
2012/8	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012 . . . . .	91
<b>Session annuelle de 2012</b>		
<b>(25-29 juin 2012, Genève)</b>		
2012/9	Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011 . . . . .	94
2012/10	État des engagements de financement pris à l'égard du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés pour 2012 et les années suivantes . . . . .	96
2012/11	Assistance du PNUD au Myanmar . . . . .	96
2012/12	Rapport sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2011 . . . . .	97
2012/13	Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur . . . . .	97
2012/14	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2011 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 . . . . .	98
2012/15	Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà . . . . .	99
2012/16	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) . . . . .	100
2012/17	Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial . . . . .	100

2012/18	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011 .....	101
2012/19	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. ....	103
2012/20	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012 .....	104
<b>Deuxième session ordinaire de 2012 (4-10 septembre 2012, New York)</b>		
2012/21	Examen annuel de la situation financière pour 2011 .....	108
2012/22	Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée ....	109
2012/23	Évaluation (PNUD) .....	109
2012/24	UNOPS – Examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013 .....	111
2012/25	UNOPS – Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2011 .....	112
2012/26	Évaluation (FNUAP) .....	112
2012/27	Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014 .....	114
2012/28	Arrangements en matière de programmation pour 2014-2017 .....	116
2012/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2012 .....	118

**2012/1****Examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2010/3, dans laquelle il a prolongé de deux ans le cadre de programmation afin qu'il couvre la période 2008-2013, l'objectif étant de l'aligner sur le plan stratégique étendu;

2. *Prend note* du rapport sur le deuxième examen des arrangements en matière de programmation pour 2008-2013 (DP/2012/3) et des trois initiatives concomitantes qui influent sur le cadre de programmation et y sont intrinsèquement liées : le nouveau plan stratégique; le budget intégré; et le programme de réformes institutionnelles;

3. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement; et, dans ce contexte, souligne les principes qui sous-tendent les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir, entre autres, la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires, comme il est indiqué dans la décision 2007/33;

4. *Approuve* les hypothèses fondamentales formulées par le PNUD aux alinéas b) et c) du paragraphe 12 du document DP/2012/3 selon lesquelles la nouvelle méthode de calcul des MCARB-1 doit elle aussi inclure un paramètre de prévisibilité afin que la transition de la période de programmation en cours à la suivante se fasse sans heurt, et les fourchettes de pourcentage des divers types de ressources affectées devront rester les mêmes qu'aujourd'hui (cadre de programmation 2008-2013);

5. *Approuve aussi* l'hypothèse fondamentale selon laquelle la présence du PNUD devrait être fondée sur les besoins différents des pays en matière de développement et adaptée en fonction des priorités nationales à cet égard afin de répondre à celles-ci de manière efficace et économique;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des considérations plus détaillées sur la présence stratégique à l'échelle mondiale, y compris sa présence physique dans les pays de programme, compte tenu des impératifs d'efficacité et d'efficacités, conformément aux débats sur le nouveau plan stratégique;

7. *Prie également* le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, toutes informations utiles expliquant les ressources affectées aux activités financées en vertu des arrangements de programmation proposés autres que MCARB-1, 2 et 3, ces informations étant fondées sur des examens, évaluations et analyses qui rendent compte du rendement et de l'efficacité de ces activités, ainsi que des enseignements tirés et des recommandations visant à les améliorer;

8. *Prend note* de la proposition d'établissement d'un fonds de réserve, et prie le PNUD de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2012, des considérations plus détaillées sur les attributions et le montant général des ressources de ce fonds;

9. *Décide* d'envisager l'inclusion éventuelle du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le cadre de programmation, dans la perspective de l'adoption du projet de budget intégré pour 2014-2015, compte tenu des priorités du plan stratégique pour 2014-2017, et d'informations supplémentaires sur les incidences financières et juridiques de l'inclusion proposée;

10. *Prie* le PNUD de montrer, dans le modèle de budget intégré, comment les ressources allouées par le biais des différents mécanismes d'affectation seront liées aux résultats attendus du plan stratégique;

11. *Prie également* le PNUD de préciser son analyse et son avis quant aux options présentées pour les méthodes et les critères d'attribution des ressources allouées au titre des MCARB-1 dans le document DP/2012/3, compte tenu des vues exprimées par les États Membres à cet égard, afin de lui permettre de prendre une décision sur les nouveaux arrangements de programmation à sa deuxième session ordinaire de 2012.

3 février 2012

## 2012/2

### **Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD en 2011, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Considère* qu'il importe d'intégrer et de promouvoir le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le PNUD pour mettre en œuvre en 2011 la stratégie en faveur de l'égalité des sexes et obtenir des évolutions concrètes et des résultats d'ordre institutionnel à cet égard;

4. *Salue* les travaux du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes qui constituent un signe évident de l'engagement des hauts responsables en faveur de l'égalité des sexes et un moyen d'améliorer la responsabilité effective dans les domaines de la parité et de l'égalité entre les sexes, et engage le PNUD à continuer de veiller à ce que le personnel de direction à tous les niveaux s'attache à mettre en œuvre la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et en réponde;

5. *Encourage* le PNUD à renforcer son partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes sur la base de relations complémentaires et synergiques, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies;

6. *Prend note* des résultats du marqueur de l'égalité hommes-femmes et encourage le PNUD à continuer de renforcer l'utilisation de cet outil et à l'intégrer

pleinement dans ses systèmes, et félicite le PNUD de s'efforcer de faire profiter d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, de ce marqueur, afin d'améliorer la collaboration et le respect du principe d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies;

7. *Note avec préoccupation* le recul des dépenses du PNUD qui contribuent notablement ou principalement à l'égalité des sexes, et prie le PNUD de renforcer les capacités en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et d'accroître ses investissements en ce qui concerne l'égalité des sexes dans le contexte du nouveau plan stratégique et du programme général de réformes structurelles du PNUD;

8. *Demande* que le document final sur l'examen à mi-parcours de l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes lui soit communiqué;

9. *Prie* le PNUD d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans l'élaboration du plan stratégique pour 2014-2017, en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité des sexes, et prie en outre le PNUD de prendre les mesures nécessaires pour élaborer, en temps opportun, une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité des sexes conforme aux priorités du prochain plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et de le consulter à ce sujet;

10. *Rappelle* que le Conseil d'administration a demandé que soient proposées d'autres mesures, moyennant notamment une évaluation du mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes aux niveaux mondial et régional, de manière à ce que la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes soit mieux connue et à ce qu'une plus grande attention soit accordée à sa mise en œuvre, et prie l'Administratrice de rendre compte, dans le cadre du rapport annuel en juin 2012, des mesures concrètes prises pour donner suite à cette demande;

11. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter chaque année à sa première session ordinaire, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique du PNUD, un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, et demande qu'un document de référence lui soit communiqué avant la première session ordinaire de 2013.

3 février 2012

## 2012/3

### Projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des résultats et du montant des ressources du projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013, tel qu'il est exposé dans le document DP/FPA/2012/1;

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 (DP/FPA/2012/2);

3. *Approuve* la présentation des activités et des dépenses connexes figurant dans le document DP/FPA/2012/1, qui correspondent aux catégories d'activités et de

dépenses connexes, à la méthode de budgétisation axée sur les résultats et aux principaux tableaux du budget approuvés dans les décisions 2010/32 et 2011/10;

4. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 292,2 millions de dollars, représentant le montant total du budget institutionnel biennal pour 2012-2013, et note que le montant net des ressources est estimé à 245,0 millions de dollars;

5. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour réaliser les produits du cadre de gestion axée sur les résultats précisés dans le plan stratégique du FNUAP, conformément à la décision 2011/39;

6. *Prend note avec satisfaction* des réductions des dépenses de gestion et de la proportion croissante de fonds disponibles pour la mise en œuvre des programmes et encourage le FNUAP à persévérer dans la même direction sans compromettre la bonne exécution des programmes;

7. *Rappelle* ses décisions 2011/9 et 2011/22 et prend note avec satisfaction des efforts déployés par le FNUAP pour améliorer encore la gestion financière et le suivi au siège et sur le terrain, en ce qui concerne en particulier la modalité d'exécution nationale, et encourage le FNUAP à renforcer davantage le contrôle financier et administratif à tous les niveaux;

8. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le FNUAP pour renforcer ses bureaux extérieurs et à cet égard engage le FNUAP à continuer de réduire les taux de vacance de postes;

9. *Encourage* le FNUAP à réexaminer les méthodes et taux actuels de recouvrement des coûts conjointement avec le PNUD et l'UNICEF à la deuxième session ordinaire de 2012, en vue de déterminer de futurs taux harmonisés et transparents à inclure dans le budget intégré pour 2014-2015;

10. *Rappelle* la décision 2007/43 portant approbation de la structure organisationnelle du FNUAP qui figure dans le document DP/FPA/2007/16 et dans son rectificatif DP/FPA/2007/16/Corr.1;

11. *Approuve* la conversion du bureau sous-régional existant à Dakar en Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale et la fusion du bureau sous-régional et du bureau régional existant à Johannesburg, en Afrique du Sud, en Bureau régional pour l'Afrique australe et orientale à compter de 2013 et, dans cette perspective, attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'évaluation du processus de régionalisation;

12. *Approuve* la proposition du Directeur exécutif tendant à autoriser ce dernier, comme par la décision 2008/6, à titre exceptionnel en 2012-2013, à engager jusqu'à 2,7 millions de dollars des ressources ordinaires au titre des mesures de sécurité. Le FNUAP affectera exclusivement ces fonds au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, et rendra compte de leur emploi au Conseil d'administration lors de son examen annuel de la situation financière.

3 février 2012

**2012/4**

**Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/3) et accueille avec satisfaction l'invitation à une concertation permanente sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

2. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2012/2);

3. *Approuve* les modifications du Règlement financier du FNUAP et prend note des modifications concomitantes des règles de gestion financière.

3 février 2012

**2012/5**

**Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du projet de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/1) et de ses annexes et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS (DP/OPS/2012/2);

2. *Note également* les observations formulées par le Bureau des affaires juridiques dans l'annexe au document daté du 24 janvier 2012, en réponse à une demande de l'UNOPS suivant la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Approuve* les modifications proposées du Règlement financier et des règles de gestion financière, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et prie l'UNOPS de prendre pleinement en considération, en les conciliant, les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Bureau des affaires juridiques.

3 février 2012

**2012/6**

**Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 (DP/2012/4, DP/FPA/2012/5 et DP/OPS/2012/3);

*En ce qui concerne le PNUD :*

2. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés par le PNUD dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2010-2011;

3. *Note également avec satisfaction* l'adoption par le PNUD des Normes comptables internationales pour le secteur public en janvier 2012;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

4. *Note avec satisfaction* les mesures que le FNUAP a prises et celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2008-2009;

5. *Accueille également avec satisfaction* l'adoption par le FNUAP des Normes comptables internationales pour le secteur public en janvier 2012;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

6. *Note que*, selon l'évaluation qui a été faite de l'UNOPS, plus de 80 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été mises en œuvre;

7. *Note en outre* qu'en octobre 2011, le Comité des commissaires aux comptes a validé les résultats de l'évaluation de l'UNOPS dans le cadre de son examen préliminaire au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

3 février 2012

**2012/7**

**Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS (E/2012/5);

2. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre l'amélioration de la présentation intégrée des rapports, notamment en mettant davantage l'accent sur les difficultés et les tendances;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des instructions que les délégations auront formulées à la session en cours.

3 février 2012

**2012/8**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa première session ordinaire de 2012, il a :

## **Point 1**

### **Questions d'organisation**

Élu pour 2012 le Bureau suivant :

*Président* : S. E. M. Mårten Grunditz (Suède)

*Vice-Président* : M. Tariq Iziraren (Maroc)

*Vice-Président* : S. E. M. Yusra Khan (Indonésie)

*Vice-Présidente* : M<sup>me</sup> Candida Novak Hornakova (République tchèque)

*Vice-Président* : M. Eduardo Porretti (Argentine)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2011 (DP/2012/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2012 (DP/2012/CRP.1/Rev.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2012;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2012 :

Session annuelle : du 25 au 29 juin 2012 (Genève)

Deuxième session ordinaire : du 4 au 10 septembre 2012

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2**

#### **Arrangements de programmation**

Adopté la décision 2012/1 sur l'examen des arrangements de programmation du PNUD pour 2008-2013;

### **Point 3**

#### **Les femmes au PNUD**

Adopté la décision 2012/2 sur le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;

### **Point 4**

#### **Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

*Afrique* : Cap-Vert (programme de pays commun), Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine et République du Soudan du Sud

*États arabes* : Algérie et Yémen

*Asie et Pacifique* : Papouasie-Nouvelle-Guinée (programme commun de pays), République démocratique populaire lao, Iran (République islamique d'), Thaïlande et Viet Nam (programme commun de pays)

*Amérique latine et Caraïbes* : Brésil, Guyana, Panama, Pérou, République dominicaine et Suriname

Pris note de la proposition tendant à ce que l'Administratrice soit autorisée à approuver des projets prioritaires en Libye, au cas par cas;

## Débat consacré au FNUAP

### Point 5

#### Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2012/3 sur le projet de budget institutionnel du FNUAP pour 2012-2013;

Adopté la décision 2012/4 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les estimations relatives au budget institutionnel pour 2012-2013 et la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière (DP/FPA/2012/2);

### Point 6

#### Audit et contrôle internes

Entendu un exposé sur les grandes lignes du plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2010 (décision 2011/22);

### Point 7

#### Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

*Afrique* : Cap-Vert, Gambie, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, République du Soudan du Sud et Tchad

*États arabes* : Algérie et Yémen

*Asie et Pacifique* : Iran (République islamique d'), Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Viet Nam

*Amérique latine et Caraïbes* : Brésil, Panama, Pérou et République dominicaine

## Débat consacré à l'UNOPS

### Point 8

#### Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2012/5 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS;

## Débat consacré aux questions communes

### Point 9

#### Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2012/6 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009;

**Point 10****Rapport au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2012/7 sur le rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS;

**Réunion commune**

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM les 30 et 31 janvier 2012, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) pays à revenu intermédiaire : rôle et présence de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés sur le plan international; b) pays les moins avancés : collaboration de l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; c) mettre les activités opérationnelles de l'ONU au service d'un développement rapide : examen quadriennal complet des politiques (Unis dans l'action, et des rapports axés sur les résultats); et d) transition;

Tenu les réunions informelles suivantes :

Consultation informelle sur les résultats de l'atelier du PNUD sur les expériences et les pratiques en matière d'enchaînement de résultats face à diverses situations de développement;

Consultation informelle commune PNUD/FNUAP/UNOPS sur le plan visant à parvenir à la transparence complète en matière de communication des rapports d'audit interne;

Présentation informelle commune PNUD/FNUAP/UNOPS des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts;

Consultation informelle sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par le PNUD;

Exposé de l'UNOPS sur les préparatifs de la Conférence Rio +20 : infrastructures et développement durable.

3 février 2012

**2012/9****Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique actuel du PNUD;

2. *Se félicite* du rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique et de ses annexes : activités et résultats pour 2011 (DP/2012/7);

3. *Prend note avec satisfaction* des changements apportés au rapport annuel qui représentent une mesure positive dans le travail en cours pour améliorer encore l'établissement des rapports sur les résultats;

4. *Se félicite* du processus consultatif conduisant à la présentation du rapport annuel, de même que de la mise à jour du document d'orientation et du calendrier prévu des consultations pour la préparation du prochain plan stratégique;

5. *Prend note* des informations détaillées concernant les réalisations et les résultats figurant dans le rapport annuel et ses annexes; à cet égard, il encourage le PNUD à poursuivre ses efforts pour améliorer sa méthode d'établissement du rapport afin de le rendre plus spécifique, explicite et illustratif;

6. *Souligne* la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour parvenir à utiliser de manière cohérente et harmonisée les concepts et définitions des résultats du PNUD et des autres fonds et programmes des Nations Unies;

7. *Prie* le PNUD de prendre les mesures nécessaires au cours de l'année prochaine pour mettre en place des indicateurs améliorés de descriptif de programme de pays et, lors de la préparation du prochain plan stratégique, d'élaborer une série d'indicateurs clefs des résultats au niveau du développement et des institutions afin de renforcer les rapports et la gestion des activités et d'orienter la planification stratégique au sein du PNUD;

8. *Prie* l'Administrateur, à la lumière des orientations tirées des processus intergouvernementaux tels que l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et les discussions du Conseil d'administration :

a) De préparer un projet de plan stratégique pour 2014-2017, à soumettre au Conseil d'administration pour examen à sa session annuelle de 2013, qui soit conforme aux attentes de qualité décrites dans la décision 2011/14;

b) De préparer, en consultation avec le Conseil d'administration, un examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique à présenter à la session annuelle de 2013, qui donne une analyse de haut niveau et pluriannuelle des réalisations du plan stratégique actuel et des problèmes rencontrés;

c) D'examiner, lors de la préparation du prochain plan stratégique, d'autres options aux cadres de résultats actuels et de poursuivre les consultations avec le Conseil d'administration sur la façon d'élaborer des cadres de résultats significatifs afin de mieux saisir la contribution spécifique du PNUD aux résultats à l'échelon national;

d) De décrire clairement la contribution du PNUD à l'échelle institutionnelle à la réalisation des résultats de développement dans l'analyse pluriannuelle de la mise en œuvre du plan stratégique et dans les rapports annuels futurs;

e) D'accorder plus d'attention dans les rapports annuels futurs aux conclusions importantes tirées de l'analyse des résultats tels que risques et problèmes, leçons apprises, facteurs de réussite des programmes et motifs de la non-réalisation des objectifs convenus.

28 juin 2012

2012/10

**État des engagements de financement pris à l'égard du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés pour 2012 et les années suivantes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Note* qu'en 2011 les contributions aux ressources ordinaires ont légèrement augmenté de 0,967 milliard de dollars en 2010 à 0,975 milliards de dollars, après avoir diminué pendant trois années consécutives;

2. *Note en outre* que, si de nombreux gouvernements ont déployé beaucoup d'efforts pour assurer cette augmentation, leur montant n'en reste pas moins très inférieur à l'objectif de financement de 2011 fixé dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, soit 1,55 milliard de dollars pour les ressources ordinaires;

3. *Note également* que les contributions totales au PNUD sont tombées de 5,01 milliards de dollars en 2010 à 4,83 milliards de dollars en 2011 en raison de la diminution des autres ressources;

4. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen politique triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et réaffirme que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD;

5. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2012;

6. *Encourage* tous les États Membres à maintenir inchangées leurs contributions de base et encourage également les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle et à verser leurs contributions au cours du premier semestre de l'année afin de garantir l'efficacité de la programmation;

7. *Prend note* de la tendance à utiliser davantage les contributions affectées à des fins spécifiques et attend avec intérêt une discussion approfondie sur cette question à la session annuelle du Conseil d'administration en 2013.

29 juin 2012

2012/11

**Assistance du PNUD au Myanmar**

*Le Conseil d'administration*

1. *Reconnaît* les événements importants qui ont eu lieu récemment au Myanmar et les plus grandes possibilités offertes à la communauté internationale d'appuyer les réformes en cours;

2. *Rappelle* la décision 93/21 du Conseil d'administration qui prévoyait, entre autres, qu'en attendant qu'un programme de pays pour le Myanmar soit envisagé en temps opportun, toute l'assistance fournie à l'avenir à ce pays par le Programme des Nations Unies pour le développement et les fonds associés devrait clairement cibler des programmes ayant un impact durable au niveau de la base;

3. *Prie* le PNUD, en consultation avec tous ses partenaires, de présenter un projet de descriptif de programme de pays à la deuxième session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration.

28 juin 2012

## 2012/12

### **Rapport sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2011**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2011 (DP/2012/11) et se félicite que ses activités continuent régulièrement à correspondre aux objectifs fixés;

2. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation importante des contributions au FENU, en particulier de sources du secteur privé;

3. *Prend note*, néanmoins, que l'objectif de 25 millions de dollars par an de contributions aux ressources ordinaires – nécessaires pour permettre au FENU de continuer à soutenir les 40 pays les moins avancés – n'est toujours pas atteint;

4. *Demande* aux États Membres en mesure de le faire de contribuer aux ressources ordinaires du FENU afin de garantir qu'il puisse continuer à apporter un appui aux 40 pays les moins avancés tout en continuant à attirer davantage de contributions autres que les contributions de base et les contributions thématiques, en particulier de sources privées;

5. *Décide* de tenir des consultations des parties prenantes à la fin de 2012 sur les orientations futures possibles du FENU.

28 juin 2012

## 2012/13

### **Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (ci-après désigné par le sigle VNU) (DP/2012/12);

2. *Félicite* VNU pour la réussite de la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires;

3. *Félicite* VNU d'avoir pris l'initiative de produire le premier Rapport sur l'état du volontariat dans le monde et l'encourage à en poursuivre la publication;

4. *Exprime* sa satisfaction de la remarquable contribution du nombre élevé de Volontaires de l'ONU à l'œuvre de paix et de développement menée par les pays du programme et les partenaires des Nations Unies, notamment de l'augmentation constante du nombre de volontaires en ligne;

5. *Encourage* VNU à multiplier les possibilités de volontariat en direction des jeunes, comme il est dit dans le Programme d'action en cinq ans du Secrétaire général et, à cette fin, se félicite de l'initiative d'établir un fonds d'affection

spéciale destiné à recevoir des contributions volontaires pour la création d'un corps de jeunes volontaires sous l'égide de VNU;

6. *Encourage* VNU à continuer à innover et à diversifier ses modes d'action, notamment concernant la coopération Sud-Sud, les approches régionales, les diasporas et les possibilités de volontariat du secteur privé;

7. *Prend note* de la création par VNU d'un cadre de résultats pour mesurer ses contributions programmatiques à la paix et au développement;

8. *Demande* aux partenaires du développement et à tous les États Membres de l'ONU en mesure de le faire d'accroître leur apport au Fonds bénévole spécial afin de financer la recherche, la formation et d'entreprendre des projets pilotes innovants et de rechercher d'autres mécanismes de financement;

9. *Encourage* les gouvernements, le PNUD et autres institutions des Nations Unies à reconnaître l'apport du volontariat à la réalisation d'un développement durable centré sur les communautés et orienté vers leur bien-être en intégrant le volontariat dans leur programmation;

10. *Prend note* du rôle élargi et des responsabilités accrues confiées à VNU depuis le commencement et demande à l'Administrateur, le PNUD, d'inclure dans son prochain rapport annuel au Conseil d'administration une analyse de l'évolution du rôle et des fonctions des Volontaires des Nations Unies au cours des dernières décennies et de leur influence sur les opérations de VNU;

11. *Demande* au PNUD de continuer à fournir à VNU toute l'aide programmatique, administrative et juridique nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;

12. *Encourage* VNU à continuer d'apporter son appui pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et intégrer le volontariat dans les efforts de développement durable en cours.

28 juin 2012

## 2012/14

### **Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2011 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2011 : DP/FPA/2012/6 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note* des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Prend note également* des efforts entrepris par le FNUAP pour mettre en œuvre l'orientation stratégique révisée et les recommandations issues de l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2008-2013 par le biais du plan d'action;

4. *Se félicite* des améliorations apportées au rapport annuel du FNUAP, notamment l'analyse des résultats figurant dans les annexes au rapport;

5. *Souligne* la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour parvenir à utiliser de manière cohérente et harmonisée les concepts et définitions des résultats du FNUAP et des autres fonds et programmes des Nations Unies;

6. *Accueille avec satisfaction* le document d'orientation du prochain plan stratégique et encourage le FNUAP à fonder ses discussions concernant le plan stratégique pour la période 2014-2017 sur l'orientation stratégique révisée et les recommandations de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2013, notamment les enseignements tirés de la mise en œuvre des cadres de résultats afin de mettre davantage l'accent sur les résultats du FNUAP, en gardant à l'esprit les autres processus relatifs aux programmes de l'ONU en matière de développement;

7. *Apprécie* les efforts du FNUAP visant à élaborer le prochain plan stratégique pour la période 2014-2017 de manière transparente et inclusive et insiste sur la nécessité de consulter toutes les parties prenantes concernées; à cet égard, il souligne la nécessité de consulter les pays du programme sur leurs expériences, les leçons apprises et les priorités pour le prochain plan stratégique 2014-2017.

29 juin 2012

**2012/15**

**Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2012 et au-delà**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et des prévisions de recettes pour 2012 et au-delà (DP/FPA/2012/7);

2. *Félicite* le FNUAP pour les efforts qu'il a déployés pour élargir sa base de financement et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris auprès du secteur privé;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le Fonds à continuer de mobiliser ces ressources tout en continuant également de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

4. *Encourage* tous les États Membres à maintenir leurs contributions aux ressources ordinaires et encourage de même les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer des contributions pluriannuelles et à les verser dans la première moitié de l'année pour garantir une programmation efficace;

5. *Prend note* de la tendance à utiliser davantage les contributions affectées à des fins spécifiques et attend avec intérêt une discussion approfondie sur cette question à la session annuelle du Conseil d'administration en 2013;

6. *Encourage* tous les gouvernements des pays du programme qui sont en mesure de le faire à augmenter les contributions aux programmes réalisés dans leurs propres pays;

7. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique solide et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de pouvoir

mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire.

29 juin 2012

**2012/16**

**Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif et de ses annexes (DP/OPS/2012/4);
2. *Se félicite* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;
3. *Encourage* l'UNOPS à mieux intégrer le programme de renforcement des capacités nationales dans les domaines de compétence relevant du mandat de l'UNOPS et dans lesquels il a un avantage comparatif reconnu, soit gestion des projets, infrastructures et achats, y compris par l'utilisation des ressources locales;
4. *Prend note* des mesures prises pour comparer les services et processus de l'UNOPS au regard de normes indépendantes de meilleures pratiques et du succès de ces efforts, comme en attestent les certificats délivrés par des tiers indépendants sur la gestion collective de la qualité et les achats;
5. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par l'UNOPS pour publier des données détaillées concernant tous les projets de mise en œuvre en cours de réalisation, dans le respect total des normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et dans un format géocodé.

28 juin 2012

**2012/17**

**Demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur le processus d'approbation des programmes;
2. *Prend note* de la demande du Rwanda de présenter, à titre exceptionnel, un projet de descriptif de programme de pays commun selon une formule commune assortie de volets concernant chaque organisme, de cadres de résultats et des ressources nécessaires pour le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) à la première session ordinaire de 2013 de leurs conseils d'administration respectifs;

3. *Décide* d'examiner, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays commun du Rwanda à la première session ordinaire de 2013 des conseils d'administration respectifs;

4. *Décide également* que le projet de descriptif de programme de pays commun définitif sera affiché sur les sites Web des différents organismes au plus tard six semaines après son examen par les conseils d'administration respectifs;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, les volets du descriptif de programme de pays commun concernant chaque organisme seront approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans être présentés ni examinés à la session annuelle de 2013, sauf si au moins cinq membres ont informé le secrétariat par écrit, avant la réunion, qu'ils souhaitent soumettre le descriptif final de programme de pays commun au Conseil d'administration.

29 juin 2012

**2012/18**

**Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011**

*Le Conseil d'administration,*

*En ce qui concerne le PNUD :*

1. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes en 2011 (DP/2011/29), de la réponse de l'Administration à ce rapport et du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit;

2. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du Programme;

3. *Reconnaît et appuie* l'engagement du Bureau de l'audit et des investigations à organiser et coordonner les audits conjoints de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, de programmes pilotes et autonomes « Unis dans l'action » et d'autres activités conjointes et l'encourage également à tenir compte, dans ses activités conjointes sur les audits, des enseignements tirés des travaux réalisés en collaboration entre les institutions des Nations Unies, par exemple la politique harmonisée concernant les transferts de fonds;

4. *Encourage* le Bureau de l'audit et des investigations à mettre en évidence, dans ses rapports annuels futurs, les aspects positifs identifiés dans les audits internes entrepris, de même qu'à fournir des informations plus explicites sur les graves lacunes relevées par les audits internes, et prie instamment le PNUD de faire rapport sur les mesures prises pour y remédier;

5. *Prend note* du nombre de recommandations récurrentes concernant la gestion des projets, les achats et les ressources humaines et prie instamment le PNUD d'intensifier ses efforts pour renforcer les capacités et la performance du personnel afin d'améliorer cette situation;

6. *Note* l'importance du Bureau de l'audit et des investigations pour le PNUD et, à cet égard, l'encourage à veiller à ce que le Bureau de l'audit et des investigations dispose des ressources suffisantes, y compris en personnel, pour

répondre comme il convient aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

7. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011 (DP/FPA/2012/9), de la réponse y relative de l'Administration ainsi que du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'Administration;

8. *Exprime* son appui au renforcement des moyens d'investigation de la Division des services de contrôle interne;

9. *Prend note* des recommandations en suspens issues des rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes; se félicite des activités entreprises par le FNUAP pour les mettre en œuvre, ainsi que les 15 recommandations de la Division des services de contrôle interne et invite le FNUAP à poursuivre son action pour donner suite à celles relevant de ses compétences;

10. *Invite* le Directeur de la Division des services de contrôle interne à réintroduire, dans ses prochains rapports, des informations sur les pertes financières du FNUAP, dans le cadre du rapport sur les cas d'inconduite dans le domaine financier;

11. *Note* l'importance de la Division des services de contrôle interne pour le FNUAP et, à cet égard, l'encourage à veiller à ce qu'elle dispose de ressources suffisantes, y compris en personnel, pour répondre comme il convient aux besoins en matière d'audit et de services consultatifs;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

12. *Prend note* du rapport d'activité du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2011 (DP/OPS/2012/5), de la réponse y relative de l'Administration et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit;

13. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations d'audit remontant à plus de 18 mois;

*En ce qui concerne le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :*

14. *Appuie* l'engagement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à faire preuve d'une plus grande responsabilité et de transparence;

15. *Reconnaît* que l'indépendance de la fonction d'audit interne et la transparence en matière d'audit, d'information financière, de gestion des risques et de contrôles internes renforce la responsabilité et augmente la confiance du public;

16. *Décide* que les Directeurs des services d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS mettront à la disposition du public les synthèses de tous les rapports d'audit interne publiés après le 30 juin 2012;

17. *Décide* que les Directeurs des services d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS mettront à la disposition du public tous les rapports d'audit interne publiés après le 1<sup>er</sup> décembre 2012;

18. *Accueille avec satisfaction* les garde-fous envisagés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à cet égard;

19. *Décide* que, avant de divulguer un rapport d'audit interne contenant des conclusions relatives à un État Membre spécifique, le Directeur des services d'audit interne en remettra un exemplaire à l'État Membre concerné suffisamment à l'avance pour qu'il puisse l'étudier et le commenter; dans ce contexte, il note que si les informations figurant dans un rapport d'audit interne sont considérées par l'Administrateur du PNUD, les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS ou l'État Membre concerné comme particulièrement sensibles (concernant entre autres un tiers ou un pays, un gouvernement ou une administration déterminés) ou susceptibles de compromettre l'exécution d'une mesure déjà adoptée ou de mettre en danger la sûreté et la sécurité d'une personne, de violer ses droits ou de porter atteinte à sa vie privée, les passages appropriés dudit rapport d'audit interne peuvent être retirés ou le Directeur des services d'audit interne peut, à sa discrétion, refuser qu'il soit consulté;

20. *Prie* les Directeurs des services d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS d'inclure dans leurs rapports annuels aux conseils d'administration les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et des informations sur les questions importantes, s'il y en a, concernant la divulgation des rapports d'audit interne et d'inclure dans leurs rapports annuels pour 2014 une analyse de l'expérience acquise à ce jour en la matière.

28 juin 2012

**2012/19**

**Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2012/14, DP/FPA/2012/10 et DP/OPS/2012/6);

2. *Reconnaît* que les bureaux de la déontologie contribuent à encourager une culture de comportement éthique, d'intégrité et de responsabilité au sein des organisations et, à ce propos, prend note avec satisfaction des efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour établir des normes et fournir un appui au niveau des politiques, de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation, fournir des conseils et des avis, éliminer les risques de représailles et passer en revue les déclarations de situation financière;

3. *Se félicite* de la participation des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Comité de déontologie des Nations Unies et au Réseau Déontologie des organisations multilatérales, et prend note avec satisfaction de leur contribution à la collaboration à l'échelle du système et au développement d'un ensemble harmonisé de normes, politiques et pratiques;

4. *Encourage* les Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de renforcer les fonctions des bureaux de la déontologie de leurs organisations respectives pour mettre en œuvre les recommandations à l'attention des Administrations pour le renforcement de la culture d'intégrité et de conformité,

ainsi qu'à mettre à leur disposition des ressources suffisantes pour qu'ils puissent mener à bien leurs programmes de travail;

5. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels que les bureaux de la déontologie des trois organisations doivent présenter conformément à la décision 2010/17, et en particulier des tendances des activités obligatoires, et des recommandations à l'Administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité au sein de ces organisations;

6. *Attend avec intérêt* les réponses des Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS aux rapports annuels futurs de leurs bureaux de la déontologie respectifs, y compris leurs propositions concrètes pour donner suite aux recommandations figurant dans les rapports.

28 juin 2012

## **2012/20**

### **Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa session annuelle de 2012, il a :

#### **Point 1**

##### **Questions d'organisation**

Adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2012 (DP/2012/L.2);

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2012 (DP/2012/5 et DP/2012/5/Add.1);

Approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2012 :

Deuxième session ordinaire 2012 : 4-10 septembre 2012

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2012;

### **Débat consacré au PNUD**

#### **Point 2**

##### **Rapport annuel de l'Administrateur**

Adopté la décision 2012/9 concernant le Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2011;

Pris note du rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2011 (DP/2012/7/Add.1);

Pris note de l'Annexe statistique (DP/2012/7/Add.2);

**Point 3****Engagements de financement au PNUD**

Adopté la décision 2012/10 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD ainsi que de ses fonds et programmes pour 2012 et au-delà;

**Point 4****Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des préparations et des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2012/9);

**Point 5****Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Adopté la décision 2012/11 concernant l'assistance au Myanmar;

Adopté la décision 2012/17 concernant la demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM);

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Bhoutan, de Cuba, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Mexique, du Nigéria et du Togo, et de la prolongation de six mois du programme de pays pour le Rwanda (DP/2012/10/Rev.1 et DP/2012/10/Add.1);

Approuvé les prolongations de deux ans des programmes de la Colombie, des Comores et du Koweït (DP/2012/10/Rev.1 et DP/2012/10/Add.1);

Approuvé les deuxième prolongations d'un an des programmes de la Namibie et de la Tunisie (DP/2012/10/Rev.1);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

*Afrique*

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/DCP/GIN/2)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/2)

Projet de descriptif de programme pour Maurice (DP/DCP/MUS/3)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/2)

*États arabes*

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/2)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/2)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/2)

Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/2)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/DCP/LKA/2)

*Europe et Communauté des États indépendants*

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/2)

*Amérique latine et Caraïbes*

Projet de descriptif de programme pour le Belize (DP/DCP/BLZ/2)

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (État plurinational de) (DP/DCP/BOL/2)

Projet de descriptif de programme pour le Costa Rica (DP/DCP/CRI/2).

**Point 6**

**Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)**

Adopté la décision 2012/12 concernant le rapport des résultats obtenus par le FENU en 2011;

**Point 7**

**Volontaires des Nations Unies (VNU)**

Adopté la décision 2012/13 concernant les Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur;

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 8**

**Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2012/14 sur le rapport de la Directrice exécutive pour 2011 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

**Point 9**

**Engagements de financement au FNUAP**

Adopté la décision 2012/15 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP, et sur les prévisions de recettes pour 2012 et au-delà;

**Point 10**

**Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Adopté la décision 2012/17 sur la demande du Rwanda tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux conseils d'administration du PNUD/PNUAF/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM);

Approuvé les prolongations de deux ans des programmes de la Colombie (DP/FPA/2012/14) et des Comores (DP/FPA/2012/11);

Approuvé les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de la République arabe syrienne et de la Tunisie (DP/FPA/2012/12);

Approuvé la troisième prolongation d'un an du programme de la Namibie (DP/FPA/2012/11);

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes du Bhoutan (DP/FPA/2012/13), de Cuba (DP/FPA/2012/14), de la Guinée-Bissau (DP/FPA/2012/11(Add.1), du Mali (DP/FPA/2012/11/Add.1), du Mexique (DP/FPA/2012/14), du Nigéria (DP/FPA/2012/11) et du Togo (DP/FPA/2012/11), ainsi que de la prolongation de six mois du programme du Rwanda (DP/FPA/2012/11);

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

#### *Afrique*

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/7)  
 Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSO/6)  
 Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/5)

#### *États arabes*

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJI/4)  
 Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/8)

#### *Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/8)  
 Projet de descriptif de programme pour le Népal (DP/FPA/DCP/NPL/7)  
 Projet de descriptif de programme pour les pays et territoires des îles du Pacifique (DP/FPA/DCP/PIC/5)  
 Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/2)

#### *Europe de l'Est et Asie centrale*

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/2)

#### *Amérique latine et Caraïbes*

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (État plurinational de) (DP/FPA/DCP/BOL/5)  
 Projet de descriptif de programme pour le Costa Rica (DP/FPA/DCP/CRI/4).

## **Débat consacré à l'UNOPS**

### **Point 11**

#### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2012/16 sur le rapport annuel du Directeur exécutif;

## **Débat conjoint**

### **Point 12**

#### **Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2012/18 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2011;

### **Point 13**

#### **Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2012/19 relative aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

### **Point 14**

#### **Autres questions**

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

##### *PNUD*

Consultation officieuse sur : a) les leçons tirées de l'établissement des rapports annuels intéressant la conception du prochain plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du cadre de résultats; b) les informations orales sur le processus de mise en œuvre de la décision 2011/14 du Conseil d'administration;

##### *UNOPS*

Consultation officieuse à propos de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013;

##### *PNUD/FNUAP*

Consultation officieuse conjointe sur le rapport annuel du PNUD concernant les activités d'évaluation du PNUD et le rapport biennal concernant les activités d'évaluation du FNUAP.

29 juin 2012

## **2012/21**

### **Examen annuel de la situation financière pour 2011**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents DP/2012/17 (Corr. 1 et Corr. 2) et DP/2012/17/Add.1;

2. *Prend note* de la légère augmentation des ressources ordinaires, qui sont indispensables si l'on veut que le PNUD puisse s'acquitter de son mandat convenablement, appuyer le programme de développement des pays partenaires et disposer d'une base de ressources ordinaires suffisante et sûre;

3. *Invite* l'ensemble des États Membres à aider le PNUD à atteindre les objectifs concernant les ressources ordinaires et à s'engager dans les meilleurs

délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2012 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

4) *Prend acte* de l'importance que revêt la prévisibilité des ressources, puisqu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps voulu pour éviter les problèmes de liquidités.

10 septembre 2012

## 2012/22

### **Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 concernant le processus d'approbation des programmes de pays;

2. *Note* la requête présentée par l'Érythrée concernant la soumission, à titre exceptionnel, des projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration;

3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration.

10 septembre 2012

## 2012/23

### **Évaluation (PNUD)**

- a) **Rapport annuel sur les activités d'évaluation et réponse de l'Administration**
- b) **Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes et des processus électoraux et réponse de l'Administration et**
- c) **Évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques et réponse de l'Administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Note avec appréciation* les activités menées par le Bureau de l'évaluation, en coopération avec d'autres bureaux du PNUD, pour promouvoir une culture de l'évaluation au PNUD et renforcer les capacités, l'efficacité et la productivité du Bureau de l'évaluation; et invite ce dernier à poursuivre les progrès ainsi accomplis de façon à continuer à perfectionner les processus d'apprentissage et d'amélioration des programmes au PNUD;

2. *Note également avec satisfaction* les efforts de l'Administration concernant l'établissement de ses réponses et demande à cette dernière d'énoncer de manière concrète, dans ses réponses à venir, les plans, mesures et échéances arrêtés en vue de remédier aux problèmes décrits dans les rapports d'évaluation;

*S'agissant du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2012/20) et de la réponse de l'Administration, le Conseil d'administration :*

3. *Prend note* du rapport et de la réponse de l'Administration et se félicite de la présentation du rapport qui en facilite la consultation;

4. *Prie* le Bureau de l'évaluation d'adopter, dans ses rapports à venir, une approche plus analytique qui tienne compte de l'évolution des évaluations au fil des ans, y compris les mesures prises et les progrès accomplis en vue de renforcer la culture de l'évaluation au PNUD;

5. *Prie* le PNUD de régler les problèmes qu'ont fait apparaître les évaluations indépendantes, s'agissant notamment des efforts à fournir pour mieux cibler les programmes et renforcer la viabilité des résultats en matière de développement et des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de ses programmes et de sa gestion;

6. *Prie également* le PNUD de veiller à ce que les enseignements et les principales conclusions des activités d'évaluation soient pris en compte lors de l'établissement du prochain plan stratégique pour la période 2014-2017;

7. *Constate avec préoccupation* que le nombre de programmes de pays ayant achevé les évaluations prévues au cours de la période couverte par les programmes est faible et que la qualité de bon nombre des évaluations décentralisées demeure insuffisante;

8. *Prie* l'Administration de prendre des mesures immédiates en vue d'améliorer le nombre de programmes qui mènent à bien les évaluations prévues et la qualité des évaluations décentralisées et d'établir un système visant à rendre les administrateurs de programme à tous les niveaux responsables du respect de toutes les obligations en matière d'évaluation;

9. *Prie également* le PNUD de continuer, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, à apporter systématiquement son appui au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation, en définissant des objectifs quantifiables, des domaines prioritaires et des approches pertinentes et rentables;

10. *Prie* l'Administration de veiller à donner suite aux évaluations décentralisées menées dans toutes les régions;

11. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2012 proposé par le Bureau de l'évaluation, ainsi que le programme de travail proposé pour 2013;

*S'agissant du rapport sur l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux (DP/2012/21) et de la réponse de l'Administration (DP/2012/22), le Conseil d'administration :*

12. *Prend note* du rapport et de la réponse de l'Administration;

13. *Note* l'appui électoral apporté par le PNUD dans les pays dont le gouvernement a demandé cette forme de collaboration; et prie l'Administration de tenir compte des résultats, conclusions et recommandations figurant dans le rapport (DP/2012/21) dans les pays où une assistance électorale est nécessaire, selon les priorités nationales, et fournie en collaboration avec les autorités nationales, en particulier :

a) De renforcer l'impartialité avec laquelle les bureaux de pays apportent assistance et appui électoraux, comme indiqué au paragraphe 17 du rapport;

b) De continuer à appuyer l'assistance électorale des Nations Unies au moyen des activités du PNUD en faveur du développement et de la collaboration avec d'autres organismes pertinents des Nations Unies aux fins de l'application du cadre de politiques en matière d'assistance électorale des Nations Unies, comme indiqué au paragraphe 18 du rapport;

c) D'institutionnaliser le recours aux politiques et meilleures pratiques relatives à l'assistance électorale dans les bureaux de pays, comme indiqué au paragraphe 19 du rapport;

d) De recourir systématiquement, à l'échelle nationale, aux meilleures pratiques, politiques institutionnelles et outils analytiques que le PNUD a mis au point en ce qui concerne l'assistance électorale;

e) D'envisager des moyens de veiller à ce que l'assistance électorale se fonde sur un cadre plus général de gouvernance démocratique, conformément à la recommandation formulée au paragraphe 43 du rapport;

*S'agissant du rapport sur l'évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques (DP/2012/23) et de la réponse de l'Administration (DP/2012/24), le Conseil d'administration :*

14. *Prend note* du rapport et de la réponse de l'Administration;

15. *Prie* le PNUD de faire en sorte que sa collaboration avec des partenaires et mécanismes de financement soit conforme aux priorités stratégiques énoncées dans le plan stratégique du PNUD;

*S'agissant des trois rapports susmentionnés, le Conseil d'administration :*

16. *Prie* l'Administration de le tenir au fait des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision et des principales mesures énoncées dans les réponses de l'Administration et de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2013, un rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées dans le cadre des évaluations.

*10 septembre 2012*

## **2012/24**

### **UNOPS – Examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des contributions importantes de l'UNOPS aux résultats obtenus sur le plan opérationnel par le système des Nations Unies et ses partenaires au cours de l'exercice 2010-2011, ainsi que des résultats obtenus en matière de gestion pendant la même période;

2. *Accueille avec satisfaction* l'orientation proposée en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique pour 2010-2013;

3. *Accueille également avec satisfaction* l'approche consultative suivie par l'UNOPS lors de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour 2010-2013;

4. *Invite* l'UNOPS à tenir des consultations avec le Conseil d'administration en vue d'élaborer le nouveau plan stratégique pour 2014-2017;

5. *Approuve* l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013, dans lequel est mise en valeur l'orientation plus ciblée de l'UNOPS, qui vise à tirer le meilleur parti de son avantage comparatif et à réduire les chevauchements et répétitions d'activités avec les mandats des organisations partenaires;

6. *Apprécie* l'importance accrue accordée au renforcement des capacités nationales et à des approches viables de la gestion des projets, des achats et de l'infrastructure.

*10 septembre 2012*

## **2012/25**

### **UNOPS – Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2011**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2012/8);

2. *Se félicite* de la présentation des données et des analyses qui y figurent ainsi que de la pertinence du supplément thématique;

3. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à renforcer dans la mesure du possible leur collaboration, avec la participation d'autres organismes partenaires, afin de tirer pleinement parti des achats groupés;

4. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de coopérer à tous les niveaux (national, sous-régional, régional ainsi qu'aux sièges), en respectant leurs avantages comparatifs et mandats respectifs, afin d'optimiser l'utilisation de leurs ressources au moyen de mesures de maîtrise des coûts et de gains d'efficacité sur le plan opérationnel et d'économies d'échelle accrus, et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2013 un rapport commun sur les progrès accomplis à cette fin, y compris une analyse des possibilités et difficultés que présentent les activités d'achat groupées;

5. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à harmoniser leurs politiques et procédures d'achat en vue de renforcer la collaboration en la matière dans l'intérêt des pays où sont menés des programmes.

*10 septembre 2012*

## **2012/26**

### **Évaluation (FNUAP)**

**a) Rapport biennal sur les activités d'évaluation et**

**b) Examen de la politique d'évaluation du Fonds**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2012/8) et de la réponse de l'Administration;

2. *Se félicite* de la transparence avec laquelle le FNUAP a présenté les progrès accomplis ainsi que les problèmes auxquels se heurte la fonction d'évaluation au FNUAP;

3. *Note* les conclusions de l'analyse de la qualité des évaluations décentralisées de programme de pays réalisée en 2012; note en outre que le FNUAP s'est efforcé d'améliorer la qualité des évaluations; et souligne la nécessité de doter le système d'analyse de la qualité des évaluations d'une méthodologie systématique;

4. *Prend note* des mesures prises par le FNUAP en vue d'améliorer la portée et la qualité des évaluations décentralisées de programme de pays, l'utilisation de données d'évaluation et les efforts déployés afin que les conclusions de telles évaluations soient prises en compte dans le prochain cycle de programmes de pays;

5. *Constate* les progrès accomplis en vue d'obtenir des réponses et un suivi systématiques de l'Administration et demande au FNUAP de veiller à ce que les réponses de l'Administration aux évaluations soient systématiquement mises en œuvre;

6. *Souhaite* que les conclusions et recommandations des évaluations soient prises en compte dans les prochains rapports biennaux sur les activités d'évaluation, comme cela a été demandé dans la décision 2009/18;

7. *Prend note* du plan d'évaluation biennal pour 2012-2013;

8. *Prend note également* de l'examen de la politique d'évaluation du FNUAP effectué par le Bureau des services de contrôle interne et la réponse de l'Administration;

9. *Rappelle* la décision 2009/18 du Conseil d'administration, par laquelle celui-ci a approuvé la politique d'évaluation du FNUAP et a adressé au FNUAP des demandes précises concernant la fonction d'évaluation;

10. *Constate* les progrès accomplis à ce jour en vue de perfectionner les activités d'évaluation au FNUAP et apprécie la transparence avec laquelle ce dernier a tenu des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration et se félicite de la détermination et de l'esprit de décision dont le Directeur général du FNUAP fait preuve en vue de remédier aux difficultés et lacunes de la fonction d'évaluation qui ont été recensées et de promouvoir une culture de l'évaluation au FNUAP;

11. *Note* les mesures prises par le FNUAP afin que ses programmes se prêtent davantage à des évaluations, grâce à des systèmes améliorés de programmation et de suivi axés sur les résultats, et souligne la nécessité de poursuivre les efforts déployés à cette fin et se félicite, à cet égard, de la volonté du FNUAP d'élaborer à l'échelle de l'organisation des directives et outils qui permettent de suivre systématiquement les résultats obtenus;

12. *Accueille avec satisfaction* la volonté du FNUAP de veiller à ce que la fonction d'évaluation respecte les normes et principes du Groupe de l'évaluation des Nations Unies et meilleures pratiques internationales, y compris celles d'autres fonds et programmes des Nations Unies;

13. *Souligne* l'importance des évaluations mondiales, thématiques et autres, comme fondement de débats stratégiques tenus au Conseil d'administration;

14. *Prie* le FNUAP de réexaminer sa politique d'évaluation et d'envisager différentes possibilités et modèles visant à institutionnaliser la fonction d'évaluation, et, ce faisant, de :

- a) Définir plus précisément l'objectif des évaluations indépendantes et des évaluations intégrées;
- b) Veiller à ce que les activités d'évaluation de base, telle qu'elles sont définies dans le chapitre des normes du système des Nations Unies en matière d'évaluation établies par le Groupe de l'évaluation qui est consacré au cadre institutionnel et à la gestion de la fonction d'évaluation, soient administrées par un organe central d'évaluation indépendant;
- c) Garantir l'indépendance de l'organe central d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'obligation de rendre compte, les structures hiérarchiques et une rubrique budgétaire distincte, compte tenu de l'objectif et de la méthodologie des évaluations;
- d) Veiller à ce que la planification et les activités d'évaluation correspondent au plan stratégique du FNUAP;
- e) Renforcer la planification stratégique de l'évaluation et organiser en temps voulu des consultations avec le Conseil d'administration sur les priorités en matière d'évaluation;

15. *Attend avec intérêt* que le FNUAP présente, à la session annuelle de 2013 au plus tard, une politique d'évaluation révisée et se félicite de l'intention de ce dernier d'élaborer à cette fin un plan par étape, y compris des informations sur l'échéancier et les consultations prévues avec le Conseil d'administration;

16. *Note* qu'il conviendra, lors de l'élaboration du projet de budget intégré, d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires aux évaluations, qu'elles soient indépendantes ou intégrées.

*10 septembre 2012*

**2012/27**

**Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014**

- a) **Examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts**
- b) **Note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* le principe de recouvrement intégral des coûts, énoncé dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, ainsi que le principe de non-utilisation des ressources de base/ressources ordinaires pour financer les coûts de gestion des fonds extrabudgétaires et leurs activités de programme, comme indiqué dans la

résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies;

2. *Note* que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont des modes de fonctionnement et des mandats différents, ce qui veut dire que leurs structures de financement ne sont pas les mêmes;

3. *Prend note* du cadre conceptuel harmonisé proposé en vue du recouvrement des coûts et apprécie les efforts faits en vue d'élaborer une méthode simple, transparente et harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts;

4. *Note* que dans le projet de cadre conceptuel harmonisé, les coûts doivent être définis et financés en fonction de catégories de coûts approuvées par les Conseils d'administration respectifs, et note également qu'aucune distinction n'est établie entre les coûts indirects fixes et les coûts indirects variables;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP, en consultation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, d'élaborer davantage le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, pour aider le Conseil d'administration à prendre une décision en la matière à sa première session régulière ordinaire de 2013;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir au Conseil d'administration, au cours du dernier trimestre de 2012, pour l'aider à adopter une décision sur les taux de recouvrement des coûts à sa première session ordinaire de 2013, des précisions, notamment des informations propres à chaque organisme, sur ce qui suit :

a) Les fonctions intersectorielles essentielles, leur financement et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

b) La façon dont l'efficacité des activités de développement sera financée directement par les ressources de base et les autres ressources, et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

c) Les activités à des fins spéciales comparables et non comparables entreprises, leurs coûts connexes, leur financement et les conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

d) Les avantages et les désavantages d'inclure ou d'exclure les activités de coordination de développement des Nations Unies dans la méthode de calcul de recouvrement des coûts, et leurs conséquences pour les taux de recouvrement des coûts;

e) Les dispositions transitoires après l'adoption des nouveaux taux de recouvrement des coûts;

f) La façon dont le principe de recouvrement des coûts contribuera à améliorer l'efficacité des coûts;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de fournir au Conseil d'administration une analyse de ce qui suit pour leurs organisations respectives :

a) Différents scénarios de taux de recouvrement des coûts harmonisés ou propres à chaque organisation, ainsi que les conséquences et les risques possibles;

b) Les effets des taux différenciés – ceux qui tiennent compte des montants des fonds et de leur diversité, notamment des situations complexes de développement avec leurs risques accrus, les contributions des pays de programme, le degré d'affectation des fonds – sur la mobilisation des ressources ordinaires et autres ressources, ainsi que les types d'autres ressources;

8. *Note* les principes directeurs du budget intégré figurant dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré;

9. *Encourage* l'alignement du budget intégré de chaque organisme sur le plan stratégique à moyen terme, y compris en ce qui concerne le plan des ressources, les résultats d'ensemble et l'établissement d'un lien entre les ressources et les résultats;

10. *Attend avec intérêt* de recevoir, à la première session ordinaire de 2013, le modèle de plan de ressources intégrées, avec une présentation harmonisée du montant de recouvrement des coûts et l'information sur son utilisation;

11. *Décide* que les projections de ressources et le budget intégré pour toutes les catégories de coûts couvriront une période de quatre ans, coïncidant avec la durée du plan stratégique de chaque organisme, et que le budget intégré sera examiné en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

10 septembre 2012

## 2012/28

### Arrangements en matière de programmation pour 2014-2017

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2012/1 relative à l'examen des arrangements en matière de programmation pour 2008-2013;

2. *Prend note* du document DP/2012/25 et de son rectificatif (DP/2012/25/Corr.1);

3. *Note* avec satisfaction l'hypothèse fondamentale selon laquelle l'examen en cours des arrangements en matière de programmation ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur les principaux bénéficiaires visés, à savoir les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, la grande majorité de la population de ces pays étant touchée par la pauvreté et l'éradication de celle-ci demeurant une orientation prioritaire des activités de programmation du PNUD pour 2014-2017;

4. *Prend note* de la proposition conceptuelle formulée par le PNUD sur sa présence stratégique à l'échelle mondiale et prie ce dernier de définir plus précisément différentes solutions permettant d'assurer cette présence stratégique mondiale, y compris la présence physique dans les pays de programme, ainsi que cela a été demandé dans la décision 2012/1, compte tenu des éléments d'analyse figurant aux paragraphes 11 à 14 du document DP/2012/25;

5. *Prend note également* de l'analyse de la technique des « montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB-1) » présentée au chapitre E du document DP/2012/25;

6. *Décide* d'adopter, pour le cadre d'allocation des MCARB-1 de 2014-2017, l'option reposant sur les critères mixtes, selon le revenu national brut (RNB), assortie du modèle d'allocation des MCARB-1 appliquant la méthode des paramètres de référence avec réaménagement, sous réserve des dispositions de la présente décision;

7. *Se prononce* en faveur de la méthode consistant à calculer le RNB par habitant en utilisant la moyenne sur quatre ans, assortie d'un système de mise à jour biennale, compte tenu des stipulations suivantes :

a) La moyenne du RNB par habitant sera établie sur quatre ans, le RNB moyen par habitant des années 2008 à 2011 étant retenu pour les deux premières années de la nouvelle période de programmation, à savoir 2014 et 2015, et le RNB moyen par habitant des années 2010 à 2013 étant retenu pour les deux dernières années de la nouvelle période de programmation, à savoir 2016 et 2017;

b) Le système d'actualisation biennale s'appliquera à mi-parcours de la période de programmation de quatre ans et seuls deux groupes de pays seraient concernés, à savoir :

i) Les pays à revenu intermédiaire (pendant la période 2014-2015) qui accèdent au statut de pays contributeurs nets seront considérés comme contributeurs nets en transition pendant la période 2016-2017 mais leur allocation au titre des MCARB-1 ne sera pas révisée; s'ils se maintiennent au dessus du seuil fixé, ils seront considérés comme pays contributeurs nets et ne pourront plus prétendre aux ressources de base de niveau 1 à compter de 2018;

ii) Les pays contributeurs nets en transition (en 2014-2015) deviendront des pays contributeurs nets à part entière en 2016-2017 s'ils se maintiennent au dessus du seuil fixé, au moment de la mise à jour biennale; à ce titre, ils ne bénéficieront plus de fonds des MCARB-1 en 2016-2017;

iii) Pour les pays des autres catégories, les critères d'admission de même que les allocations dans le cadre des MCARB-1 demeureront inchangés pendant la période de programmation quadriennale (2014-2017);

8. *Se prononce* en faveur des paramètres de prévisibilité et d'une approche par niveau des allocations des TRAC-1, qui, sur la base d'un montant annuel de 700 millions de dollars destiné aux programmes financés au moyen des ressources ordinaires, s'appliqueraient de la manière suivante :

a) Les pays les moins avancés recevront au minimum entre 70 % et 80 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 450 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

b) Les pays à faible revenu recevront au minimum entre 55 % et 65 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 450 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

c) Les pays à faible revenu qui accéderont au statut de pays à revenu intermédiaire dans la période 2014-2017 recevront au minimum entre 55 % et 65 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 450 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

d) Les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est inférieur à 6 660 dollars recevront au minimum entre 35 % et 45 % des MCARB-1 de la période précédente, le montant minimal de cette allocation étant de 350 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

e) Pour les pays à revenu intermédiaire dont le RNB par habitant est supérieur à 6 660 dollars, l'allocation au titre des MCARB-1 sera de 150 000 dollars dans les pays où le PNUD a un bureau de pays et de 50 000 dollars dans ceux où le PNUD n'a pas de bureau de pays;

9. *Prie* le PNUD de tenir des consultations avec les États Membres sur les points qui restent à régler en ce qui concerne l'allocation des ressources entre les divers mécanismes des MCARB, les programmes régionaux et mondiaux et d'autres rubriques budgétaires fixes, afin de présenter un projet de proposition à ce sujet en tenant compte des besoins des principaux bénéficiaires visés, comme indiqué au paragraphe 3 du présent document, qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 de façon à être pris en compte lors de l'élaboration du projet de budget intégré et du prochain plan stratégique du PNUD.

10 septembre 2012

**2012/29**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa deuxième session ordinaire de 2012**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa deuxième session ordinaire de 2012, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2012/L.3);

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2012 (DP/2012/15);

Arrêté le calendrier suivant pour les sessions qu'il tiendrait en 2013 :

Élection du Bureau pour 2013 :	7 janvier 2013
Première session ordinaire de 2013 :	du 28 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2013
Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM :	4 février 2013
Session annuelle de 2013 :	du 3 au 14 juin 2013 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2013 :	du 3 au 6 septembre 2013 (dates à confirmer)

Adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2013 et examiné le projet de plan de travail annuel pour 2013 (DP/2012/CRP.2).

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2012/21 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2011;

### **Point 3**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2012/22 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

*Afrique* : Guinée, Lesotho, Maurice et Sierra Leone

*États arabes* : Djibouti et Jordanie

*Asie et Pacifique* : Inde, Malaisie et Sri Lanka

*Europe et Communauté d'États indépendants* : République de Moldova

*Amérique latine et Caraïbes* : Belize, Bolivie (État plurinational de) et Costa Rica

Approuvé une nouvelle prolongation de six mois (de janvier à juin 2013) du programme de pays pour l'Égypte;

Approuvé la prolongation du programme de pays pour la République arabe syrienne, telle qu'elle figure dans le document DP/2012/28;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et de l'annexe propre à chaque organisme du projet de descriptif de programme commun du Pakistan, ainsi que des observations y relatives :

#### *Afrique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/DCP/COD/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/DCP/LBR/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/DCP/ZAF/2)

*États arabes*

Projet de descriptif de programme de pays pour la Libye (DP/DCP/LBY/2/ Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan (DP/DCP/SDN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/2)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Myanmar (DP/DCP/MMR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/DCP/NPL/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/1)

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Pakistan (DP/DCCP/PAK/1)

*Amérique latine et Caraïbes*

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/DCP/HTI/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/DCP/NIC/2)

**Point 4**

**Évaluation**

Adopté la décision 2012/23 sur l'évaluation (UNDP);

**Point 11**

**Arrangements en matière de programmation**

Adopté la décision 2012/28 sur les arrangements en matière de programmation pour 2014-2017;

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 5**

**Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2012/22 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée;

Approuvé une nouvelle prolongation de six mois (de janvier à juin 2013) du programme de pays pour l'Égypte (DP/FPA/2012/15);

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

*Afrique* : Guinée, Lesotho et Sierra Leone

*États arabes* : Djibouti et Jordanie

*Asie et Pacifique* : Inde, Népal, pays et territoires insulaires du Pacifique et Sri Lanka

*Europe et Communauté d'États indépendants* : République de Moldova

*Amérique latine et Caraïbes* : Bolivie (État plurinational de) et Costa Rica

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et de l'annexe propre à chaque organisme du projet de descriptif de programme commun du Pakistan, ainsi que des observations y relatives :

*Afrique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/FPA/DCP/COD/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/FPA/DCP/LBR/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/DCP/ZAF/4)

*États arabes*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan (DP/FPA/DCP/SDN/6)

*Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Pakistan (DP/FPA/DCCP/PAK/1)

**Amérique latine et Caraïbes**

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/FPA/DCP/HTI/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/FPA/DCP/NIC/8)

**Point 6  
Évaluation**

Adopté la décision 2012/26 sur l'évaluation (FNUAP);

**Débat consacré à l'UNOPS****Point 7  
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2012/24 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013;

Adopté la décision 2012/25 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2011;

## **Débat consacré aux questions communes**

### **Point 8**

#### **Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA**

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26-DP/FPA/2012/18);

### **Point 9**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2012/27 sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014;

### **Point 10**

#### **Missions sur le terrain**

Pris note du compte rendu de la visite conjointe sur le terrain à Djibouti (DP-FPA-OPS/2012/CRP.1-E/ICEF/2012/CRP.17), ainsi que du rapport de la visite conjointe sur le terrain en Éthiopie (DP-FPA-OPS/2012/CRP.2-E/ICEF/2012/CRP.19);

Tenu les séances d'information et les consultations informelles ci-après :

#### *PNUD*

Consultation informelle sur les grandes lignes de la conception de l'examen cumulatif du plan stratégique actuel du PNUD pour 2008-2013

#### *FNUAP*

- a) Consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP;
- b) Séance d'information sur l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

#### *UNOPS*

Consultation informelle sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013 et le processus d'établissement du plan stratégique pour 2014-2017

#### *PNUD, FNUAP, UNOPS et UNICEF*

- a) Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les achats;
- b) Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur le budget intégré et le recouvrement des coûts;
- c) Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les politiques relatives aux ressources humaines;
- d) Consultation informelle conjointe sur le rapport du Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies sur les activités du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## Annexe II

### Composition du Conseil d'administration en 2012

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2012), Burkina Faso (2012), Cameroun (2012), Djibouti (2013), Libéria (2014), Maroc (2014), Rwanda (2012), République démocratique du Congo (2012)

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2013), Chine (2013), Inde (2012), Indonésie (2014), Pakistan (2012), Qatar (2012), République de Corée (2014)

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2012), Argentine (2013), Brésil (2014), El Salvador (2013), Nicaragua (2014)

États d'Europe de l'Est : Bélarus (2013), Estonie (2012), Fédération de Russie (2014), République tchèque (2013)

États d'Europe occidentale et autres États\* : Australie, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Grèce, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse

---

\* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

13-33365 (F) 310513 050613



Merci de recycler 